

Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département des Arts et Sciences de l'Information et de la Communication

## Autour des pigeons

Etude anthropologique des relations entre des  
savoirs et des pratiques de l'animal à partir  
d'un projet de recherche pluridisciplinaire

Mémoire présenté par Paul-Louis  
Colon en vue de l'obtention du  
grade de licencié en Information  
et Communication

Année académique 2006-2007

Mes remerciements vont à

Véronique Servais, qui m'a introduit à la problématique des pigeons urbains, m'a tout au long de mon travail encadré de ses remarques pertinentes et m'a permis de développer ma propre approche de mon sujet ;

Anne-Caroline Prevot-Julliard, Romain Julliard, Didier Lapostre, Catherine Dehay et Pascale Beauvois pour les nombreuses et passionnantes discussions que nous avons eues au sujet des pigeons et autres, ainsi que l'accueil chaleureux qu'ils m'ont offert ;

Bernadette Lizet, qui a eu la gentillesse de discuter avec moi de ma problématique ;

toutes les personnes qui ont accepté de consacrer un peu ou beaucoup de leur temps pour m'aider à réaliser mon travail.

## 1. Introduction

Il est des choses qui sont à ce point familières qu'elles paraissent invisibles. C'est le cas, dans les villes occidentales, des pigeons, dont la présence obstinée n'éveille chez la plupart des passants que l'indifférence et qui par leur plumage semblent destinés à être confondus avec le béton et les façades ternies. Cette invisibilité, cette indifférence méritent pourtant d'être interrogées. « Comment parler de ces “choses communes”, écrivait Georges Perec, comment leur donner un sens, une langue : qu'elles parlent enfin de ce qui est, de ce que nous sommes ». Si les rapports entre les hommes et les animaux sont un des objets privilégiés de l'anthropologie, les relations qu'ils tissent avec les animaux libres dans les villes occidentales sont encore mal connues. Les pigeons urbains, en particulier, semblent avoir laissé les chercheurs en sciences sociales aussi froids que la majorité des passants qui côtoient ces animaux dans les rues. Pourtant, à bien y regarder, ils dissimulent sous leur banalité des passions, des craintes, des interrogations, des projets, des politiques, des visions du monde qui composent, insidieusement, notre culture. Qui cherche à suivre leur trace parmi les discours et les pratiques des animaux en ville est vite gagné par le vertige : tantôt les pigeons sont conspués, tantôt valorisés ; ici, ils sont considérés comme domestiques, ailleurs comme sauvages ; pour certains, ils envahissent la ville, pour d'autres, la ville les décime ; quelques-uns leur consacrent une bonne partie de leur temps, d'autres les ignorent superbement.

Confronté à ce foisonnement effrayant, j'ai tâché d'y retrouver un ordre, d'y définir des logiques, de différencier des points de vue et les situer les uns par rapport aux autres. Pour ce faire, il m'a semblé que le meilleur moyen était de partir de la confusion elle-même : les pigeons urbains peuvent être considérés comme des animaux transgresseurs, des propagateurs de désordre, riches à ce titre de potentialités multiples. Dès lors, l'affairement qui les entoure apparaît comme un ensemble hétérogène de tentatives visant à les contrôler, les immobiliser dans une place précise et s'approprier ainsi leur pouvoir. Celles-ci disent donc aussi quelque chose des personnes et des institutions qui gravitent autour des pigeons et des rapports qui s'établissent entre elles.

C'est sous la perspective de l'*acteur-réseau*, soit « *un processus ou une dynamique circulaire, qui se construit de manière hétérogène en mobilisant des entités hétérogènes* »<sup>1</sup>,

---

Note : lorsqu'il n'y pas de renvoi pour une citation, se référer au renvoi suivant.

<sup>1</sup> Catherine Mougenot, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, MSH/INRA, 2003, p. 98.

que je désire envisager ici les pigeons urbains. Je tâcherai de montrer comment la rencontre entre différents acteurs issus de champs particuliers a, au fil d'un jeu d'alliances et d'oppositions, progressivement construit la situation actuelle des pigeons en ville. Chaque acteur concerné par cette problématique tend à percevoir les pigeons comme des animaux instables qu'il s'agit de restituer à un ordre bien défini. Diverses définitions de ces oiseaux entrent ainsi en compétition dans un processus qui transforme à la fois le social et le naturel.

Je commencerai par présenter la situation à partir de laquelle j'ai envisagé la question des pigeons urbains. Il m'a paru important d'explicitier mon propre investissement dans cette problématique et l'influence qu'il a opéré sur mes choix théoriques et méthodologiques. J'interrogerai ensuite la perception des pigeons par les citoyens en général, qui forme l'horizon et la périphérie du champ de la gestion de ces animaux. L'analyse de celle-ci permettra d'explicitier le caractère symboliquement transgressif des pigeons urbains, qui conditionne les tentatives d'ordonnancement dont ils sont l'objet. Je détaillerai ensuite les expériences de mise en ordre de trois acteurs centraux de la problématique. Celles, d'abord, des deux instances de production du discours légitime en matière respectivement de Nature et de Société, la Science et le pouvoir politique, dont j'interrogerai les déterminations relatives. Ensuite, celle d'un acteur particulier que sa proximité avec les pigeons construit en enjeu pour les autres acteurs : les nourrisseurs. Je tâcherai enfin de dégager quelques éléments de conclusion.

## 2. Méthodologie

### Approche

C'est à partir de la situation particulière d'un projet de recherche pluridisciplinaire que j'ai essayé de rendre compte, d'un point de vue anthropologique, de la situation des pigeons dans les villes nord-occidentales. Mon inscription dans ce projet, mettant en rapport mes motivations et attentes et celles des autres membres, a eu une grande influence sur la manière dont j'ai défini ma problématique et mené mes investigations. Le choix de la région Ile-de-France comme lieu de terrain a ainsi été imposé par les attentes précises liées au projet. Ma relation à ce groupe a également déterminé mon choix d'un point de vue général et transversal de la gestion des pigeons urbains, considérée comme le lieu de rencontre de pratiques et de représentations issues de champs sociaux divers. Les différentes dimensions envisagées – la perception « commune », celle des nourrisseurs, l'approche scientifique et les politiques de gestion – correspondent à celles qui forment l'horizon du « projet pigeon ».

De ce fait, j'ai été amené à négliger les particularités locales de ma problématique. Les situations exposées ici sont représentatives d'un certain rapport à l'animal, et non d'une configuration particulière propre à un espace géographique précis. Je n'ai donc pas eu recours à la comparaison systématique entre plusieurs configurations jugées différenciées et caractéristiques *a priori*. J'ai également, du fait de cette vision en termes de champs sociaux, donné peu de place à la dimension des affects<sup>2</sup>, les personnes rencontrées n'étant pas considérées par l'analyse en tant qu'individus mais en tant qu'acteurs d'un ou de plusieurs rôles sociaux.

Mon approche est celle de l'ethnologie classique : l'« *observation directe de comportements sociaux particuliers à partir d'une relation humaine* »<sup>3</sup>. Néanmoins, à la différence de celle-ci, ma démarche n'a pas consisté à rencontrer des personnes appartenant au même groupe social. J'aurais pu envisager la situation des pigeons en ville sous l'angle d'un groupe unique, plus ou moins clairement défini, les nourrisseurs par exemple. Mais mon objectif était, dans un souci « *d'anthropologie symétrique* »<sup>4</sup>, d'inscrire mon objet dans le contexte plus large du fonctionnement complexe d'une société occidentale – la société française – où s'imbriquent des pratiques et des représentations variées. Pour ce faire, j'ai

---

<sup>2</sup> Merci à Bernadette Lizet d'avoir attiré mon attention sur ce point.

<sup>3</sup> François Laplantine, *La description ethnographique*, Paris, Nathan, 1996, p. 7.

<sup>4</sup> Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.

choisi d'interroger les positions de différents acteurs – personnes incarnant un rôle social particulier en rapport à mon objet – les unes par rapport aux autres.

Mon approche de différents champs sociaux du point de vue de leurs influences réciproques m'a amené à varier les outils théoriques. J'ai utilisé aussi bien des travaux d'anthropologie des sciences que d'anthropologie de la nature ou d'anthropologie sociale. Enfin, pour comprendre la manière dont la problématique des pigeons est formulée actuellement par certains acteurs, j'ai dû envisager une perspective historique, au moyen de la consultation de documents d'archives et d'articles de presse, tout en reconnaissant mes compétences très limitées dans ce domaine.

### **Méthodes utilisées**

En raison de l'absence d'une unité sociale auto-définie autour de mon objet, le recours à différents informateurs s'est imposé. Ils sont rapportés à des catégories sociales plus larges, mais seulement en tant qu'elles sont utilisées par les acteurs eux-mêmes pour se définir ou définir les autres acteurs. Leur choix n'est pas indifférent. Ils ont été sélectionnés en fonction des indications d'autres informateurs, de la facilité de contact et des introductions offertes. Ils sont répartis sur trois départements de la région Ile-de-France : Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Sauf mention contraire, les données et les faits mentionnés concernent donc ces départements. Les informateurs ne sont pas toujours en rapport direct les uns avec les autres, quoique la plupart se connaissent mutuellement, au moins de réputation, ce qui a parfois constitué une difficulté pour l'enquête, parfois au contraire a facilité les contacts.

Leur hétérogénéité et l'absence de clôture *a priori* de mon objet m'ont conduit à adopter une démarche de « *nomadisme ethnologique* »<sup>5</sup> : je me suis déplacé dans le champ des pratiques des pigeons au fil des relations, positives ou négatives, que les acteurs tissaient les uns avec les autres. La proximité géographique et culturelle de la société dans laquelle s'inscrit mon objet avec ma propre société m'a obligé à entretenir en moi, sur le terrain, un état de « *naïveté, la suspension du savoir et du jugement* »<sup>6</sup>. Ce n'est rien d'autre que l'attitude préconisée par l'ethnologie classique et c'est justement cette identité qui autorise l'ethnographie d'une société par l'un de ses membres ou un membre d'une société fort proche. Quelle que soit la distance géographique, le « *regard éloigné* » qui fonde l'ethnologie

---

<sup>5</sup> Marc Abélès, « Pour une anthropologie de la platitude. Le politique et les sociétés modernes », dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 13, n°3, 1989, p. 21 [en ligne] <http://www.erudit.org> (consulté le 02/10/2006).

<sup>6</sup> François Laplantine, *Op. cit.*, p. 83.

est avant tout un « *réquisit cognitif* »<sup>7</sup> : « *nous étonner de ce qui nous est le plus familier [et] rendre plus familier ce qui nous paraissait étrange ou étranger* »<sup>8</sup>.

J'ai utilisé différentes méthodes en fonction de la dimension de la problématique ou de la situation envisagée. En majorité, j'ai eu recours à des interviews approfondies, parfois uniques, parfois répétées, selon la disponibilité de l'informateur ou mon besoin d'approfondissement. En parcourant Paris et sa banlieue à la rencontre de mes informateurs, je me suis également laissé aller à « *une attitude de dérive [...] de disponibilité et d'attention flottante* »<sup>9</sup>. Au hasard d'un pique-nique dans un parc ou de l'attente d'un bus, il m'est ainsi arrivé de surprendre des personnes interagissant avec des pigeons ou au contraire les ignorant ostensiblement. Toutes ces observations aléatoires m'ont été précieuses pour comprendre la perception commune des pigeons par les citoyens. Pour informer mon analyse de cette perception, j'ai eu recours à une technique d'« interviews flottantes » : vingt et une interviews, d'une durée d'une dizaine de minutes à une demi-heure environ, ont été réalisées. Dix de ces personnes étaient des riverains du pigeonnier situé dans la cité Jean Zay à Fontenay-sous-Bois, les autres ayant été rencontrées au hasard de mes déambulations dans les rues et les parcs de Paris ou de sa banlieue. Les résultats qui en ont été extraits n'ont donc pas valeur d'évidence ; ma démarche se voulait avant tout heuristique. Le but était de dégager des notions permettant de comprendre les représentations et pratiques, communes et actuelles, du pigeon en ville. Les données quantitatives présentes dans les graphiques en annexe doivent donc être lues avec prudence. Enfin, ma perception du « projet pigeon » a quant à elle reposé sur une attitude d'observation participante.

---

<sup>7</sup> Marc Abélès, art.cit.

<sup>8</sup> François Laplantine, *Op. cit.*, p. 16.

<sup>9</sup> *Id.*

### 3. Le « projet pigeon »

Avant d'explorer plus avant les interactions entre certains acteurs autour des pigeons urbains, il me semble nécessaire de préciser ma propre position par rapport à cette question. C'est à travers le point de vue particulier d'un projet de recherche appelé « Le pigeon en ville : écologie de la réconciliation et biodiversité urbaine »<sup>10</sup> que j'ai découvert cette problématique. Ce chapitre sera donc consacré à la présentation de ce projet. Je m'inspirerai partiellement pour ce faire du plan d'analyse proposé par Jean-Pierre Boutinet<sup>11</sup>.

#### Visées et buts du projet

Lors de sa constitution en 2005, le « projet pigeon » a explicité plusieurs visées, entendues comme « *intentions qui puissent servir de référence à l'action* »<sup>12</sup>, qui ont notamment servi à présenter le projet aux financeurs potentiels et sont censées servir de guide à l'autoévaluation du partenariat. Celles-ci peuvent être rangées en trois types.

Un premier type de visées, formant la partie de « recherche » proprement dite, consiste en la production de connaissances fondamentales dans différents domaines. Au niveau biologique, il s'agit de comprendre, selon les perspectives génétique et écologique, les mécanismes structurant l'évolution des populations de pigeons urbains et l'impact des pigeonniers sur ceux-ci. L'utilisation de deux perspectives aux méthodes différentes – la génétique et l'écologie des populations – « permet un contrôle réciproque des données »<sup>13</sup>. Le projet vise également à situer la problématique écologique des pigeons en rapport avec les représentations et pratiques de cet animal par les citoyens. Il s'agit en particulier de comprendre les motivations de personnes appelées « nourrisseurs », qui procurent régulièrement de grandes quantités de graines ou de pain aux pigeons, au mépris des règlements municipaux. Enfin, ce partenariat entend définir des repères pour la collaboration ultérieure de différentes disciplines scientifiques, entre elles et avec des associations civiles.

Deuxièmement, le projet vise à apporter, à l'aide des connaissances dégagées, une aide aux responsables publics dans le choix de modes de gestion des populations de pigeons. Ce type de visée situe le projet dans un rapport d'échange avec ses financeurs, qui sont principalement des organismes territoriaux publics.

---

<sup>10</sup> Pour une description détaillée des acteurs et de l'historique du projet, voir l'annexe 1.

<sup>11</sup> Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 2005, pp. 264-272.

<sup>12</sup> *Id.*, p. 268.

<sup>13</sup> Interview d'Emmanuelle Baudry, 29/09/2006.



Troisièmement, le « projet pigeon » souhaite, à la suite des objectifs cités ci-dessus, produire des outils de communication dont le but est de susciter l'intérêt des citoyens pour la préservation de la biodiversité en ville. Perçue par l'écologie contemporaine comme « *la base de l'adaptabilité des êtres vivants* »<sup>14</sup>, la biodiversité est une caractéristique des écosystèmes et des populations jugée capable d'amortir les effets des perturbations qu'ils subissent. Elle prend donc une importance particulière dans un contexte de changements climatiques globaux. La visibilité du pigeon en ville doit dans cette optique servir de point d'accroche pour faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de la préservation du vivant dans n'importe quel milieu. L'intelligence des relations des citoyens en général aux pigeons doit permettre de tisser des liens entre leurs pratiques de la nature et le maintien de la biodiversité en ville.

## **Motivations des acteurs**

C'est à escient que j'ai choisi de ne m'attarder ci-dessus que sur les motivations de certaines personnes particulières. Il s'agit en effet de celles occupant un rôle central dans le projet et ayant le plus d'influence sur sa conduite. L'attitude des autres membres, moi y compris, interfère également sur celle-ci, mais de manière bien moins importante. Expliciter ma propre position me paraissait néanmoins nécessaire en ce que celle-ci conditionne la manière dont j'ai perçu cette expérience et dont j'en rends compte.

### *Les biologistes fondateurs*

La partie biologique du projet est supervisée par Romain Julliard et Anne-Caroline Prevot-Julliard. Cette dernière occupe aussi le rôle de coordinatrice du « projet pigeon » dans son ensemble. Le projet s'inscrit dans une filiation directe avec la recherche sur les tortues à tempes rouges qu'elle a menée avant de se consacrer aux pigeons urbains. Au travers de ces deux recherches se dessine une certaine position dans le champ de la recherche française en écologie.

La tortue à tempes rouges, également appelée tortue de Floride, est une tortue aquatique massivement vendue pendant une dizaine d'années par les marchands d'animaux aux particuliers. Les individus offerts à la vente étaient de jeunes tortues, mesurant quelques centimètres de diamètre ; lorsqu'ils atteignaient leur taille adulte, bien plus grande, ils étaient

---

<sup>14</sup> Robert Barbault, propos cités dans Catherine Larrère, Raphaël Larrère, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 1997, p. 283.

en général relâchés par leurs propriétaires dans les mares et étangs avoisinants. Cette espèce a rapidement représenté, aux yeux de gestionnaires de réserves naturelles et de certains biologistes, le prototype de l'espèce invasive. Son importation a par suite été interdite, de vastes campagnes de sensibilisation du public contre les relâchages furent menées et les individus trouvés dans les étangs français le plus souvent tués, au nom de la préservation de la biodiversité de ces milieux. « *Cependant, aucune donnée fiable n'était disponible quant à la dangerosité de la tortue à tempes rouges pour les écosystèmes français* »<sup>15</sup>. Le rejet des tortues à tempes rouges était avant tout fondé sur son caractère exotique, mis en avant par des biologistes et des responsables environnementaux ayant une conception patrimoniale de la nature.

Le cas des pigeons urbains présente plusieurs similitudes avec celui des tortues : il s'agit également d'une espèce jugée envahissante et déplacée, dont la dynamique est fortement liée à l'activité humaine ; elle a fait – et fait encore – dans certaines villes l'objet d'abattages massifs. C'est également en grande partie en vertu d'une conception qui associe chaque espèce à une place définie comme naturelle que les pigeons ont été jugés inadaptés à la ville<sup>16</sup>. Anne-Caroline Prevot-Julliard souhaite situer ses travaux en opposition à ce paradigme, qualifié de « *conservationniste* »<sup>17</sup>. D'une part, elle entend, conformément à l'approche interactionnelle de l'écologie, étudier l'impact de l'animal sur le milieu qu'il a intégré sans préjuger de l'opportunité de sa présence. D'autre part, elle désire tenir compte non seulement de l'action des usagers humains sur un milieu écologique donné mais aussi de leur perception de cet espace et des êtres qui l'occupent, afin d'utiliser cette perception comme base pour la promotion d'actions favorables à la préservation de ce milieu et de sa biodiversité. Dès lors que la nature n'est plus conçue comme une entité séparée des activités humaines, mais au contraire étroitement liée à celles-ci, prendre en compte la biodiversité revient à tenir compte des multiples pratiques de la nature qui, par leur variété, peuvent lui être favorables. De sorte qu'« *anthropocentrisme et écocentrisme peuvent converger* »<sup>18</sup> et la protection des ressources naturelles ne se trouve plus nécessairement opposée au développement social.

---

<sup>15</sup> Anne-Caroline Prevot-Julliard, « Programme "Tortue de Floride" : impact et gestion des tortues à tempes rouges en Ile-de-France » dans *Le biodiversitaire*, Bobigny, Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine, n° 2, 2006, p. 21.

<sup>16</sup> *Cfr. infra.*

<sup>17</sup> Voir Kay Milton, « Ducks out of water. Nature conservation as boundary maintenance », dans John Knight (sous la dir. de), *Natural Enemies, People-wildlife conflicts in Anthropological Perspective*, Londres et New-York, Routledge, 2000, pp. 229-246.

<sup>18</sup> Catherine Larrère, Raphaël Larrère, *Op. cit.*, p. 288.

Le refus de la prise en compte des attentes des citoyens dans les décisions environnementales par certains experts correspond à un rejet de « *la dérive sociocentriste* »<sup>19</sup>, qui ferait de la définition du réel le résultat d'un débat public. A cette thèse de tradition platonicienne s'oppose celle aristotélicienne de la *doxa*, « *une forme de savoir acquise dans l'expérience quotidienne, la familiarité avec un objet* »<sup>20</sup>, utilisée par le peuple pour interroger de manière critique les discours savants. Mais « *la crise environnementale [...] remet ces arguments en cause [car] elle atteint une nature invisible* »<sup>21</sup>. La biodiversité, qui sert de norme reconnue par les écologues et les biologistes pour évaluer un milieu et les actions exercées sur lui, n'est en effet pas directement observable. Elle s'exprime au travers d'indicateurs complexes développés exclusivement par la pratique scientifique. En maîtrisant la définition de la biodiversité, l'écologie préside donc également à l'intégration de valeurs que ce concept rend possible.

L'objectif poursuivi par Anne-Caroline Prevot-Julliard, notamment, est précisément de donner une visibilité à la biodiversité à destination du grand public, à travers des espèces particulières déjà prises dans une relation avec lui, de manière à faire du souci de cette diversité spécifique une composante des pratiques ordinaires de la nature. Il s'agit de faire se superposer un « *cadre d'usage* », concernant les aspects récréatifs, esthétiques, etc., du rapport des citoyens à leur environnement, et un « *cadre de fonctionnement* »<sup>22</sup>, visant la pérennité de cet environnement. C'est ce qu'exprime l'expression « *écologie de la réconciliation* » dans le titre du projet.

Même s'il est enchâssé dans une démarche scientifique rigoureuse, cet objectif repose moins sur une légitimité académique que sociétale, ce qui est une caractéristique des sciences environnementales<sup>23</sup>. Le choix de travailler avec une autre discipline aux méthodes fort différentes, l'anthropologie, illustre également ce mépris relatif des attentes académiques – même si c'est dans l'espoir d'une reconnaissance à plus long terme – au profit d'un enjeu plus pragmatique. Une des difficultés de ce type de collaboration provient en effet de l'absence d'une théorie intégrée établie pouvant servir de base au travail, ainsi que de pairs capables d'évaluer celui-ci en fonction de normes partagées, ce dispositif étant pourtant à la base de la validité scientifique. Dès lors, ce genre de recherche est condamné à être marginalisé, du

---

<sup>19</sup> Id., p. 224

<sup>20</sup> Bernadette Bensaude-Vincent, *La science contre l'opinion, Histoire d'un divorce*, Paris, Les Empêcheurs de Penser en Rond, 2003, p. 247.

<sup>21</sup> Catherine Larrère, Raphaël Larrère, *Op. cit.*, p. 220.

<sup>22</sup> Catherine Mougenot, *Op. cit.*, p. 188.

<sup>23</sup> Pieter Leroy, « Sciences environnementales et interdisciplinarité : une réflexion partant des débats aux Pays-Bas », dans *Natures, Sciences, Sociétés*, n° 12, p. 281.

moins temporairement, par le milieu universitaire. La poursuite d'un enjeu sociétal est donc tout à la fois un choix et une nécessité. L'incompréhension d'une majorité de ses collègues écologues est cependant pour la coordinatrice du projet une source de frustration et de tristesse. Il semble que la pratique de l'interdisciplinarité n'aille pas sans une certaine souffrance<sup>24</sup>.

Les options théoriques et téléologiques exprimées ci-dessus ont été mises en oeuvre lors du « projet tortue de Floride » avant d'être transposées dans le « projet pigeon », de sorte que le premier définit un horizon pour le second. En plus des similitudes déjà relevées au niveau de la problématique, les deux projets présentent la même tripartition entre recherche, gestion et communication ; une collaboration entre scientifiques des sciences naturelles et humaines et des membres de la société civile ; la présence de mêmes personnes – Anne-Caroline Prevot-Julliard, Emmanuelle Baudry et Véronique Servais. Cette identité d'organisation et de démarche dénote une certaine domination des scientifiques, en particulier des biologistes, dans la définition du projet et de son fonctionnement. Le « projet tortue de Floride » ne peut cependant permettre efficacement l'évaluation du « projet pigeon » car il est lui-même toujours en cours. De plus, même si les objectifs des biologistes sont restés relativement les mêmes, la présence de partenaires différents a amené des motivations nouvelles et fait du « projet pigeon » un complexe singulier.

Au niveau des objectifs des biologistes apparaît un problème spécifique au « projet pigeon » : les deux dimensions de la compréhension de l'intégration des pigeons dans l'environnement urbain et de la promotion de la biodiversité entrent en conflit au lieu de s'articuler harmonieusement. Cela est dû au dispositif instrumental de production de connaissance. Tandis que lors du « projet tortue de Floride » la plupart des expérimentations ont eu lieu en laboratoire, dans un lieu entièrement contrôlé par des scientifiques, le dispositif expérimental principal du « projet pigeon » est le pigeonnier, un instrument qui doit non seulement être partagé *in situ* avec d'autres acteurs mais qui constitue également un mode de gestion particulier des pigeons urbains et, à ce titre, correspond à une certaine position dans le champ de cette gestion. Les biologistes du projet se trouvent donc dans une situation de porte-à-faux entre la collaboration avec des personnes professionnellement impliquées dans l'utilisation de cet outil et leur volonté de suspendre leur jugement quant au moyen de gestion approprié pour les pigeons. De plus, tout en étant circonspects quant à la capacité des pigeonniers à maîtriser l'évolution des populations de pigeons urbains, ils voient en eux une

---

<sup>24</sup> Frédéric Joulian, Suzanne de Cheveigné, Joëlle Le Marec, « Evaluer les pratiques interdisciplinaires », dans *Natures, Sciences, Sociétés*, n°13, 2005, p. 288.

possibilité de « renouer le lien entre les citadins et la nature », c'est-à-dire de réaliser leur objectif de promotion de la biodiversité. Cette ambivalence a une influence sur le fonctionnement du partenariat.

Le choix de la tortue à tempes rouges et des pigeons urbains comme sujets d'étude a également une résonance affective. Il correspond à une colère envers la destruction massive d'animaux au nom d'une certaine vision de la nature, de surcroît scientifiquement informée. Cette colère entraîne donc chez les écologues du projet un sentiment de responsabilité à l'égard de leur pratique scientifique et de son influence sur d'autres champs, notamment politique. Bien qu'ils veillent à tenir compte des comportements sociaux concernant la nature, le souci de biodiversité qui forme l'horizon de leur pratique correspond également à la satisfaction, esthétique et morale, du maintien d'espèces animales dans un état d'autonomie. Cette attention personnelle à l'animal concerne moins des individus que des populations, en accord avec la vision du vivant développée au cours de leur formation professionnelle.

#### *L'Association Espace de Rencontre entre les Hommes et les Oiseaux (AERHO)*

Il s'agit d'une association à but non lucratif (dite loi 1901) ayant deux types de missions : la gestion contractuelle de pigeonniers municipaux, incluant l'entretien de ces outils et des actions de médiation interpersonnelle auprès des riverains ; la réalisation d'études sur l'exploitation d'un environnement par les pigeons et les rapports que les citadins entretiennent avec eux. Elle est composée de trois personnes Pascale Beauvois, Catherine Dehay et Didier Lapostre. Ces deux derniers ont occupé des fonctions importantes à la Société Protectrice des Animaux (SPA), qu'ils ont dû abandonner à la suite d'accusations de malversations et de mauvais traitements à animaux. Ces accusations ont finalement été déclarées sans fondement par les tribunaux compétents, mais ont laissé aux membres de l'AERHO un sentiment d'amertume et de défiance à l'égard du monde de la protection animale et de la SPA en particulier. Cette défiance se traduit notamment par le refus d'accueillir des adhérents au sein de leur structure. Ce n'est donc pas une association représentative, au contraire de la grande majorité des associations de protection animale. L'AERHO n'a finalement d'une association civile que la forme juridique et un objet social désintéressé. Du point de vue de son organisation, de son fonctionnement et de ses actions, elle ressemble bien plus à un prestataire commercial de services. Catherine Dehay a d'ailleurs une formation en gestion et Didier Lapostre est responsable des ressources humaines dans une grande société française de transports.

Le but général poursuivi par les membres de l'AERHO, que ce soit au sein de cette association ou de son pendant concernant les chats errants – l'Association Chats des Rues (ACR) – est de faciliter l'intégration de l'animal libre en ville. Ils rejoignent donc les cofondateurs scientifiques du projet dans leur souhait de voir des animaux évoluer de manière autonome dans un environnement urbain, sans nécessairement exclure tout contact entre ceux-ci et les humains, mais en favorisant au contraire les pratiques des animaux qui permettent à ceux-ci de vivre en relation avec les humains sans en être complètement dépendants. Leur conception de cet idéal de l'intégration des animaux non domestiques en ville diffère cependant de celle des scientifiques en ce qu'ils n'appréhendent pas ces animaux en termes de populations, mais plutôt à un niveau intermédiaire entre la population et l'individu. Contre les biologistes qui refusent l'individuation des animaux pour se préserver de l'anthropomorphisme, les membres de l'AERHO, voient dans la relation établie avec un individu animal, quelle que soit son contexte, le fondement d'une responsabilité à son égard.

Cependant, cette attention individuelle peut se voir supplantée par un intérêt supérieur, même s'il s'oppose à leur sensibilité.

Pascale Beauvois et Catherine Dehay hébergent régulièrement chez elles des chiens issus de la fourrière, dans l'attente de leur trouver une famille d'accueil définitive. Ceux-ci reçoivent un statut d'animal de compagnie, en même temps que leur présence temporaire oblige leurs hôtes à ne pas trop s'attacher à eux. L'affection qu'elles témoignent à ces animaux particuliers est donc en partie refoulée au nom du principe consistant à sauver d'autres chiens de l'euthanasie.

Cette attitude particulière d'affection maîtrisée, qui à leurs yeux les distingue de ceux qu'ils nomment « protecteurs » et qui agissent uniquement « par passion », leur vient de leur expérience de gestion de refuges pour animaux errants. Celle-ci s'est intégrée à un *habitus*, une structure préreflexive interne à l'individu assurant « *la présence active des expériences qui, déposées en chaque organisme sous la forme de schèmes de perception, de pensée et d'action, tendent [...] à garantir la conformité des pratiques et leur constance à travers le temps* »<sup>25</sup>. Didier Lapostre décrit cette attitude dans son mémoire consacré à l'histoire de la protection animale en France, comme celle des « *pragmatiques, qui reconnaissent la nécessité de sacrifier certains animaux en cas de surpopulation, mais qui ne se satisfont pas pour autant de ces mortalités* »<sup>26</sup>. Comme dans le cas des scientifiques, pratique professionnelle et sensibilité personnelle s'informent donc mutuellement au sein d'un *habitus* particulier.

---

<sup>25</sup> Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 91.

<sup>26</sup> Didier Lapostre, *Associations et protection animale en France : 1910-1920, Mémoire de Maîtrise en Histoire*, Paris, Université Paris VIII, 2005, p. 107.

Cette attitude correspond aussi à la position qu'ils entendent occuper dans le champ de la protection animale. En se qualifiant de « gestionnaires » par opposition aux « protecteurs », les membres de l'AERHO obéissent à une stratégie de distinction par rapport aux autres associations oeuvrant dans le même domaine, dont beaucoup à leur sens « perdent de vue leur objectif de départ » et s'enferment dans « des querelles d'ambition personnelle ». La distinction entre « *association gestionnaire [et] contestataire* » est en effet également le fait des responsables politiques et « *sous-entend surtout la nécessité pour l'autorité publique de bien sélectionner les interlocuteurs avec lesquels elle traite* »<sup>27</sup>. En relayant cette catégorisation, l'AERHO se présente donc d'emblée aux collectivités locales comme un partenaire privilégié. Les membres de l'AERHO ont pourtant une vision très négative du pouvoir politique, « qui n'a plus aucun poids », ce qui contraste avec l'énergie qu'ils investissent dans les réunions avec les représentants de collectivités locales ou les réunions de quartier. Cette vision provient de déceptions accumulées au fil de leur investissement politique passé. Elle correspond aussi à une évolution générale des mouvements écologiques : les valeurs de ceux-ci « *qui reposaient [au départ] sur une critique radicale de la rationalité scientifique et technique n'ont pu produire ou mobiliser d'autres référents (politiques ou philosophiques) et leur transcodage [traduction] en termes d'actions concrètes s'est opéré à l'intérieur de l'espace conceptuel initial [celui de la science]* »<sup>28</sup>. Les définitions politiques des problèmes d'environnement s'effectuant donc principalement au moyen de concepts scientifiques, les autorités politiques sont vues par les membres de l'AERHO comme le vecteur neutre d'une « idéologie » externe, formulée majoritairement par les experts.

C'est pourquoi ils sont très désireux de collaborer avec des scientifiques, tant des sciences naturelles que des sciences humaines et qu'ils s'investissent très largement dans le « projet pigeon ». Ce désir de scientificité se traduit également au niveau personnel, tant Catherine Dehay que Didier Lapostre poursuivant un cursus universitaire en sus de leurs activités professionnelles, l'une en écologie, sur la question du pigeonier, l'autre en histoire, sur la protection animale française.

Il s'agit d'un souci de scientificité plus que de connaissances. Sur bon nombre de questions, tant biologiques que sociales, les membres de l'AERHO possèdent déjà leur propre savoir, issu de leur pratique de terrain : ils ont, par leur accès aux pigeoniers, développé des statistiques de reproduction et d'occupation ; ils ont réalisé des recensements en des endroits jugés critiques et dressé des tableaux d'évolution de la densité des populations ; ils ont établi

---

<sup>27</sup> Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir, Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 207.

<sup>28</sup> Id., pp. 300-301.

de bonnes relations avec de nombreux nourrisseurs, identifié leurs parcours, comparé les pratiques et observé leur influence sur le comportement des pigeons ; ils ont interrogé les discours officiels et tenté de les situer dans une perspective historique ; ils se sont imprégnés de la littérature écologique spécialisée sur cet animal.

Leurs attentes par rapport sont par conséquent avant tout formelles : ce que l'AERHO souhaite retirer de la collaboration avec des scientifiques sont des outils de conceptualisation. C'est pourquoi ils sont très pointilleux sur les mots utilisés, à la fois dans leurs propres déclarations et dans les documents produits par le projet.

En même temps qu'elle me faisait part, ainsi qu'à d'autres membres du « projet pigeon », de ses connaissances, Catherine Dehay les minorait : « je m'exprime mal », « je n'ai pas les bons mots ».

Lorsque j'ai présenté mes analyses au groupe, Didier Lapostre a exprimé son désaccord avec celles-ci. Néanmoins, la discussion a fait apparaître que notre différend ne portait pas sur les idées mais sur les mots qui les exprimaient. De semblables discussions ont eu lieu entre les biologistes et les membres de l'AERHO à propos d'autres notions.

Cette insistance continue sur le vocabulaire ne traduit pas une confusion entre les phases de recherche et de communication mais exprime l'enjeu du « projet pigeon » pour l'AERHO : obtenir une reconnaissance de leur savoir empirique en lui donnant une forme légitime. C'est pourquoi, ils acceptent que les biologistes dictent une grande partie de la forme et de l'organisation du projet : c'est justement cette forme, ces protocoles d'expérimentations proprement scientifiques et les manières particulières de caractériser les données qu'ils sont si désireux d'apprendre, tout en veillant à ce que ceux-ci s'articulent à leur propre perception du problème.

Leur envie de s'approprier les démarches scientifiques n'est donc pas inconditionnelle. J'ai déjà explicité le sentiment de responsabilité qu'implique pour eux le fait de travailler avec des animaux. Celui-ci constitue pour eux une limite au désir de connaissance. Les scientifiques s'en affranchissent généralement en objectivant l'être qu'ils étudient, démarche inacceptable pour l'AERHO. De plus, ces derniers sont critiques par rapport au développement de connaissances fondamentales.

Pour Catherine Dehay, « une science qui ne répond pas aux questions des bailleurs est vouée à disparaître ». Les scientifiques doivent avoir le courage de « descendre dans la rue », c'est-à-dire « répondre aux questions que se pose la population en fournissant une solution claire que les politiques n'auraient plus qu'à mettre en œuvre ».



Dès lors, ils apprécient l'attitude d'Anne-Caroline Prevot-Julliard, dont la position scientifique marginale conduit à rechercher, au moins partiellement, une légitimité en dehors du champ universitaire.

Alors que les instances politiques étaient tantôt décrites par les membres de l'AERHO comme soumises aux définitions des experts scientifiques, c'est à présent la pratique scientifique qu'ils perçoivent comme subordonnée à l'intérêt général et au respect du vivant. Cette attitude de mise en balance constante d'un domaine par un autre peut être lue comme une stratégie visant à s'assurer une position centrale dans le champ de la gestion des pigeons urbains. Si l'on considère trois axes reliant trois acteurs importants de la problématique des pigeons urbains – autorités publiques, institutions scientifiques, protection animale au sens large – on peut, à la lumière des éléments rassemblés ci-dessus, situer la position de l'AERHO au milieu de chacun d'eux. Le rôle qu'elle cherche à jouer est donc celui d'intermédiaire polyvalent.

Cette stratégie se comprend à nouveau en regard de son expérience de la gestion animale : deux de ses membres ont intégré la plus importante institution française en la matière et ont cherché à rapprocher ses pratiques de l'idéal qui doit selon eux guider la gestion des animaux, mais se sont heurtés aux rigidités de l'appareil administratif et aux jeux de pouvoir propres à une telle organisation. Cette expérience négative les a conduit à préserver désormais leur indépendance. Ils entretiennent donc des liens étroits avec différents milieux et institutions tout en veillant à rester en marge. C'est ainsi que, par exemple, sans disposer d'aucun adhérent – s'épargnant ainsi les difficultés afférentes telles dissensions internes, rigidités de fonctionnement, etc. – ils présentent auprès des responsables publics le profil d'une association représentative, par les liens dont ils disposent avec les nourrisseurs, protecteurs, riverains de pigeonniers, etc. De même, sans avoir à intégrer le milieu académique et se conformer à ses règles propres, ils développent, par leur contact avec des institutions scientifiques, une capacité d'expertise technique qu'ils peuvent faire valoir auprès d'autres acteurs.

En regard de ce rôle de médiateur polyvalent, il est peu étonnant que l'AERHO accorde moins d'importance au pigeonnier en tant que mode de gestion que ne lui en prêtent les biologistes du projet. L'entretien des pigeonniers est pour elle une activité secondaire, qui sert avant tout d'opportunité pour étudier le comportement des pigeons et les rapports que les riverains entretiennent avec eux, dans le but de développer ses aptitudes d'expertise et de médiation. Comme les biologistes du projet, elle est sceptique quant à la capacité des pigeonniers à offrir une solution durable au problème des pigeons et voit surtout en eux un

outil possible de communication pour modifier la perception des pigeons en ville. Ses membres n'explicitent cependant pas leur jugement, afin de ne pas influencer le fonctionnement d'un projet dont le caractère scientifique et objectif leur est, je l'ai dit, primordial. Au sein du partenariat se développe donc, autour de la question du pigeonier, un certain malentendu.

### *Ma propre implication*

Comme d'autres étudiants, tous biologistes, j'ai intégré le « projet pigeon » dans le cadre d'un stage comptant pour mon cursus universitaire. A l'instar de tout ethnographe, mon objectif prioritaire consistait donc à « *pouvoir rentrer chez soi avec un corpus de données permettant l'écriture d'un rapport* »<sup>29</sup>, à fin de progression académique. En répondant à la demande de Véronique Servais d'un étudiant pour travailler sur la question du pigeon en ville, une seule chose me motivait : le fait que ce stage ait lieu dans le cadre d'une recherche scientifique, de surcroît multidisciplinaire. D'une part je venais de découvrir les travaux de Bruno Latour et m'étais résolu à effectuer un mémoire dans le domaine de l'anthropologie des sciences ; d'autre part, étant tenté par une carrière scientifique, j'étais enthousiaste à l'idée d'intégrer l'univers de la recherche. J'étais donc bien plus intéressé par le projet lui-même que son objet. Tout en étant, par éducation et par inclination, sensible au bien-être des animaux, je ne considérais les pigeons urbains qu'avec indifférence voire mépris, comme bon nombre d'usagers et d'habitants des villes occidentales<sup>30</sup>.

Le choix d'étudier un groupe de scientifiques nord-occidentaux correspondait à un certain positionnement théorique : je désirais faire de l'« *anthropologie symétrique* »<sup>31</sup> selon la perspective définie par Bruno Latour et appliquer les méthodes ethnographiques à ma propre société ou une société semblable. Cela impliquait de ne pas me restreindre à l'étude d'un groupe marginal de cette société, dont l'exotisme social compenserait l'absence de distance géographique afin de conserver, de manière quelque peu artificielle, « *la dialectique du près et du loin* » qui fonde la démarche anthropologique. Contre une certaine conception de l'ethnologie qui fait de la distance à l'observateur « *une qualité de l'objet* », il s'agissait

---

<sup>29</sup> Olivier Schinz, « Pourquoi les ethnologues s'établissent en enfer ? Maîtrise de soi, maîtrise de son terrain », dans *ethnographiques.org*, n° 1, avril 2002, p. 5.

<sup>30</sup> Cfr. *infra*.

<sup>31</sup> Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.

d'en faire « *une qualité de l'approche* »<sup>32</sup>, afin de pouvoir appliquer la démarche ethnographique à n'importe quelle institution de cette société. Le choix du champ scientifique n'était cependant pas innocent : il correspondait à une sensibilité particulière aux questions épistémologiques et à une attitude critique envers le pouvoir de domination symbolique que peut exercer l'usage de la rationalité technique, à la fois au sein de la société occidentale et dans son rapport avec d'autres univers culturels.

Ma rencontre avec les autres membres du projet a modifié ces premières motivations. Elle m'a obligé à articuler mes propres attentes avec « *les attentes des ethnographiés* ». A l'encontre de la vision naïve que je me faisais préalablement de mon terrain, où il me semblait possible de mener une recherche selon une direction que je maîtriserais exclusivement, j'ai été confronté à « *la nécessité que la personne qui effectue le travail de recherche soit compréhensible par ses hôtes* »<sup>33</sup>. En l'occurrence, à mon arrivée dans le projet, une place avait déjà été définie pour l'anthropologie : celle d'étudier les représentations des citadins et des nourrisseurs concernant les pigeons.

Mon souhait explicite d'étudier la pratique scientifique au sein du projet a dès lors d'autant plus surpris qu'il ne correspondait ni à la vision que la plupart de ses membres se faisaient de l'anthropologie – celle d'une science des représentations populaires et marginales – ni ne s'intégrait *a priori* dans les visées explicites du projet – comprendre la relation des citadins aux pigeons, offrir une aide à la décision pour les décideurs, promouvoir la biodiversité en ville. Mon responsable cautionnant cependant mon choix d'approche, il a été convenu, non sans quelques réticences, que mon intégration au groupe se ferait sur base d'un échange : je serais autorisé à étudier le fonctionnement du projet à condition d'enquêter en parallèle sur les dimensions sociales intéressant ses membres.

J'ai rapidement été confronté à la dispersion des tâches au sein du projet et à la lenteur des actions mises en œuvre. Cet éclatement spatial et temporel, qui rendait l'observation directe ardue, m'a conduit à adopter une perspective plus sociologique, ayant pour but de « *suivre les produits, les acteurs et les textes dans leurs déplacements* »<sup>34</sup> à travers une pluralité de champs, qu'ethnométhodologique, axée sur les microprocédures de constitution d'accord au sein d'un groupe restreint de personnes. Cette approche imposée par les caractéristiques propres de mon terrain a été renforcée par un goût personnel pour

---

<sup>32</sup> Marc Abélès, art. cit., p. 16.

<sup>33</sup> Olivier Schinz, art. cit., p. 5.

<sup>34</sup> Dominique Vinck, *Sociologie des sciences*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 191.

l'abstraction et la définition de logiques générales, ainsi que par mon désir de compréhension transversale.

Ce qui m'a dirigé vers les études que j'ai entreprises est précisément ce besoin de connaissances plurielles et de variation des points de vue. Ce même attrait a guidé ma volonté de comprendre les interactions entre les multiples acteurs impliqués dans la gestion des pigeons urbains, au départ dans le but de définir les positions des différents acteurs du projet. Cependant, devant l'ampleur de la tâche, cette compréhension a progressivement constitué en propre mon objet de recherche. Alors que tout au long de ma recherche j'avais été très inquiet quant à la possibilité de mener de front deux problématiques apparemment séparées, celles-ci ont fini par se fondre en une seule, différente tout à la fois de mes intentions de départ et des attentes originelles des autres membres du projet.

### **Collaboration et interdisciplinarité au sein du projet**

La relation qui s'établit traditionnellement entre non-scientifiques et scientifiques autour d'un objet commun se traduit par « *une nette division du travail [...] ; les premiers étant chargés d'apporter au laboratoire la matière première sur laquelle s'exerce l'esprit critique [des scientifiques]* »<sup>35</sup>, lesquels, en retour, leur transmettent des connaissances « *indépendamment de la démarche qui permet de les établir* »<sup>36</sup>. Dans le « projet pigeon », cette relation hiérarchisée d'échange est remise en cause par le fait que les profanes – l'AERHO – non seulement ne sont que secondairement en demande de savoirs, mais de surcroît désirent participer activement à la recherche.

La répartition inégale du capital symbolique entre les acteurs en présence par rapport à l'objet considéré – une étude scientifique des pigeons urbains – ordonne néanmoins une certaine autorité des scientifiques. Elle est acceptée – parce que porteuse de légitimité pour le projet – en même temps qu'interrogée – par désir de reconnaissance – par les non-scientifiques. Elle est notamment renforcée par le rapport pédagogique existant entre Romain Julliard et Catherine Dehay, le premier étant le promoteur du mémoire que la seconde souhaite défendre en écologie. Cette position d'autorité se traduit par le fait que la forme même du projet et ses visées ont été en majeure partie définies par les biologistes, ainsi que le montrent les similitudes entre le « projet tortue de Floride » et le « projet pigeon ».

---

<sup>35</sup> Bernadette Bensaude-Vincent, *Op. cit.*, p. 165.

<sup>36</sup> *Id.*, p. 158.

Du point de vue des deux autres dimensions du projet, l'aide à la gestion et la communication, les avis de l'AERHO occupent au contraire une position plus prépondérante, reconnue par les autres acteurs, de par la plus grande expérience qu'a cette association des acteurs périphériques du projet – instances politiques, milieu de la protection animale, nourrisseurs, riverains de pigeonniers, etc. L'AERHO devra dans ce domaine se positionner par rapport à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), qui peut également se faire valoir d'un savoir-faire important, quoique différent, dans ce domaine. Cependant, ces dimensions sont, au moment d'écrire ces lignes, à peine ébauchées.

Parmi les scientifiques, les profanes portent un regard différent sur les biologistes et les anthropologues. Ces derniers jouissent également du prestige relatif à leur institution mais, parce qu'ils correspondent moins, au niveau des méthodes utilisées notamment, à l'image que les profanes se font des scientifiques, leur investissement dans le projet est moins bien compris. De nombreuses discussions ont ainsi eu lieu entre Véronique Servais et Catherine Dehay au sujet des spécificités de la démarche anthropologique, de son objectivité et du caractère vérifiable de ses résultats. Du fait de sa formation, ce sont les démarches expérimentales des sciences naturelles qui servent de référent à cette dernière pour apprécier les méthodes ethnographiques. L'idée d'une approche scientifique obéissant à d'autres méthodes est dès lors quelque chose de difficile à admettre.

Les rapports entre biologistes et anthropologues ne sont pas plus simples. D'une part, si certains avaient déjà acquis l'expérience de ce type de collaboration sur le « projet tortue de Floride », pour d'autres il s'agit d'une expérience très éloignée de leurs habitudes académiques. En particulier, ma propre démarche, ou du moins ses intentions affichées, a suscité l'interrogation, voire une certaine défiance. D'autre part, à la différence de la démarche biologique, matérialisée par l'élaboration d'un dispositif technique original, pouvant servir de base pour les confrontations de points de vue des acteurs, le caractère immatériel de la démarche ethnographique, située presque exclusivement dans le regard et la parole, accroît la difficulté pour les autres acteurs d'en comprendre les principes.

Une des difficultés majeures du fonctionnement du projet provient du grand nombre de personnes qui gravite autour de lui – professionnels ou étudiants – et des multiples directions qu'il prend au fil des collaborations envisagées ou réalisées. Aux visées de départ évoquées plus haut sont venus s'ajouter de nombreux objectifs intermédiaires. Par exemple, une première collaboration avait été envisagée avec un vétérinaire ayant réalisé des prises de sang sur les pigeons pour le compte du projet. Comme elle effectuait par ailleurs des expériences sur des embryons de poulet, pratique que l'AERHO refusait de cautionner, les

modalités de cette collaboration avaient suscité des discussions dans l'équipe, jusqu'à ce qu'elle soit finalement abandonnée pour des raisons financières. Une autre collaboration avec des vétérinaires d'une institution différente est actuellement mise en œuvre. Il était également prévu qu'un thésard en biologie mette au point un système informatique d'aide à la décision à partir des résultats écologiques du projet, comme cela s'était fait sur le « projet tortue de Floride ». Cette option est temporairement suspendue faute de moyens. Suite au stage d'une étudiante en biologie, une opération de « science participative » ayant pour objet l'identification des différentes couleurs de plumage des pigeons est prévue. Récemment, une deuxième institution a rejoint la partie anthropologique du projet, en la personne de Bernadette Lizet, du MNHN.

Tous ces mouvements de personnes et les intérêts et motivations propres qu'elles apportent avec elles entraînent une grande confusion dans l'organisation.

Pour Catherine Dehay, « on ne sait plus qui fait quoi », de sorte que les « réunions n'abordent pas des questions de fond, mais de cohésion ».

Alors qu'un tel projet interdisciplinaire nécessiterait « *de longues discussions et négociations visant à comprendre les différentes formulations des problèmes et à confronter des points de vue divergents sur des concepts communs* »<sup>37</sup>, la multitude d'acteurs et d'objectifs intermédiaires rend difficile l'établissement d'un tel dialogue entre les différents partenaires. De plus, la recherche et l'allocation des fonds demandent de la part du groupe de coordination un investissement lourd en temps et en énergie, qui ne peuvent dès lors être consacrés à construire l'interdisciplinarité. Enfin, certains sujets considérés comme « sensibles » sont volontairement évités par certains membres, par crainte de s'aliéner une partie du groupe. C'est le cas de la place, dans le projet, du pigeonier, dont les multiples rôles potentiels et effectifs – d'expérimentation, de gestion et de médiation – rapportés aux perceptions relatives des attentes de chacun, accroissent la confusion quant aux visées du partenariat.

Du fait du manque de mise en commun préalable des perspectives et motivations des différents membres, c'est autour de questions techniques relatives, par exemple, à la rédaction d'une candidature à un appel d'offre ou au choix du sort à réserver aux oisillons dans le déplacement d'une colonie de pigeons, qu'ont lieu les confrontations de points de vue, avec pour conséquence une fragmentation des problèmes et leur réitération périodique. La question du vocabulaire utilisé dans la communication du projet est ainsi un point d'achoppement

---

<sup>37</sup> Pieter Leroy, art. cit., p. 282. Voir aussi Frédéric Joulian, Suzanne de Cheveigné, Joëlle Le Marec, art.cit., p. 288.

fréquent, sans que les motivations qui sous-tendent les positions de chacun aient jamais fait l'objet d'une réflexion commune.

Cet éparpillement est une conséquence de la structuration du groupe autour d'un « tronc commun » à partir duquel « chacun répond aux questions qui l'intéressent »<sup>38</sup>. La volonté de respecter les approches de chacun produit une grande créativité et a notamment pour conséquence positive que, contrairement à « *de nombreux programmes de recherche environnementale* », le rôle des sciences sociales n'est pas « *réduit au rang de technique sociale interventionniste* »<sup>39</sup>. Mais elle entraîne également un relatif gaspillage de moyens.

Un exemple marginal mais significatif est offert par la réalisation d'un film de promotion pour le projet. Le groupe de coordination a engagé une réalisatrice spécialisée dans le documentaire animalier et l'a considérée comme un partenaire à part entière, lui laissant toute liberté en matière de réalisation, à partir d'un synopsis approuvé par le groupe. Le résultat fut, dans un premier temps du moins, jugé décevant par tous les membres du groupe. Ils déploraient en particulier les nombreuses longueurs, la suppression au montage de la séquence consacrée à l'anthropologie et la naïveté qui émanait de l'ensemble. Ce film ne correspondait en effet pas à la vision du projet mais à celle de la cinéaste. Habitée par son expérience professionnelle à fournir une imagerie d'une nature sacralisée, non-anthropisée, elle a monté son film selon cette perception. Elle a présenté ainsi de nombreuses images esthétisées de pigeons volant dans un environnement de verdure et a significativement fait l'impasse sur la question anthropologique, de sorte que le caractère problématique de la question des pigeons en ville se trouvait complètement dissous. Le but d'exploitation du film était pourtant de montrer l'acuité de ce problème aux financeurs potentiels.

Une meilleure définition des perspectives de chacun aurait sans doute permis d'éviter ce malentendu. Mais comme bon nombre des « *équipes-projets qui font le pari de l'interdisciplinarité* », le « projet pigeon » se trouve « *dans la nécessité de gérer les contradictions entre les exigences de résultats rapides de la recherche par projet et le besoin de durée longue et de marges d'essai et d'erreur pour construire véritablement les conditions de cette interdisciplinarité* »<sup>40</sup>. Or, à cause notamment de la légitimité sociétale propre à l'orientation particulière du projet, renforcée par la présence d'associations civiles, le planning du projet répond avant tout à une nécessité de production de résultats destinés à cautionner son existence auprès de ses financeurs. Le partenariat obéit donc plus à une

---

<sup>38</sup> Interview de Catherine Dehay, le 29/11/2006.

<sup>39</sup> Pieter Leroy, art. cit., p. 281.

<sup>40</sup> Frédéric Joulian, Suzanne de Cheveigné, Joëlle Le Marec, art. cit., p. 288.

interdisciplinarité de fait – plus exactement une pluridisciplinarité, c'est-à-dire « *un ensemble de disciplines associées, mais multiples [...] utilisant une terminologie différente, ne définissant pas les problèmes de la même façon* »<sup>41</sup> – qu'à une interdisciplinarité construite.

C'est précisément ce foisonnement de perspectives, la complexité des relations au sein de l'équipe et l'absence d'une cohérence normative entre ses différentes dimensions qui m'ont conduit à tenter de dresser une vision intégrée et transversale du champ de la gestion des pigeons urbains. Pris dans ce jeu d'attentes et de perceptions multiples, j'ai ressenti le besoin de comprendre les divers enjeux servant d'horizon à l'action du « projet pigeon ». Au-delà de cette nécessité personnelle « *qui n'est pas d'ordre épistémologique mais psychologique, de structurer, d'ordonner notre expérience* »<sup>42</sup>, cette vision pourra aussi, je l'espère, fournir un socle de réflexion utile aux développements ultérieurs du « projet pigeon ».

---

<sup>41</sup> Pieter Leroy, art. cit., p. 278.

<sup>42</sup> Olivier Schinz, art. cit., p. 8.



## 4. La perception commune

On peut caractériser la perception par les citoyens de la situation des pigeons dans les villes françaises comme celle d'un désordre. Son traitement par les médias, dont on peut supposer qu'ils reflètent les conceptions généralement partagées autant qu'ils les forment, conforte cette opinion. Avec une grande régularité en effet, les quotidiens français, tant nationaux que locaux, font état dans leurs colonnes du problème causé par la présence de pigeons en ville, en particulier les pigeons bisets<sup>43</sup>. Quels que soient le journal et son orientation, ces animaux y reçoivent un traitement identique : ils sont dits sales et surnuméraires. S'y ajoute souvent le fait qu'ils seraient les porteurs avérés de microbes et de bactéries, dont certains seraient transmissibles à l'homme, et éventuellement leur caractère stupide, causé par une dégénérescence supposée de l'espèce.

Contraste saisissant avec les pigeons domestiques, voyageurs ou d'ornement, qui connaissent de nombreux admirateurs. Plus encore avec une variété de colombidés « *qui scientifiquement ne se distingue pas du pigeon mais dont le plumage est blanc* » : la colombe, sorte d'hypostase du pigeon tel qu'apprécié par l'homme, également vantée par chacune des grandes religions monothéistes et à laquelle sont associées « *pureté, fidélité, fécondité et douceur* »<sup>44</sup>. Depuis l'antiquité jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, de l'Angleterre à la Chine, les pigeons ont joui d'une excellente réputation et les humains leur ont trouvé de nombreux usages, dans des domaines aussi divers que l'agriculture, les rituels religieux, la communication ou la guerre. En regard de cet héritage, les pratiques contemporaines des pigeons en ville semblent avoir connu une rupture radicale.

### Du pigeon au « rat volant »

A ma connaissance, cette rupture a jusqu'ici fait l'objet de peu d'investigations. Il semble que ce soit après la seconde guerre mondiale que les attitudes face aux pigeons connaissent dans les villes une altération profonde. Non pas qu'auparavant les pratiques des

---

<sup>43</sup> A titre d'exemple et de manière non exhaustive, dans le quotidien régional *Le Parisien* : Frédéric Normand, « Polémique autour de l'extermination des pigeons », 29/04/2006 ; R.B., « La croisade d'un couple contre les pigeons », 25/10/2005 ; Frédéric Normand, « Le maire développe son plan Ville Propre », 9/07/2005 ; M.S., « Surtout, ne pas éliminer tous les pigeons », 27/08/2005 ; Frédéric Normand, « La ville n'en peut plus des pigeons », 28/07/2004 ; M.G., « Premier test afin de limiter le nombre de pigeons », 22/12/2003 ; Gaëtane Bossaert, « La ville éradique ses pigeons en douceur », 26/11/2003 ; A.M. « Vers un observatoire des pigeons », 4/06/2001. On pourrait recenser autant d'exemples semblables dans *Le Monde*, *Libération* ou *France-Soir*.

<sup>44</sup> Françoise Lempereur, *Les convoyeurs attendent ... la colombophilie d'hier et d'aujourd'hui, Bruxelles, La Renaissance du Livre*, 1999, p.13.

pigeons aient toujours été favorables à l'animal, loin s'en faut. Le pigeon était connu des fermiers pour être un voleur de grain, qui constituait autrefois la nourriture quasi exclusive de l'espèce. A ce titre, la loi française l'a tôt classé parmi les nuisibles et autorisé sa chasse. Le pigeon était aussi apprécié pour sa chair ; on piégeait des individus dans une cage après les y avoir attirés par pépiage<sup>45</sup>, pour les engraisser avant de les consommer. Son agilité en vol était mise à l'épreuve durant des séances de tir aux pigeons vivants, encore très populaires avant leur interdiction en France dans les années 1980. Mais aucune de ces pratiques ne reposait sur une défiance systématique envers les pigeons. Elles n'avaient en particulier aucun caractère problématique. Il existait des conflits d'intérêts, entre colombophiles et fermiers par exemple, mais pas de cas où le pigeon fut à l'origine d'une situation que l'homme perçoive en elle-même comme inquiétante.

Or, c'est bien ce qui a lieu vers la fin des années 1940. Avec une fréquence croissante, les médias et les représentants politiques s'interrogent sur la présence jugée excessive de pigeons dans les villes. A Paris, le Préfet du département de la Seine est régulièrement interpellé à ce sujet par des élus locaux. Pour la première fois, semble-t-il, il est fait mention de la volonté, du moins dans le chef de certaines personnes, de procéder à une destruction massive des pigeons en ville. Les arguments invoqués mêlent considérations hygiéniques, esthétiques et économiques : les pigeons souillent de leurs fientes les passants et les monuments publics ; l'acidité de leurs déjections pouvant même causer la détérioration de ces derniers et rendre nécessaire des entretiens fréquents et coûteux. Cependant, l'option de l'éradication est immédiatement repoussée par les autorités compétentes au prétexte que ces oiseaux « *constituent l'un des éléments de la physionomie de certains quartiers de Paris* »<sup>46</sup>. La capture à but d'euthanasie fut néanmoins pratiquée par des institutions ou personnes privées. En vertu d'une ordonnance de police de la chasse du treize juillet 1938, les pigeons étaient classés parmi les animaux nuisibles et pouvaient être capturés et tués, à condition que cela ne perturbe pas l'ordre public<sup>47</sup>.

Au début du siècle, ainsi que l'attestent des cartes postales, on trouvait dans certains parcs de Paris des colombiers abritant des colonies importantes de pigeons, que les promeneurs venaient contempler. De même, des « amis des oiseaux » distrayaient le public en affichant leur complicité avec ce volatile. Le pigeon semblait donc encore fort apprécié. Au

---

<sup>45</sup> Pratique fort répandue, au point que le pigeon tire son nom du verbe « pépier ». Voir Pierre Cabard, Bernard Chauvet, *Etymologie des noms d'oiseaux : origine et sens des noms d'oiseaux d'Europe*, Saint-Yriex, Eveil, 1995, p. 267.

<sup>46</sup> Archives de la Préfecture de Police de Paris (APPP), « DB587 », Bulletin Municipal Officiel, 14 septembre 1949.

<sup>47</sup> APPP, « DB587 », Bull. Mun. Off., 19 mars 1955.

contraire, durant les années 1950, les récriminations envers les pigeons ne tarissent pas. Les pouvoirs publics cherchent à reporter la question dans le domaine privé : il est rappelé aux citoyens que le pigeon est classé par la loi parmi les espèces nuisibles et que chacun est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour défendre ses biens contre son action. Ce discours n'a que peu de portée, étant donné que les plaintes concernent avant tout les espaces publics. Des mesures de captures massives de pigeons sont alors proposées, mais leur application reste ponctuelle et discrète. Il s'agit de ne pas s'aliéner la part de l'opinion favorable à ces volatiles. Presque conjointement avec les premières velléités de destruction des pigeons sont apparues des voix défendant le bien être de ces animaux.

Un nouvel élément va achever de donner un tour négatif à la perception commune des pigeons. Au cours de cette même décennie, des travaux menés à l'Institut Pasteur attestent de ce qu'une bactérie nommée *Chlamydia psittaci*, dont les oiseaux sont porteurs, peut être à l'origine de problèmes pulmonaires affectant l'homme. « *Ces faits, qui ont retenu l'attention de l'Académie de médecine, démontrent que les pigeons, qui donnent un charme tout particulier à certaines de nos places et à nos jardins, posent un important problème d'hygiène publique* »<sup>48</sup>. Les pigeons sont rapidement associés à cette maladie transmissible à l'homme, l'ornithose, ce qui fournit aux détracteurs des pigeons un argument supplémentaire, de surcroît paré de l'aura scientifique. Argument à double tranchant cependant : si des études bactériologiques répétées montrent bien la présence en proportion importante de la maladie chez les pigeons, elles montrent aussi que les cas de transmission à l'homme sont rares et souvent bénins, ce que les défenseurs des pigeons ne manqueront pas de rappeler. Cet élément aura toutefois pour effet d'associer durablement les pigeons avec la propagation de maladies.

Les années 1950 voient ainsi s'opposer des versions concurrentes du pigeon. De nombreuses déclarations et articles de presse font encore allusion à sa consommation culinaire, tandis que d'autres mettent en avant les infections dont il est porteur ; tantôt il est perçu comme concourant à l'embellissement de la ville, tantôt à sa dégradation ; sa vue est, selon les sensibilités, objet de plaisir ou de déplaisir. Mais dès le début des années 1960, une nouvelle perception du pigeon se stabilise : la nécessité de réguler sa population. En témoigne le compte-rendu de cette réunion rassemblant, en juillet 1961, « *architectes, hygiénistes, propriétaires, ornithologues, maires, représentants de la presse et amis des bêtes* » et au cours de laquelle « *le problème posé par le pullulement des pigeons parisiens a été évoqué dans son ensemble* ». Les différents reproches adressés au pigeon y sont synthétisés : celui-ci

---

<sup>48</sup> APPP, « DB364 », Bull. Mun. Off., 22 novembre 1952.

est reconnu être une « *source d'insalubrité* », à la fois par ses déjections et les « *parasites de toutes sortes* » qu'il attire, au nombre desquels on compte « *rats, mouches, moustiques, poux* » ; sa présence cause la dégradation des bâtiments et anéantit les efforts de ravalement entrepris ; enfin, il est le porteur notoire « *d'ornithose, maladie transmissible à l'homme* ». Le même document fait état de captures de pigeons qui sont ensuite envoyés en province, de la désaffectation forcée de pigeonniers spontanés et de la création de pigeonniers artificiels. Toutes ces mesures, « *le public mieux informé [les] accueille maintenant sans difficulté* »<sup>49</sup>. A vrai dire, des voix s'élèvent encore ça et là pour protester contre le traitement réservé aux pigeons parisiens<sup>50</sup>, mais désormais, significativement, tant les défenseurs que les détracteurs des pigeons s'accordent au moins sur la nécessité de réguler ce qui est unanimement perçu comme une population excessive. Cela marque un tournant dans les pratiques des pigeons en ville, ouvrant la voie à une perception toujours plus négative de ces oiseaux dans les décennies suivantes, jusqu'à aujourd'hui.

## **Le pigeon comme désordre symbolique**

Premièrement, on peut constater que les discours des citoyens<sup>51</sup> au sujet des pigeons sont très majoritairement négatifs et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit de riverains d'un pigeonnier. Il ne faudrait pas en conclure que la présence d'un pigeonnier artificiel suscite derechef un rejet des pigeons ; simplement, il s'agit dans ce cas exclusivement de personnes vivant à proximité d'une colonie de ces oiseaux, tandis que le groupe « citoyens » comprend aussi des personnes qui n'en ont qu'une expérience ponctuelle. Plusieurs personnes se sont déclarées indifférentes aux pigeons, surtout parmi les riverains du pigeonnier. Il peut s'agir d'un biais causé par la technique d'interview consistant à aborder des personnes dans un lieu public. Le fait de se déclarer sans avis pourrait être alors un moyen pour la personne interrogée d'éviter l'interaction. Cette hypothèse est confortée par le fait que, lorsque j'insistais en reformulant ma question, la plupart en disaient tout de même quelque chose. L'élément le plus souvent évoqué est la dégradation des biens et bâtiments que les pigeons causent par leurs fientes. Viennent ensuite, par ordre d'importance, leur surnombre, leur saleté, l'incrimination des nourrisseurs et le fait d'apprécier malgré tout ces animaux. A

---

<sup>49</sup> APPP, « DB364 », Bull. Mun. Off., 26 mars 1964.

<sup>50</sup> A titre d'exemple d'une vision favorable des pigeons urbains à cette époque : « Les pigeons de paris seront-ils condamnés à mourir de faim ? », dans *Le Parisien*, 26 janvier 1965. De plus, les périodiques d'association de protection animale de l'époque, tel *Paris-Jour*, édité par la Brigade de Défense des Animaux, consacrent de nombreux articles appelant à la défense des pigeons.

<sup>51</sup> Voir annexes 2 et 3.

priori, ce dernier élément semble contredire les autres. Toutefois, si l'on considère que le caractère problématique des pigeons ne réside pas en eux mais dans leur relation avec leur environnement, le paradoxe disparaît.

Le discours sur le pigeon en ville peut se lire comme le récit d'une pollution : un espace présumé propre est sali par leur comportement, voire leur présence. La saleté, considérée d'un point de vue anthropologique, est généralement définie comme « *quelque chose qui n'est pas à sa place* ». Une chose n'est donc pas sale dans l'absolu mais uniquement dans une relation antagoniste avec un ordre préalable : « *là où il y a saleté, il y a système* »<sup>52</sup>. En observant à cette aune les caractéristiques associées par les citoyens aux pigeons, il apparaît que toutes évoquent une certaine idée de désordre. Les fientes sont effectivement *déplacées* sur les monuments, les bancs publics, les voitures, etc. Ainsi badigeonnés, ils ne correspondent plus à l'image attendue d'eux : la séduction d'une carrosserie, le prestige d'un monument, le confort relatif d'un banc, etc. De même, la population de pigeons est dans son ensemble considérée comme *hors norme* ; elle viole une certaine proportion considérée comme acceptable pour une espèce d'oiseaux en ville.

D'autres éléments, moins fréquents mais cependant récurrents, vont également dans ce sens. Plusieurs personnes ont ainsi affirmé que « le pigeon n'a pas sa place en ville », ce qui est l'expression exacte de la saleté anthropologique. Les accusations de « maladies », de « menace pour la biodiversité » et de « dégradation matérielle »<sup>53</sup>, et plus seulement esthétique, des bâtiments, se comprennent de la même façon : le pathologique s'oppose, ainsi que l'a souligné Georges Canguilhem, au normal ; la biodiversité est souvent définie à partir d'un état de référence d'un système écologique<sup>54</sup> ; la détérioration des bâtiments s'oppose à leur état pristine.

Dès lors que les pigeons urbains sont un désordre pour les citoyens contemporains, on comprend mieux la mauvaise réputation qui leur est faite. « *Notre comportement vis-à-vis de la pollution consiste à condamner tout objet, toute idée susceptible de remettre en cause ou de contredire nos précieuses classifications* »<sup>55</sup>. Mais le désordre n'est pas nécessairement un état critique. Une grande partie de nos actions quotidiennes sont des mises en ordre. Faire le ménage, décrire une situation ou simplement articuler, dans des structures innées et acquises,

---

<sup>52</sup> Mary Douglas, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 2001, p. 55.

<sup>53</sup> Les citations entre guillemets sans italiques sont issues des interviews que j'ai réalisées sur le terrain.

<sup>54</sup> Si le sens de ce concept a évolué dans la littérature scientifique et permet désormais de penser le changement des milieux, il conserve dans les représentations communes l'idée de stabilité qu'il connotait lors de son invention.

<sup>55</sup> Mary Douglas, *Op. cit.*, p. 55.

les perceptions discrètes que notre organisme saisit de son environnement, de manière à constituer un monde cohérent dans lequel nous pouvons vivre, sont autant d'ordonnements auxquels chacun se livre innocemment. Le désordre devient inquiétant lorsqu'il n'est plus un simple dérangement mais une résistance aux classifications qui tentent de le subsumer.

Dans cette perspective, l'affection manifestée malgré tout envers les pigeons est un signe de leur dangerosité. Elle témoigne de ce que les pigeons urbains ont un reste de leur identité antérieure ; ils sont « *comme les fragments indésirables de la chose dont ils sont issus [et à ce titre] sont dangereux : leur semi-identité s'accroche à eux, et leur présence compromet la netteté des lieux où ils passent pour intrus* »<sup>56</sup>. Si tout lien avec les pratiques antérieures des pigeons – comme sources d'engrais, de nourriture ou de divertissement - s'était estompé, il serait possible que les pigeons urbains ne suscitent pas tant d'inquiétude mais soient traités de la même manière que les cafards, c'est-à-dire détruits sans ménagement. Cependant, le lien s'est maintenu et les pigeons se trouvent ainsi à cheval entre la catégorie des vermines et celle des pigeons appréciés, qu'ils soient voyageurs, d'ornement ou de consommation.

### **Sauvage / domestique**

Ce n'est pas la seule opposition que les pigeons réfutent. En tant qu'animaux sauvages, non domestiques – au sens où on ne leur connaît pas de propriétaire – les pigeons urbains sont associés à la nature, conçue ici, dans son opposition à la société humaine, comme un domaine de l'être obéissant à ses lois propres, indépendamment de l'activité humaine, que les auteurs anglo-saxons désignent par le terme de « *wilderness* »<sup>57</sup>. Il s'agit de la « *représentation urbaine d'une nature si lointaine qu'on l'imagine inhabitée* »<sup>58</sup>. Le fait que les citadins identifient les pigeons à cette nature justifie également qu'ils les apprécient en même temps qu'ils s'en défient. A travers eux s'exprime une certaine nostalgie de la campagne, apparue dès l'époque moderne sous l'effet de la « *déruralisation des villes* »<sup>59</sup>. Ils constituent par là un paradoxe, étant les témoins vivants à la fois d'une nature idéalisée, extérieure à la ville, et de son avilissement sous l'effet de l'urbanisation.

---

<sup>56</sup> *Id.*, p. 172.

<sup>57</sup> Catherine Larrère, Raphaël Larrère, *Op. cit.*, p. 183.

<sup>58</sup> *Id.*, p. 186.

<sup>59</sup> Keith Thomas, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque Moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard, 1985, p. 330.

C'est ce qu'expriment également les considérations sur la dégénérescence de l'espèce, issue d'une souche authentique et naturelle, le pigeon biset *Columbia livia*, mais pervertie par l'activité humaine, jusqu'à n'être plus qu'un « *rat volant* »<sup>60</sup>. Car, s'ils appartiennent à la nature, la catégorie de pigeons concernée occupe la ville, laquelle est au moins partiellement définie par son opposition à la sauvagerie naturelle. Déjà, « *à l'époque de la Renaissance, la cité était synonyme de civilité* »<sup>61</sup>, par contraste avec les nombreuses forêts qui l'encerclaient encore. Cette dimension civilisatrice est restée fort présente aujourd'hui ; la ville a ainsi pu être définie comme « *la forme la plus évoluée d'interdépendance entre les hommes* »<sup>62</sup>. Les autres critères de définition souvent avancés, la densité et la permanence d'activités et d'individus hétérogènes, font également de la ville un fait avant tout social. Par là, elle est, dans une perspective moderne, l'antithèse de la nature comme domaine ontologique autonome. La situation des pigeons urbains constitue donc une double contradiction : ils sont sauvages sans occuper un lieu perçu comme naturel ; ils font partie de la ville sans être domestiqués.

Ce paradoxe s'exprime chez les citadins interrogés par des considérations sur la notion de place : dire que les pigeons n'ont pas leur place en ville entraîne comme corollaire qu'ils devraient occuper la campagne ou quelque lieu proprement naturel. C'est également ce que sous-entendent ceux qui déclarent « *apprécier les pigeons ailleurs* »<sup>63</sup>. De même, les premières mesures envisagées pour solutionner le problème des pigeons urbains dans les années 1950 et 1960 consistaient à capturer des groupes de ces oiseaux et à les « *évacuer [...] vers la province* »<sup>64</sup>, chez des particuliers ou dans des forêts domaniales. Ces actions ne tenaient pas compte de l'éthologie de ces animaux<sup>65</sup> mais uniquement de la représentation que les élus se faisaient alors de la place convenant aux pigeons. Représentation partagée par certains scientifiques : en 1958, le directeur du Centre de Recherche sur les Migrations des Mammifères et des Oiseaux déclare que « *les bisets ne ['] intéressent pas beaucoup* ». En effet, son équipe se bat « *pour protéger les espèces dans leur habitat naturel. Mais Paris, c'est une autre histoire* »<sup>66</sup>.

---

<sup>60</sup> Marie-Joëlle Gros, « Pigeon biset, prends garde à toi », dans *Libération*, 19 octobre 2006 [en ligne]. <http://www.liberation.fr/vous/211571.FR.php> (consulté le 29/12/2006).

<sup>61</sup> Keith Thomas, *Op. cit.*, p. 318.

<sup>62</sup> Ulf Hannerz, *Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Minuit, 1983, p. 109.

<sup>63</sup> Nous soulignons.

<sup>64</sup> APPP, « DB364 », *Bull. Mun. Off.*, 26 mars 1964.

<sup>65</sup> Comme le note un journaliste de l'époque, les pigeons urbains « *tous issus de bisets, ne nichent pas dans les forêts, mais dans des bâtiments* ». Les bisets sont en effet originellement cavernicoles. Marcel Hauriac, « Pigeons parisiens », dans *Le Monde*, 4 février 1958.

<sup>66</sup> J.-F. H., « Les bisets sont revenus » dans *Libération*, 25 avril 1958.

Au contraire des bisets, les pigeons ramiers sont en général perçus positivement par les citadins. Moins nombreux, nichant dans les arbres et fréquentant surtout les espaces verts, ils correspondent mieux aux caractéristiques attendues d'une espèce perçue comme sauvage. Dès lors, ils deviennent le prototype du « beau pigeon », justifiant par contraste le mépris des pigeons bisets urbains.

Le comportement de ces derniers s'oppose également à leur appréhension comme animal sauvage. Ils se promènent débonnairement dans les lieux piétonniers et n'hésitent pas à venir grappiller quelques miettes jusqu'aux pieds des personnes qui mangent leurs sandwiches. Un enfant joueur les fait certes facilement s'envoler, mais ils ne tardent pas à venir se reposer au même endroit. Or, un animal qualifié de sauvage est censé être farouche ou agressif, mais non commensal. Cette représentation est basée sur l'idée d'un rapport de force entre l'homme et la sauvagerie, qui trouve sa source dans la lecture moderne de la Bible. Selon cette vision, le monde ayant été perverti par la Chute, la lutte contre les éléments et les bêtes faisait partie du châtiment humain. Après le Déluge, « Dieu réinstaura l'autorité de l'homme sur la création animale »<sup>67</sup>, mais celle-ci dut désormais s'imposer par la violence. Si aujourd'hui l'interprétation biblique est moins explicitement invoquée, elle a durablement marqué les conceptions occidentales de la nature.

En l'occurrence, le rapport avec les bêtes non-domestiques est toujours pensé à partir du postulat d'une suprématie essentielle de l'humain et, par conséquent, tout animal qui ne manifeste pas de la défiance à son égard, si cela ne résulte pas d'une intention humaine d'appriivoisement, est suspect. Quel que soit le type de relation, en vertu de cet héritage anthropocentrique, il faut que ce soit l'humain qui en pose les termes. On peut faire ici un rapprochement avec le cas, rapporté par Jean-Pierre Digard, du couagga d'Afrique australe, sorte de zèbre sans rayures, robuste et résistant, qui se mêlait spontanément aux troupeaux de chevaux domestiques. Malgré ses qualités, il fut impitoyablement décimé au XIX<sup>e</sup> siècle par les colons, « qui le considéraient comme une "vermine", un "parasite des troupeaux" ». Outre le fait que « cette hostilité s'explique par l'attachement des colons de l'époque au système de valeurs et de critères fermiers européens auquel le "sauvage" couagga était trop étranger pour mériter ne serait-ce que l'essai d'une domestication »<sup>68</sup>, on peut aussi faire l'hypothèse que le comportement du couagga, trop peu effarouché par l'homme pour un animal sauvage, l'a rendu suspect et dangereux.

---

<sup>67</sup> Keith Thomas, *Op. cit.*, p. 20.

<sup>68</sup> Jean-Pierre Digard, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 1990, p. 178.



## Surnuméraire et inutile

Le nombre de pigeons constitue également un désordre en ce qu'il les rend particulièrement visibles. Ils s'opposent ainsi à la conception commune de l'animal sauvage, censé être farouche, donc peu visible. Ils ne sont pas pour autant domestiques puisque précisément ils imposent par leur présence massive une communication avec les humains dont ceux-ci ne sont pas les instigateurs, imposition d'autant plus forte qu'il est peu de lieux qu'ils ne fréquentent. Comme ils se donnent à voir en général sous la forme de groupes, le rapport qu'ils établissent avec les individus humains est perçu par ces derniers comme inégal et par là menaçant. Les citoyens tâchent donc d'échapper à ce rapport de force en les ignorant, en niant l'existence d'une communication. Ce faisant, ils reprennent le contrôle de la situation et rétablissent la hiérarchie normale entre les hommes et les bêtes.

L'incongruité du pigeon en ville se remarque aussi *a contrario* des pratiques et perceptions traditionnelles de cet animal à la campagne. Françoise Lempereur note que celui-ci y est « *symbole de pureté et cette pureté est si grande dans les croyances populaires qu'elle devient purificatrice pour son entourage* »<sup>69</sup> et justifie des pratiques thérapeutiques faisant intervenir le pigeon ou des parties de celui-ci. La vue d'un de ces oiseaux ou même le fait de recevoir sur soi une fiente étaient dans certaines régions signe de bonheur. Ces croyances et pratiques doivent être rapprochées du fait que ce volatile y connaissait de nombreuses utilisations, comme objet de loisir, source de nourriture ou fournisseur d'engrais par ses déjections.

Au vu de ces éléments et en reprenant l'idée exposée plus haut d'un lien entre le désordre et le sale, on peut supposer que cette pureté trouve son origine dans l'inscription profonde et bien définie du pigeon dans la vie sociale des communautés rurales. On retrouve la conception classique selon laquelle « *chaque animal est [...] destiné à servir quelque objet humain, sinon pratique, du moins moral ou esthétique* »<sup>70</sup>. Une bête inutile ne peut quant à elle que représenter un certain danger. Dans un autre ordre d'idées, cette différence de perception selon les lieux démontre leur relativité. « *Ce qui est propre par rapport à telle chose peut être sale par rapport à telle autre, et vice-versa* »<sup>71</sup>. Cela atteste de ce que la saleté du pigeon ne lui est pas inhérente mais se situe dans la relation qu'il entretient avec son environnement dans un contexte déterminé.

---

<sup>69</sup> Françoise Lempereur, *Op. cit.*, p. 73.

<sup>70</sup> Keith Thomas, *Op. cit.*, p. 22.

<sup>71</sup> Mary Douglas, *Op. cit.*, p. 30.

## **Espace privé / espace public**

Autre classification remise en cause : la frontière entre le domaine privé et le domaine public. Les pigeons urbains résident principalement dans des espaces non-aménagés tels les combles ou les charpentes, qui sont fréquents dans les biens publics comme les ponts, les halls de gares, etc. Mais les pigeons viennent aussi hanter des biens privés qui, s'ils se prêtent moins à la nidification du fait d'une utilisation souvent plus intensive de l'espace, recèlent tout de même de nombreuses possibilités de perchoirs. Théoriquement, tous ces édifices peuvent être aménagés de manière à empêcher leur colonisation par les oiseaux, la responsabilité de ces travaux revenant au propriétaire du bien. Mais, en plus de leur coût, de telles mesures posent plusieurs problèmes. Un inconvénient esthétique, tout d'abord : le fait de hérissier une construction de piques ou la couvrir de filets est à peine préférable de ce point de vue aux fientes des pigeons. De plus, l'intrication des zones privées et publiques dans l'univers très dense de la ville est propre à susciter des conflits : les contribuables acceptent mal, par exemple, de devoir protéger leurs biens à leur frais contre les pigeons qui logent dans les combles de la gare voisine. Mais surtout, elles ne font pas disparaître les pigeons des espaces publics, tels parcs, places ou trottoirs où, même s'ils ne constituent pas une gêne directe aux biens, ils continuent à susciter le rejet en raison du désordre symbolique dont ils sont le signe.

C'est pourquoi ces mesures, très tôt évoquées et toujours d'application, quoique de manière disparate, ne constituent pas une réponse au problème. Les autorités publiques en ont pris conscience, au moins implicitement, et ont ainsi proposé dès le début de la controverse des mesures à charge de l'Etat et visant l'ensemble de la population des pigeons urbains. Aucune solution réellement efficace n'ayant pu être trouvée sur ce plan, les autorités publiques continuent d'inviter les citoyens à se défendre eux-mêmes contre ces oiseaux, tout en mettant en avant leurs efforts pour trouver une solution générale au problème. Se riant des distinctions entre public et privé, les pigeons sont donc l'objet de discours contradictoires qui font reposer la responsabilité de leur gestion tantôt sur les citoyens considérés individuellement, tantôt sur l'Etat, sans que les rôles de chacun soient clairement définis, ce qui constitue un désordre supplémentaire.

## **Excréments**

Le principal motif de récrimination envers les pigeons est, je l'ai dit, la dégradation des biens par les fientes. D'une manière générale, le pigeon urbain est ostracisé car il « chie

partout ». En déféquant de la sorte, sans distinction des lieux, le pigeon semble manifester un rejet de l'ordre que la ville tente de construire. Il assimile ainsi, dans une même souillure, le monument historique et le vulgaire pavé, la terrasse privée et le perron public, l'espace vert et le béton.

L'excrément est lui-même un élément symboliquement dangereux : « *les orifices du corps symbolisent les points les plus vulnérables. La matière issue de ces orifices est de toute évidence marginale* »<sup>72</sup>. Cette considération, établie à propos du corps humain – car la réflexion de l'Homme s'est, selon Françoise Héritier<sup>73</sup>, d'abord portée sur sa chair – est généralisée à tous les êtres : « *s'il est vrai que tout symbolise le corps, il est vrai aussi [...] que le corps symbolise tout* »<sup>74</sup>. Dès lors, les fientes de pigeons apparaissent comme un élément trouble issu d'un être lui-même signe de désordre. Elles représentent donc un double danger. Elles témoignent aussi de son inadéquation à la ville. Alors que celle-ci est conçue comme le parangon de la civilisation, le fait que le pigeon semble incapable de maîtriser ses déjections le range dans le registre du sauvage, de l'incivil. La ville moderne doit être propre, car elle est « *structurellement, un geste centripète d'autorité* »<sup>75</sup>. Son pouvoir s'exerce par une mise en ordre constante, qui inclut les humains autant que les non-humains.

Enfin, les pigeons sont vus par de nombreux citoyens comme se nourrissant de détritiques et d'excréments. Le déchet possède une place bien définie : l'extériorité radicale. Sa réintégration dans la société doit nécessairement passer par un rite qui transforme son statut. Or, en ingérant des détritiques, les pigeons leur donnent une nouvelle identité sans que la société ait pu autoriser dans les formes cette transformation. Ils opèrent donc une nouvelle pollution. S'ils peuvent se nourrir de détritiques, c'est parce que leur régime est devenu omnivore, à la différence des autres colombidés et de nombreux autres oiseaux qui sont granivores. Par ce comportement, les pigeons urbains dérangent une fois de plus les critères de catégorisation du réel. C'est pourquoi ils constituent un véritable désordre : ils ne se contentent pas d'une transgression symbolique unique, mais comme l'exprime Marlène Albert-Llorca à propos d'autres cas de « *grande délinquance taxinomique* », ils témoignent « *d'un entêtement dans l'aberration qui doit être sanctionné* »<sup>76</sup>.

---

<sup>72</sup> *Id.*, p. 137.

<sup>73</sup> Françoise Héritier, *Masculin/Féminin, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, pp. 19-20.

<sup>74</sup> Mary Douglas, *Op. cit.*, p. 137.

<sup>75</sup> Jean-Marc Ghitti, « L'habitation déchirée », dans Chris Younès (sous la dir. de), *Ville contre-nature, Philosophie et architecture*, Paris, La Découverte, 1999, p. 127.

<sup>76</sup> Marlène Albert-Llorca, *L'ordre des choses, Les récits d'origine des animaux et des plantes en Europe*, Paris, Editions du CHTS, 1991, p. 129.

## Pollution

Si les discours sur les pigeons sont principalement négatifs, l'observation des interactions entre les citadins et ces animaux dénote plutôt une grande indifférence. Comme on l'a noté plus haut, les pigeons urbains paraissent par leur comportement ignorer l'humain, ce qui questionne leur sauvagerie. Réciproquement, les citadins interagissent très peu avec les pigeons qui les entourent. De rares personnes partagent un peu de leur déjeuner avec eux ; occasionnellement l'un ou l'autre enfant les chasse par jeu. Mais la grande majorité des gens agissent tout simplement comme si les pigeons n'existaient pas.

Cela se comprend si l'on considère que l'informe, d'une manière générale, possède un certain pouvoir : « *il n'exprime aucun agencement, mais il est capable d'en créer à l'infini* ». Donc, en tant que réservoir des formes symboliques potentielles, l'informe est « *symbole tout à la fois de danger et de pouvoir* »<sup>77</sup>. Un élément de pollution, en tant qu'il résiste aux catégories véhiculées par une culture, est un surgissement de l'*abject* de celle-ci, de ce qu'elle a refusé, qui en constitue le sous-bassement implicite et, par là, la menace, car il met en évidence son caractère construit et sa faillibilité. Entrer en contact avec un tel élément, pour un membre d'une société donnée, c'est se trouver par contagion investi d'un certain pouvoir, qui s'oppose à celui que la communauté promet. Les modalités de cette contagion sont culturellement définies. Certains canaux de communication véhiculent la pollution, d'autres non. Certaines personnes sont autorisées par la société à entrer en contact avec elle, moyennant un ensemble de rituels, sans en activer le danger. Mais la plupart des gens évitent ces interactions, car elles répandent, par leur biais, le danger de l'informe au sein de la société.

Dans le cas des pigeons urbains, l'absence de contact tactile entre les humains et ceux-ci est justifiée, via le savoir scientifique, par le fait qu'ils véhiculent des maladies. Celles-ci matérialisent la diffusion de leur pouvoir antisocial à travers la société. Dans certains lieux, ce contact est toléré, à condition de prendre certaines précautions d'hygiène. C'est le cas de certaines places célèbres de Londres ou Venise, où les touristes aiment se donner en perchoir aux pigeons. Le fait qu'il s'agisse de circonstances et de postures bien définies dénote la particularité de la situation. Elles constituent un rituel qui entoure l'interaction et limite son pouvoir déviant. De même, j'ai pu observer plusieurs fois, en des lieux différents, des jeunes adolescentes jouant à s'effrayer des pigeons, soit qu'elles passaient sous un pont que ceux-ci fréquentaient, soit qu'elles en attiraient à dessein quelques-uns par des miettes, avant de les

---

<sup>77</sup> Mary Douglas, *Op. cit.*, p. 111.

repousser à grands cris. Il m'a paru qu'elles testaient littéralement la limite qui sépare ces animaux de ce qui est acceptable en ville, le cadre du jeu servant de biais pour expérimenter cette interaction prohibée et désactiver le danger du contact au cas où celui-ci surviendrait.

Parce qu'elle correspond au moyen reconnu de transmission de maladies, qui objectivent une pollution symbolique, la communication tactile est donc vigoureusement rejetée. Celles visuelle et auditive ne font pas l'objet d'une prohibition aussi ferme ; elles sont cependant également évitées. Accepter de voir ou d'entendre les pigeons en ville, dans des circonstances ordinaires et dans des lieux publics, c'est en effet leur reconnaître un certain droit à occuper cet espace. Dans les espaces privés, l'attitude est différente, car il s'agit de lieux dont le propriétaire peut réclamer l'exclusivité de l'usage. Toute interaction non voulue est donc lue comme une intrusion contre laquelle l'individu est, par la loi, fondé à se défendre.

Les espaces publics relevant de la logique du partage, l'individu ne peut y exercer le même pouvoir discrétionnaire, qui est dans ces lieux le monopole de l'Etat. L'individu manifeste dès lors son rejet de certains êtres en les ignorant, ce qui s'observe également envers les vagabonds, par exemple. Même si, dans le cas des communications auditive et visuelle, le contrôle social s'exerce moins aisément, les citoyens ont intériorisé l'abjection des pigeons et s'interdisent eux-mêmes de les percevoir. C'est pourquoi, d'une part, les personnes que j'ai interrogées ont été souvent surprises par mes questions : elles les ont obligées à s'interroger sur ce que d'habitude elles préfèrent ignorer ; d'autre part, bien qu'ils fréquentent les mêmes espaces, les citoyens interagissent si peu, sous quelque forme que ce soit, avec les pigeons.

## **Un désordre partagé**

D'autres animaux semblent déplacés en ville : les étourneaux, les goélands, les chats et les chiens errants. A chaque fois, le désordre dont ils sont le signe est lié à une certaine représentation construite à travers les pratiques jugées normales de l'animal, de sa place et de son comportement. Le chat, par exemple, est perçu comme un animal normalement domestique. Il n'est dès lors pas à sa place lorsqu'il occupe des lieux publics, en particulier ceux qui se veulent une récréation de la nature en ville, tels que les parcs et les espaces verts. Ainsi, *« ces animaux qui transgressent la frontière entre la civilisation et la nature, ou entre le public et le privé, qui ne restent pas à la place qui leur est attribuée, sont communément source d'abjection engendrant des sentiments d'inconfort ou même de nausée qu'on essaie*

*d'éloigner de soi, du groupe et des espaces qui y sont associés* »<sup>78</sup>. En résumé, l'attitude générale des citoyens face aux pigeons peut être considérée comme négative : en tant qu'éléments symboliquement impurs, il s'agit de « *les ignorer, ne pas les percevoir ; ou encore les percevoir et les condamner* ». Mais certaines personnes adoptent une attitude différente, positive, qui consiste à « *affronter délibérément l'anomalie et tenter d'élaborer un nouvel ordre du réel où l'anomalie pourrait s'insérer* »<sup>79</sup>. C'est à ces tentatives d'ordonnement que je vais maintenant m'intéresser.

---

<sup>78</sup> Chris Philo, Chris Wilbert (sous la dir. de), *Animal Spaces, Beastly Places. New Geographies in Human-Animal Relation*, Londres et New-York, Routledge, 2000, p. 60. Je traduis.

<sup>79</sup> Mary Douglas, *Op. cit.*, p. 58.

## 5. L'approche scientifique

### Présence et absence

En regard de sa longue familiarité avec les humains et des usages multiples auxquels il a donné cours, il est peu étonnant que le pigeon ait suscité une vaste littérature scientifique relevant de domaines divers, de la phylogénétique de Darwin aux expérimentations sur le conditionnement de Skinner, des études de parasitologie aux recherches sur l'impact du géomagnétisme sur ses facultés d'orientation. Mais si cette littérature construit une image du pigeon en tant qu'animal, c'est en creux, car le pigeon y sert le plus souvent de passerelle pour atteindre autre chose, qui constitue l'objet véritable de l'étude.

En ce qui concerne l'animal lui-même, l'approche naturaliste en biologie apporte des indications de systématique et d'éthologie. Elle recense diverses espèces dans la famille des colombidés, au nombre desquels le pigeon biset sauvage et son descendant domestique – *columbia livia domestica* – qui fait pour sa part l'objet d'une littérature spécialisée pléthorique à destination des colombophiles. Le pigeon urbain lui est quant à lui présenté comme une forme ensauvagée et abâtardie du pigeon domestique<sup>80</sup> et, à ce titre, n'a longtemps fait l'objet d'aucune étude particulière. Comme le note Jean-Pierre Digard, les travaux zoologiques présentent souvent une attitude de « *rejet des animaux domestiques, considérés soit comme de simples prolongements peu différents des espèces sauvages correspondantes, soit comme des animaux entièrement à part, artificiels et dénaturés* »<sup>81</sup>. Le rejet est encore plus marqué dans le cas du pigeon urbain, doublement dénaturé puisqu'il s'agit d'une espèce d'abord domestiquée puis retournée à l'état sauvage.

Cependant, l'émergence d'une nouvelle discipline et de son concept-clé va faire du pigeon occupant la ville un sujet d'intérêt pour la science. Il s'agit de l'écologie et du concept d'écosystème. Celui-ci émerge d'abord comme un ensemble de relations entre « *les éléments de la faune et de la flore [...] et les conditions du milieu* »<sup>82</sup>, puis devient, au début des années 1950, un système intégré d'échanges énergétiques. Cette version, influencée par les modèles cybernétiques développés à la même époque, met l'accent sur l'autonomie, la stabilité et l'homogénéité du système. Elle néglige les espaces anthropisés tels la ville, distingués des

---

<sup>80</sup> Daniel Haag-Wackernagel, "The Feral Pigeon, Its fascinating journey from the temple of the goddess of love into the streets of our towns" [en ligne] [http://pages.unibas.ch/dbmw/medbiol/haag\\_6.html](http://pages.unibas.ch/dbmw/medbiol/haag_6.html) (consulté le 10/11/2006).

<sup>81</sup> Jean-Pierre Digard, *Op. cit.*, p. 93.

<sup>82</sup> Catherine Larrère, Raphaël Larrère, *Op. Cit.*, p. 136.

espaces conçus comme naturels, car soit l'homme y apparaît en tant que perturbation du système originel, soit son activité est trop complexe pour être appréhendée par les outils de l'écologie.

C'est seulement une vingtaine d'années plus tard, lorsque ces caractéristiques seront remises en causes par des recherches de terrain qui mèneront « *les écologues à se préoccuper des processus plutôt que des états, à penser le déséquilibre au lieu de se focaliser sur les mécanismes d'autorégulation assurant l'équilibre, à intégrer les activités humaines dans leurs analyses* »<sup>83</sup>, que le pigeon urbain fera l'objet de recherches de la part d'une branche de cette discipline, l'écologie des populations. Celle-ci « *se préoccupe d'étudier les relations entre des espèces qui cohabitent dans un même milieu* »<sup>84</sup>. A partir des années 1970, des premiers travaux ont été réalisés sur l'évolution des populations de pigeons dans les villes occidentales et en particulier l'impact des mesures d'éloignement et d'euthanasie alors mises en œuvre par certaines villes<sup>85</sup>. Des recherches similaires ont prolongé ces travaux durant les décennies suivantes.

Elles constituent l'essentiel de la littérature scientifique disponible aujourd'hui sur le pigeon urbain, soit une dizaine d'articles et un livre de synthèse<sup>86</sup>, ce qui est très peu. Le faible nombre d'études sur le sujet s'explique par le peu d'estime en laquelle les biologistes et les écologues continuent en général à tenir les espèces domestiques ou marronnes. Un spécialiste de l'écologie urbaine rappelle qu'« *en France, il n'y a aucun titulaire travaillant sur les pigeons urbains* »<sup>87</sup>, alors qu'un grand nombre de villes sont concernées par la problématique. Une autre raison est la fragmentation des politiques de l'animal en ville au niveau communal et l'absence d'intégration de celles-ci aux échelons étatique et régional, alors que la recherche scientifique est majoritairement financée par ces derniers.

## La vision écologique

Les études portant sur l'effet des captures s'accordent sur l'inefficacité de ces mesures pour diminuer les populations de pigeons. Elles l'expliquent par le fait que d'ordinaire, chez les pigeons urbains, le taux de mortalité adulte est faible et celui des jeunes très élevé. Par

---

<sup>83</sup> *Id.*, p. 143.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>85</sup> R. K. Murton, R. J. P. Thearle, J. Thomson, "Ecological studies of the feral pigeon, I. Population, breeding biology and methods of control", in *Journal of Applied Ecology*, n°9, 1972, pp. 835-874.

<sup>86</sup> Richard F. Johnston, Marian Janiga, *Feral pigeons*, Oxford et New-York, Oxford University Press, 1995.

<sup>87</sup> Philippe Clergeau, propos cités dans : Catherine Vincent, « Le pigeon des villes, ou comment s'en débarrasser », dans *Le Monde*, 22 juin 2004 [en ligne]. <http://abonnes.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/ARCHIVES/archives.cgi> (consulté le 02/10/2006).



conséquent, les captures « *rajeunissent la colonie et n'ont aucun effet à long terme sur la population* »<sup>88</sup>. De plus, si les pigeons sont grégaires, ils ne semblent pas appartenir à un groupe déterminé. Les individus retirés d'un groupe sont donc rapidement remplacés par d'autres migrant de groupes voisins, où la compétition intraspécifique est plus forte<sup>89</sup>.

D'une manière générale, ces études montrent qu'en ville il y a très peu de facteurs limitant la population de pigeons. Ces animaux y sont omnivores, alors que l'espèce *columbia livia* dont ils sont originaires est granivore. Ils descendent d'individus domestiqués chez qui la sélection par l'homme de traits comportementaux particuliers a permis le développement de densités de population « *élevées* », « *non naturelles* » et « *normalement intolérables* »<sup>90</sup> chez l'espèce originelle. Ces caractéristiques se seraient maintenues chez les individus marrons. Enfin, selon Daniel Haag-Wackernagel, les pigeons urbains s'accommodent de n'importe quel site pour nicher<sup>91</sup>. Cette affirmation est nuancée par d'autres auteurs qui évoquent des préférences pour certains types de bâtiments<sup>92</sup>.

L'image des pigeons que construit cette littérature est celle d'un animal parfaitement adapté à l'environnement urbain, qui y occupe une certaine niche écologique, bref un animal qui semble avoir une place dans le système d'êtres et de choses qu'est la ville. Pourtant, paradoxalement, aucun écrit ne remet en cause la politique de réduction des populations pratiquée par les municipalités. Il y a là comme une sorte d'impensé commun, un fondement intouchable, qui suscite l'interrogation.

L'origine de ce paradoxe pourrait se situer au niveau de la représentation que les scientifiques se font de leur rôle en regard du reste de la société et particulièrement des autorités politiques. La modernité repose, selon Bruno Latour<sup>93</sup>, sur l'opposition entre deux mondes : l'un composé de stabilité et de *faits* indépendants de l'activité humaine, la Nature ; l'autre de contingence et de *représentations* humaines, la Société. Nos institutions ont intériorisé cette division et la définition de leurs rôles en dépend. Le rôle de la Science, tant pour les scientifiques que les non-scientifiques, est d'établir des faits afin de comprendre la

---

<sup>88</sup> Daniel Haag-Wackernagel, « Regulation of the street pigeon in Basel », dans *Wildlife Society Bulletin*, vol. 23, n°2, 1995, p. 257.

<sup>89</sup> D. Sol., J. C. Senar, « Urban pigeon populations : stability, home range and the effect of removing individuals », dans *Canadian Journal of Zoology*, vol. 73, n°6, 1995, pp. 1154-1160.

<sup>90</sup> Daniel Haag-Wackernagel, art. cit., p. 256.

<sup>91</sup> Daniel Haag-Wackernagel, « The Feral Pigeon, Its fascinating journey from the temple of the goddess of love into the streets of our towns » [en ligne] [http://pages.unibas.ch/dbmw/medbiol/haag\\_6.html](http://pages.unibas.ch/dbmw/medbiol/haag_6.html) (consulté le 10/11/2006).

<sup>92</sup> R. Sacchi, A. Gentili, E. Razetti, F. Barbieri, « Effects of building features on density and flock distribution of feral pigeons *Columbia livia* var. *domestica* in an urban environment » dans *Canadian Journal of Zoology*, n°80, 2002, pp. 48-54.

<sup>93</sup> Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, 1991.

Nature ; le rôle de la Politique est de hiérarchiser les représentations afin d'organiser la Société. Chacun est parfaitement conscient de ses prérogatives et de ses limites.

C'est pourquoi les écologues et biologistes qui s'intéressent aux pigeons urbains ne remettent pas en cause la décision politique de réduire la population de ces oiseaux en ville ; de même, aucun responsable public ne s'ingénierait à définir les facteurs biologiques influençant les dynamiques de population. Pourtant, précisément en raison de cette bonne intelligence, chacun déborde de son domaine. Parce qu'il ne leur appartient pas de décrire la réalité, les responsables politiques s'en remettent aux savants pour connaître les options possibles, parmi lesquelles ils pourront choisir. Ce faisant, ces derniers orientent fortement la direction des débats. De même, parce qu'il ne leur appartient pas de décider de ce qui sera fait des faits établis, les scientifiques s'en remettent aux politiques pour définir l'usage du savoir produit. Mais cet usage informe la définition de la réalité et le questionnement scientifique ultérieur à son sujet.

Si l'on s'accorde, comme le propose Bruno Latour, à concevoir la connaissance comme une action et l'action comme un mode de connaissance<sup>94</sup>, on comprend donc que, puisqu'elles portent sur la même réalité, les connaissances scientifiques comme les décisions politiques s'influencent mutuellement. Cette influence est d'autant plus importante, insiste l'auteur cité, que les membres de chaque champ perçoivent leur domaine comme autonome. Dans le cas des pigeons urbains, les travaux écologiques entamés dans les années 1970 tiennent compte de la situation contemporaine des pigeons en ville, à savoir la volonté des autorités de diminuer leur population. Ils vont donc uniquement s'intéresser à l'évaluation de l'efficacité des mesures entreprises. Il ne leur revient pas de remettre en cause ce choix de valeurs car ils ne s'occupent que de faits.

## **La construction du désordre**

Il en était tout autrement lorsque la controverse des pigeons éclate, dans les années 1950. Les autorités politiques de l'époque se trouvent démunies face à des demandes contradictoires de la part de leurs citoyens : certains désirent être débarrassés des pigeons, d'autres réclament leur présence. Comme il s'agit d'un animal, c'est-à-dire un être présumé appartenir à la Nature, les responsables publics ne se sentent pas en droit de trancher la question : « *le discours de la modernité soutient que la représentation des non-humains est le*

---

<sup>94</sup> Bruno Latour, *Politiques de la nature, Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

*domaine de la science, et donc que lorsque des questions relatives aux non-humains entrent dans l'arène politique c'est sur la base de considérations scientifiques que les décisions doivent être prises* »<sup>95</sup>. Ils s'adressent alors aux biologistes pour obtenir leur avis.

Celui-ci est plutôt une absence d'avis. D'une part, les savants de l'époque ne peuvent s'empêcher de partager les mêmes représentations culturelles que leurs contemporains. En l'occurrence, la Nature est la place du naturel qui les intéresse. Tout ce qui est un tant soit peu anthropisé en est rigoureusement distingué et ne présente donc aucun attrait scientifique. C'est le cas des pigeons bisets vivant en ville : « *du point de vue zoologique, ils ne représentent rien, pas même leur propre espèce* »<sup>96</sup>. D'autre part, la visibilité croissante des pigeons urbains et le constat de leur attrait pour les détritiques, à la manière des rats, amène les parasitologues à vérifier s'ils sont porteurs ou non de maladies pouvant contaminer l'homme. Même si ce risque est aussitôt minimisé, des expériences confirment que les pigeons sont porteurs de certaines maladies.

Ces deux éléments suffisent alors aux responsables publics pour trancher : le pigeon n'a pas sa place en ville, c'est un lieu qui ne lui convient pas, il en est même malade. Et de se lancer dans de grandes campagnes de captures à but d'éloignement ou d'euthanasie. Il s'agit d'un processus de « *composition* »<sup>97</sup> : ni les scientifiques ni les politiques n'avaient pour but préalable d'éloigner les pigeons de la ville. Cet objectif est apparu par traduction et articulation de leur intérêt respectif : l'organisation de la Société et l'explication de la Nature. C'est bien parce qu'ils ne s'occupent que de leur domaine réservé que les savants et les responsables politiques créent *ensemble* une situation dont ils supportent chacun la responsabilité en même temps qu'ils la reportent sur l'autre groupe.

La raison de ce paradoxe vient de ce que les notions de Nature et de Société qui fondent la modernité sont relatives et mutuellement nécessaire, comme les notions de vue – au sens de ce qui est vu – et de point de vue. La seule description des pigeons comme une espèce malade et bâtarde ne suffit pas à exclure les pigeons de la ville ; la seule mise en balance des détracteurs et défenseurs des pigeons n'y suffit pas non plus. C'est leur combinaison qui crée une nouvelle réalité, fondée biologiquement et politiquement. Il s'agit bien d'une nouvelle réalité et non d'une représentation de la réalité car elle a des effets réels : du jour au lendemain ou presque, les politiques de la ville concernant les pigeons sont basées

---

<sup>95</sup> Michael Woods, « Fantastic Mr. Fox », dans Chris Philo, Chris Wilbert (sous la dir. de), *Op. cit.*, p. 194 (je traduis).

<sup>96</sup> Propos de M. Berlioz, alors professeur d'ornithologie au Muséum National d'Histoire Naturelle, cités par : J. H. F., « Les bisets sont revenus », dans *Libération*, le 25 avril 1958.

<sup>97</sup> Bruno Latour, *L'espoir de Pandore, Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte, 2001, p. 191

sur le fait de leur présence anormale dans cet espace ; les travaux scientifiques ultérieurs cherchent à définir les effets, sur la ville et sur les pigeons, de cette présence incongrue.

Le résultat de ce processus est la création d'un « *fait* »<sup>98</sup> : quelque chose qui s'insère dans d'autres énoncés sans être modifiés par eux. Les pigeons n'ont pas comme tels leur place en ville. Ils doivent être déplacés ou leur nombre doit être réduit – ce qui est une autre forme de déplacement. « *La fabrication d'un fait [...] est un processus collectif* »<sup>99</sup>. Dans cet énoncé s'articulent différentes catégories de personnes : les responsables publics qui commandent des captures, les citoyens qui se plaignent des pigeons, les scientifiques qui ne leur portent pas d'intérêt et ceux qui leur trouvent des maladies. Mais on y trouve autant de *choses* : les pigeons eux-mêmes, qui *avouent* aux parasitologues être malades et aux protecteurs qu'ils souffrent, les parasites qui pullulent, les bâtiments qui sont salis<sup>100</sup>.

Cet ensemble de personnes et d'objets, par la composition de leurs actions et leurs dires, transforme une situation instable, informe, en une réalité. Les écologues des années 1970 et 1980, prenant cet énoncé pour base, l'amplifient et lui donnent encore plus de consistance, d'existence, de réalité. A tel point que même les associations de protection animale et les défenseurs des pigeons, qui militent pour le maintien d'une place pour les pigeons en ville, se sont rangés au postulat d'un contrôle nécessaire de leur nombre. A la manière des écologues, leurs revendications portent donc sur les méthodes de contrôle et non sur la question du contrôle lui-même. Celle-ci est devenue une « *boîte noire* »<sup>101</sup> : des intérêts hétérogènes, humains et non humains, ont été traduits, articulés, composés, le produit de ce processus tellement répété qu'il est devenu une « *connaissance tacite* »<sup>102</sup>, dont les éléments constitutifs sont invisibles à première vue. Elle a à peine besoin d'être mentionnée car elle constitue désormais l'implicite de toutes les actions et déclarations concernant la gestion du pigeon.

Les travaux écologiques sur le pigeon urbain représentent par rapport à ceux de leurs prédécesseurs un changement important de paradigme : en choisissant d'étudier la relation du pigeon à son milieu, son intégration dans des activités humaines jusque là fermement distinguées des choses de la nature, ils postulent que cet oiseau a sa place en ville. C'est une conséquence de la théorie écologique elle-même, qui n'étudie plus des espèces animales *in se* mais leur rapport à un environnement, dans lequel elles sont forcément intégrées. Les pigeons

---

<sup>98</sup> Bruno Latour, *La science en action, Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 2005.

<sup>99</sup> *Id.*, p. 79.

<sup>100</sup> De nombreux articles, dans les années 1960, *donnent la parole* aux bâtiments et monuments, notamment des statues, qui s'exaspèrent alors d'être continuellement badigeonnés de fientes. *Cfr* APPP, « DB587 ».

<sup>101</sup> Bruno Latour, *La science en action*, p. 320.

<sup>102</sup> *Id.*, p. 107.

qui « parlent » à travers les questions que leur posent les scientifiques disent la même chose : ils mangent de tout, ils logent partout, ils se reproduisent incessamment, tout va bien pour eux.

Pourtant, ce n'est pas du tout ce que ces études concluent. Elles ne s'inquiètent que des facteurs potentiellement limitants. Il se trouve que l'adaptation des pigeons à la ville qu'elles révèlent contredit la *boîte noire* décrite plus haut, c'est-à-dire non seulement un énoncé particulier mais surtout l'ensemble des acteurs qui y sont impliqués et lui donnent existence. Le rapport de force est trop défavorable et les écologues ne peuvent tout simplement pas entendre ni faire entendre ce que leur disent les pigeons. Le voudraient-ils qu'ils seraient certainement accusés de faire de la *mauvaise science*, c'est-à-dire de faire preuve de subjectivité. Pour leurs adversaires dans cette controverse, s'ils n'arrivent pas à la même conclusion que celle partagée par tous ceux qui s'efforcent d'observer la réalité objectivement, c'est qu'ils se sont laissés influencer par un facteur perturbateur, en général leurs convictions ou leurs sentiments. « *L'asymétrie créée volontairement par le travail savant afin de renverser les rapports de force* » – c'est le travail de preuve – « *a progressivement changé de nature : ce n'est plus qu'une asymétrie entre des gens qui adhèrent à des croyances plus ou moins déformées sur quelque chose et des gens qui connaissent la vérité des choses* »<sup>103</sup>. Bref, ils se sont éloignés des simples faits et se mêlent de ce qui ne les concerne pas : ce qui est fait des faits.

Même s'ils s'interdisent de remettre en cause la politique de déplacement des pigeons autrement que dans ses moyens, ces travaux vont néanmoins, en raison de leur approche novatrice et de ses implicites, transformer à nouveau la situation des pigeons. En effet, si les scientifiques se gardent de tirer toutes les conséquences de leur approche, les associations de protection animale et les défenseurs des pigeons vont s'en emparer pour réclamer leur maintien en ville. Faisant valoir, à partir de ces études, que les pigeons y ont leur place, il ne peut leur être reproché de manquer d'objectivité puisqu'ils constituent, à leurs yeux et aux yeux des autres acteurs, un groupe d'opinion discutant de ce qui doit être fait des faits. En même temps, ils ne font pas non plus que parler dans le vide, puisqu'ils s'appuient sur des faits établis par des scientifiques.

Afin d'utiliser ces résultats riches en pouvoir de légitimité, ils doivent cependant les accepter comme tels, c'est-à-dire avec le postulat d'un nécessaire déplacement des pigeons. La composition de ce postulat, du point de vue de l'écologie scientifique et de leur propre

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 483 (souligné par l'auteur).

souci du respect de l'intégrité physique des animaux va transformer une nouvelle fois la situation des pigeons en ville. Il ne s'agira plus désormais de simplement les déplacer mais de savoir où et comment le faire. Au lieu de n'avoir pas de place, ils sont désormais perçus comme n'étant pas à la *bonne* place.

C'est à cette affectation de la *bonne* place que les politiques futures devront s'attacher. Il faut noter qu'il n'avait jamais été question de débarrasser totalement la ville des pigeons, en raison de la présence dès le début de la controverse, d'acteurs désirant son maintien au nom de la protection animale ou d'usages anciens. Mais, alors que ces acteurs étaient minoritaires et surtout isolés, ils parviennent, à partir des années 1980 et surtout 1990, à s'allier les scientifiques et progressivement l'opinion publique, de plus en plus sensible, pour de multiples raisons, aux questions d'environnement.

## **Le projet « Pigeon Action »**

### *Prémisses*

Un exemple paradigmatique de cette évolution est fourni par un article d'écologie appliquée présentant les résultats d'un projet d'étude et de gestion des populations de pigeons dans la ville de Bâle, en Suisse<sup>104</sup>. Intitulé « Pigeon Action », il réunissait l'Institut de Pathologie de l'Université de Bâle, les services d'Hygiène et de Santé de la ville et la Société de Protection Animale locale. L'auteur de l'article et biologiste du projet avait mené de 1980 à 1984 une étude écologique portant sur les effets des captures sur la dynamique des populations de pigeons urbains et conclu à leur inefficacité. C'est sur base de ce constat que le projet devait mettre en place une « solution écologiquement responsable et durable » au problème des pigeons dans la ville.

L'exposé de la situation est éclairant sur les prémisses du projet. Il y est affirmé que les humains sont responsables du problème : d'une part, par la sélection qu'ils ont opérée sur les pigeons domestiques, leur permettant de supporter une densité de population « non naturelle », qualité transmise aux individus marrons ; d'autre part, par l'abondance de nourriture et de déchets qui a permis après la Seconde Guerre Mondiale, une « augmentation de la population » dans les grandes villes. C'est cette « surpopulation de pigeons » causée par l'action des humains, qui « cause des problèmes ». Cela se traduit par de « tristes conditions

---

<sup>104</sup> Daniel Haag-Wackernagel, « Regulation of the street pigeon in Basel », dans *Wildlife Society Bulletin*, vol. 23, n°2, 1995, pp. 256-260. Les citations sans italiques de cette section sont extraites de cet article.

de vie » chez les pigeons et constitue donc « une question de protection animale ». La notion de bien-être de l'animal est introduite dans la problématique et est évaluée ici en fonction d'un état pristine, « naturel », jugé plus convenable pour lui.

Le rapprochement entre associations de protection animale, qui s'inquiètent du sort réservé par les hommes aux animaux, et des écologues, qui étudient l'impact des actions des hommes sur un milieu naturel jusqu'alors pensé comme indépendant, conduit à un déplacement de l'attention des pigeons vers les humains, annonçant déjà le type de solution qui sera proposée. La nécessité de réduire le nombre de pigeons est à la fois justifié par un retour à l'état de nature, une réparation des dommages causés par les humains, et présenté comme un fait, le résultat d'une décision politique : « en réponse de pressions de la part de propriétaires, les autorités de la ville *ont décidé* dans les années 1970 de décimer la population de pigeons des rues »<sup>105</sup>. Le caractère purement social attribué à cette décision concernant un phénomène naturel permet ainsi de réclamer plus de science pour rapprocher la perception politique de la réalité – « une clarification sérieuse des interactions écologiques manque » – en même temps que son caractère factuel empêche toute remise en question.

L'inefficacité de l'action sur le taux de mortalité des pigeons amène l'auteur à conclure que « la réduction de la population est seulement possible par la réduction de la capacité écologique du système » et en particulier l'apport de nourriture, le pigeon se montrant, d'après les observations de l'auteur, très souple quant à l'autre paramètre écologique important : les sites de nidification. Cette solution ne pouvait être envisagée tant que les pigeons étaient considérés par les scientifiques comme inintéressants ou porteurs de parasites. Elle implique un décentrement de l'attention depuis l'animal lui-même vers son environnement, décentrement qui fonde la démarche écologique.

Comme il s'agit d'un environnement urbain, l'apport de nourriture est vu comme étroitement dépendant de l'activité humaine. Dès lors, agir sur ce paramètre revient à ordonner des conduites humaines et influencer sur ce qui est conçu comme la matière du social : les représentations. L'action de « Pigeon Action » se concrétise donc en une « campagne d'information ». Il s'agit de « traduire un résultat scientifique compliqué en une modification du comportement humain ». Cette conception implique « *le postulat d'un fossé entre la science et le public qu'un médiateur doit s'efforcer de combler* »<sup>106</sup>. La campagne d'information comprend des tracts, d'abord rédigés sous une forme négative, sanctionnant un comportement – « nourrir les pigeons est de la cruauté envers les animaux » – qui fut mal

---

<sup>105</sup> Je souligne.

<sup>106</sup> Bernadette Bensaude-Vincent, *Op. cit.*, p. 122.

reçue, puis sous une forme positive – « la protection animale signifie : ne nourrissez pas les pigeons ! » – avec de bien meilleurs résultats. L’ambiguïté des prémisses de l’explication se retrouve au niveau de ses conclusions. En tant qu’il s’agit d’atteindre un objectif politiquement défini de réduction des populations de pigeons, l’action sur le nourrissage est un moyen ; en tant qu’il s’agit de décrire une situation à partir du postulat d’une surpopulation, le nourrissage devient une cause.

### *Les pigeonniers*

Parallèlement, une autre mesure fut mise en place : l’installation de pigeonniers. C’est ici que cet article devient capital pour comprendre les évolutions ultérieures de la problématique des pigeons dans les villes, à Bâle comme ailleurs. Ces installations ont lieu en 1988 et marquent le début d’un engouement nouveau pour les pigeonniers comme moyen de gestion des pigeons. En France, ce n’est que deux ans plus tard, en 1990, que l’entreprise SREP et la Société Protectrice des Oiseaux de Ville (SPOV) se rencontreront autour de cette solution. Jusqu’alors, les pigeonniers avaient déjà été envisagés, en raison de leur utilisation ancestrale pour les pigeons domestiques, mais seulement en tant que moyen pour retenir les pigeons sur un site, ce dont ils s’étaient révélés incapables lors des rares essais effectués<sup>107</sup>.

Dans le cadre de « Pigeon Action », leur rôle n’est plus de retenir les pigeons. Mais il n’est pas non plus de limiter la population de ces oiseaux. Pour Haag, qui y insiste plusieurs fois, l’offre de nourriture est le seul facteur ayant un impact sur le nombre de pigeons. C’est un résultat qui pour lui ne fait aucun doute et le seul objet de « Pigeon Action » est de diffuser ce constat, de le transformer en « comportement humain ». Le rôle du pigeonnier, dans cette optique, ne peut être que de *communication*. Le pigeonnier est un médiateur, comme le dit explicitement le texte : « les pigeonniers encadrés [...] *démontrent* nos intentions »<sup>108</sup>. Comme le nourrissage est encore favorablement considéré par la majorité de la population, il est important, en vue de le décrédibiliser, de proposer une alternative propre à rassurer les sensibilités communes concernant le bien-être animal. C’est le rôle des pigeonniers, qui montrent que le but de la suppression du nourrissage n’est pas « d’exterminer les pigeons mais d’aspirer à une population réduite de pigeons en bonne santé ».

Communication à l’intention du grand public donc, mais aussi des autorités politiques : tout comme les captures, en effet, le pigeonnier assure la visibilité des opérations de réduction et est autovalidant. C’est l’intérêt des « 1050 kg de fientes [...] évacuées » et des

---

<sup>107</sup> *Cfr. infra.*

<sup>108</sup> Je souligne.



« 1570 œufs [ôtés] des nids ». Autant de fientes qui auraient autrement sali les bâtiments de la ville et autant de pigeons potentiels mis hors d'état de nuire. Les œufs ne sont donc pas retirés afin de limiter la reproduction, mais afin de montrer ce qu'est la bonne intégration de ces oiseaux à la ville. Le gros problème de la question des pigeons est en effet son ampleur et le manque de visibilité qui l'accompagne. Personne ne peut voir, en tant que tels, ni une population, ni une ville. Car « *des objets lointains en trois dimensions, rien ne peut être dit* »<sup>109</sup>. C'est seulement lorsqu'ils sont « *aplatis* », transformés en « *mobiles immuables* »<sup>110</sup>, qu'ils deviennent intelligibles. Mobiles car ils se sont déplacés du lieu qui était le leur pour s'offrir à la perception humaine ; immuables car, malgré la nécessaire transformation que nécessite leur déplacement, tout est fait pour qu'ils conservent les propriétés de ce qu'ils représentent.

Le pigeonnier et son environnement proche constitue ainsi, par métonymie, une ville et ses pigeons en réduction. Sans atteindre la clarté d'un graphique, par exemple, il constitue déjà un phénomène qui permet de concevoir ce qu'est « une population réduite de pigeons en bonne santé ». Le fait de retirer des œufs symbolisent la réduction qui est opérée à l'échelle de la ville, comme les individus sains qui fréquentent le pigeonnier le font des pigeons acceptés en ville. Il s'agit d'un cas de « *délégation* »<sup>111</sup> technique : une cabane de bois, d'acier et de briques remplace – dans le temps, l'espace et même la substance – les services de la ville dans leur action de transformation des comportements des citoyens vis-à-vis du nourrissage et, par là, des pigeons urbains en « pigeons sains ». L'intervention humaine par l'entretien du pigeonnier n'est qu'un des éléments de cet agglomérat d'humains et de non humain dont seule la composition peut réaliser l'objectif particulier qui lui est propre. Ce qui est visé, ce sont les représentations des citoyens : d'un animal dépendant d'eux pour survivre, il s'agit de faire un animal à nouveau autonome par l'intermédiaire de l'intervention des services de la ville.

Ainsi utilisés, les pigeonniers artificiels représentent tellement bien la nouvelle place accordée aux pigeons que l'origine de cette transformation va leur être tout entière attribuée. Ce sera en particulier le fait des associations de protection animale actives dans le domaine des pigeons urbains – en Ile-de-France, c'est la SPOV qui a été à l'origine de l'installation du premier pigeonnier de ce type, à Châtillon – avec l'appui des sociétés commerciales fabriquant cet outil. En faire la cause unique de la diminution des effectifs de pigeons permet aux associations de protection animale de concilier deux objectifs, pourtant antinomiques

---

<sup>109</sup> Bruno Latour, « Les "Vues" de l'Esprit : une introduction à l'anthropologie des sciences et des techniques », in *Culture Technique*, numéro spécial 14, juin 1985, p. 23.

<sup>110</sup> *Id.*, p. 12.

<sup>111</sup> Bruno Latour, *L'espoir de Pandore*, p. 197.

selon l'approche écologique scientifique de « Pigeon Action » : la réduction des populations de pigeons, qu'elles ont fait leur en s'appuyant sur les travaux écologiques constituant leur légitimité scientifique; la valorisation du nourrissage lié à leur rôle de représentant des nourrisseurs, constituant leur légitimité politique. Elles vont donc promouvoir le pigeonier auprès des municipalités en lui attribuant toute l'efficacité de la transformation des pigeons.

Cette attribution sera facilitée par le fait que, dans le dispositif mis en place par « Pigeon Action », le pigeonier est le seul élément objectivable, où la transformation des pigeons se donne à voir, et qui permet de quantifier de manière précise les résultats. La diminution du nourrissage, que les membres du projet visaient à travers ces dispositifs, est quant à elle beaucoup plus difficile à évaluer. L'aliénation des nourrisseurs et les pratiques nouvelles qui l'ont accompagnée<sup>112</sup> ont rendu la détermination de l'offre de nourriture plus ardue encore. Les municipalités vont être sensibles à ce discours, qui se présente comme scientifiquement et politiquement fondé, parce qu'elles trouvent également dans cet outil un moyen d'expression du pouvoir politique d'ordonnement de la ville. La multiplication des implantations de pigeoniers et la controverse sur leurs effets, contestés par certains écologues, affirmés par les fabricants, les associations de protection animale et certaines municipalités, vont mener des scientifiques à s'interroger sur l'impact direct de cette technique sur la dynamique des populations de pigeons. Le « Projet Pigeon » en est un exemple<sup>113</sup>.

### *Les nourrisseurs*

La campagne d'information de « Pigeon Action » va aussi modifier le statut de certaines personnes : les nourrisseurs. Il existait auparavant, à Bâle comme ailleurs, des personnes qui nourrissaient les pigeons de manière régulière et importante. Ceux-ci étaient vraisemblablement marginalisés du fait de leur relation avec un oiseau méprisé. Mais l'attitude des autres citoyens à leur égard n'était pas hostile, en raison de la connotation positive du nourrissage en général, ce dont témoignent les difficultés de « Pigeon Action » à le dissuader. L'attention des autorités publiques avait déjà été attirée sur les nourrisseurs réguliers par l'importance accordée à l'offre de nourriture dans les travaux écologiques des années 1970, qui ont conduit au renforcement de la législation interdisant le nourrissage des oiseaux – en 1978 à Bâle, comme à Paris via l'article 120 du règlement sanitaire

---

<sup>112</sup> Cfr. *infra*.

<sup>113</sup> Cfr. *supra*.

départemental. Son application resta cependant longtemps assez lâche, précisément à cause de la bonne réputation du nourrissage dans l'opinion publique.

Une part de la campagne de communication de « Pigeon Action » visait les nourrisseurs réguliers : des zones de nourrissage autorisé avaient été instaurées près des pigeonniers. L'objectif visé était vraisemblablement double : rendre cette pratique plus visible, donc plus contrôlable ; attirer l'attention des nourrisseurs sur le bien-être des pigeons dans les pigeonniers et les dissuader ainsi progressivement d'alimenter les oiseaux. Mais le succès du projet « Pigeon Action », tant à Bâle qu'auprès d'autres villes européennes, va modifier le rapport des citoyens aux nourrisseurs, transformant une relation de tolérance distante en hostilité.

En déplaçant le motif de l'interdiction du nourrissage de leur surnombre à leur bien-être, les membres du projet avaient visé juste. En témoigne le succès de leur action : « l'évaluation des articles de presse, des lettres aux journaux et des appels téléphoniques à la Société Protectrice des Animaux ont montré que la population a parfaitement compris notre message ». Mais des effets imprévus sont apparus : « dans certains cas, certaines personnes ont mis une telle pression sur les nourrisseurs que ceux-ci n'ont plus osé nourrir en public [...] Dans un cas, un nourrisseur fut même physiquement agressé par une autre personne alors qu'il nourrissait. De manière répétée, des nourrisseurs furent dénoncés ».

Ce projet, dont l'impact a été très important sur les politiques de gestion des pigeons de nombreuses villes, a indirectement répandu l'idée que les nourrisseurs étaient la cause première de la situation problématique des pigeons en ville. Il a ainsi renforcé la marginalisation de ces personnes et transformé leurs pratiques, les obligeant, par la pression sociale créée, à se cacher. Certaines se sont désormais contentées de déposer leur nourriture sans plus sembler s'intéresser aux oiseaux, comme le constate l'auteur dans un autre article<sup>114</sup>. Pourtant, comme j'en soutiens l'hypothèse<sup>115</sup>, la création d'une relation avec les pigeons constitue la principale motivation de leur action. Si les nourrisseurs réguliers n'ont pas été sensibles aux arguments de la campagne, c'est bien parce qu'ils sont motivés par autre chose que le bien-être de pigeons indépendants des humains.

En voulant simplement transformer un résultat scientifique en actes, en voulant rapprocher les représentations sociales de la réalité naturelle, ce projet n'a pas renoué avec l'état de nature idéal qui était son horizon mais il a involontairement créé une nouvelle réalité.

---

<sup>114</sup> Jacqueline Weber, Daniel Haag, Heinz Dürer, « Interactions Between Humans and Pigeons », dans *Anthrozoös*, vol. 7, n°1, 1994, pp. 55-59.

<sup>115</sup> *Cfr. infra*.

Au lieu d'intégrer les nourrisseurs réguliers au procès de transformation des pigeons, comme il en avait l'intention via les « zones de rencontre hommes-pigeons où le nourrissage est permis », il a – malgré lui, je le répète – aliéné les nourrisseurs des autres acteurs de la problématique, favorisant le développement de préjugés à leur rencontre. De manière significative, les « zones de rencontre » furent « vandalisées ».

## **L'intervention des sciences sociales**

Avec l'explication écologique, un nouvel acteur va venir s'adjoindre à la problématique : les sciences sociales. Puisque le problème des pigeons, préalablement défini comme écologique, a été scientifiquement expliqué, sa persistance doit s'expliquer par l'inadéquation des comportements sociaux à l'état de fait ainsi établi. En d'autres termes, les *gens* persévèrent dans des représentations et des pratiques éloignées de la *réalité* et n'ont pas compris l'explication proposée. Dans cette vision linéaire de la communication, entre l'opinion et la science relayée par les autorités publiques apparaissent des phénomènes de *bruit*, dont l'origine est située au niveau de la société. Pour améliorer la qualité de la transmission, il est fait appel aux sciences sociales comme à des *spin doctors*, afin qu'elles expliquent ce qui bloque et les moyens d'y remédier. Le constat préalable à l'intervention des sciences sociales constitue donc déjà au moins la moitié de l'explication qu'elles sont chargées d'apporter.

Malgré une volonté scientifique récente d'intégrer le niveau social dès la phase de définition du problème, introduisant une « *modification des formes de l'expertise* » afin de créer une « *démocratie plus directe et dialogique* »<sup>116</sup>, l'intervention des sciences sociales dans les questions d'environnement continue à se situer généralement *a posteriori*. Puisqu'il leur revient de traiter du social défini *a priori* par différence avec l'objet des sciences naturelles, il est peu étonnant que leurs travaux s'accordent parfaitement avec la définition de la réalité proposée par les sciences naturelles et les autorités publiques.

Dans le cas de la gestion des oiseaux en ville, un projet interdisciplinaire rassemblant biologistes, écologues, géographes et sociologues a été mis en place à Rennes. La part des sociologues dans ce projet fut de s'intéresser à « *la manière dont se construisent dans la quotidienneté les représentations à l'égard des oiseaux et de comprendre le sens des rapports*

---

<sup>116</sup> Dominique Pestre, *Introduction aux Science Studies*, Paris, La Découverte, 2006, p. 110. Pour un exemple d'application au cas de la gestion des populations d'oiseaux en ville voir : Philippe Clergeau, Gwenaëlle Le Lay, « Un outil d'aide à la décision collective appliqué à la gestion des dortoirs d'étourneaux », dans *Natures Sciences Sociétés*, n° 14, 2006, pp. S48-S51.

*entretenus avec eux* »<sup>117</sup>. Etudiant exclusivement les représentations des citoyens ordinaires, les auteurs concluent que « *les contemporains se trouvent de plus en plus placés dans une situation de perte de contact à l'égard de ce qui constitue la part du réel soumis aux "lois naturelles"* »<sup>118</sup>. En d'autres termes, leurs connaissances – et leurs pratiques – sont « *largement connotées de fantasmes* » qui viennent corrompre les explications des experts.

La solution s'impose donc : « *faire œuvre de formation civile* »<sup>119</sup> en multipliant les actions de communication. Il s'agit bien ici d'un schéma d'une communication linéaire pervertie par des bruits présumés sociaux qu'il convient de supprimer pour améliorer la transmission de l'information. Ce qui me semble gênant n'est pas tant la conclusion des auteurs, respectable en soi, mais le fait qu'elle soit largement conditionnée par le cadre qui est défini pour leur travail.

Dans cette perspective, il n'est guère besoin d'en appeler à des sociologues pour cette tâche : les ornithologues la font aussi bien eux-mêmes. C'est le cas de Daniel Loose, chargé par la ville de Grenoble d'étudier la problématique des pigeons urbains. Il réalise pour ce faire un tour d'horizon assez complet de la question. C'est en ce qui concerne les attentes sociales que son approche me paraît discutable. Sa démarche a consisté à « *évaluer la pertinence des plaintes* » : « *nous avons cherché à identifier dans chaque cas la nature du problème (nids, repaires ...) [et] ses causes probables* »<sup>120</sup>. L'approche du réel mise en œuvre par la science sert donc ici de norme pour juger des représentations des citoyens.

En regard de cette norme, les plaintes apparaissent sans fondement : « *dans deux tiers des cas, les problèmes générateurs de plaintes peuvent être résolus avec un peu d'imagination et de bonne volonté* ». Que les plaintes puissent porter sur autre chose que le contact matériel direct avec les pigeons n'est pas envisagé et, de toutes manières, cela signifierait qu'elles reposeraient sur des représentations sans aucune réalité matérielle, c'est-à-dire, selon cette perspective, sans réalité du tout. L'auteur observe par conséquent des phénomènes étranges : dans certains lieux où des plaintes avaient été émises, certaines personnes « *ne semblaient pas toujours au courant des problèmes dus aux pigeons !* »<sup>121</sup> ; « *en plusieurs endroits de la ville les mêmes personnes se plaignent année après année, alors*

---

<sup>117</sup> Agnès Lemoine, André Sauvage, « Urbains et oiseaux : une coexistence ambivalente », dans Philippe Clergeau (sous la dir. de), *Oiseaux à risques en ville et en campagne*, Paris, Éditions de l'INRA, 1997, p. 185.

<sup>118</sup> *Id.*, p. 194.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>120</sup> Daniel Loose, « Problèmes posés par les pigeons bisets en milieu urbain : vers une nouvelle approche ? » dans Philippe Clergeau (sous la dir. de), *Op. cit.*, p. 351.

<sup>121</sup> *Id.*, p. 352.

que des opérations de captures avaient été réalisées dans leur quartier »<sup>122</sup>. Au lieu d'être pris en compte, ces faits sont disqualifiés comme signes de l'irrationalité et l'irresponsabilité du public, qu'il conviendra donc de corriger par plus d'information et de communication.

« *Les prétendues flambées d'irrationalisme étant un phénomène à répétition, on peut se demander si elles ne constituent pas un mécanisme destiné à entretenir la croyance au fossé [entre la science et le public] et la disqualification de l'opinion* »<sup>123</sup>, ce mécanisme servant, selon Bernadette Bensaude-Vincent, à assurer l'autonomie du champ scientifique. C'est sa capacité à disposer de manière indépendante et exclusive de l'accès au réel qui est en jeu. En effet, « *ce n'est pas le degré de savoir dont disposent les populations pour résoudre leurs problèmes quotidiens qui les [les experts] alarme, mais leur méfiance à l'égard des avis prononcés par les experts* »<sup>124</sup>. Plutôt que de l'ignorance, cette méfiance pourrait être conçue comme un véritable esprit critique, un refus de l'argument d'autorité à partir d'une connaissance familière de l'objet. La question n'est pas de mettre sur un même pied la connaissance commune et la science – une distinction est nécessaire à l'existence de la science comme de la société – mais de ne pas s'aliéner une partie de la réalité par une définition *a priori* de celle-ci.

L'approche scientifique a donc eu, depuis l'émergence de la question des pigeons urbains, une influence déterminante sur la manière dont d'autres groupes sociaux ont considéré cet animal. Comme j'ai essayé de le montrer, il ne s'agit cependant pas d'une imposition de sens mais d'une co-construction de la réalité par la convergence d'intérêts entre différents acteurs. La vision politique de la situation des pigeons urbains a été tout aussi influente.

---

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 354.

<sup>123</sup> Bernadette Bensaude-Vincent, *Op. cit.*, p. 201.

<sup>124</sup> *Id.*, p. 211.

## 6. Les politiques de gestion des pigeons urbains

Le sentiment de désordre que suscitent les pigeons chez les citoyens constitue une menace pour les individus en dénonçant l'arbitraire des catégories avec lesquelles ils appréhendent le monde. Transgressant des distinctions culturellement établies, les pigeons questionnent également l'ordre social. Les membres de la société attendent dès lors de leurs autorités qu'elles sanctionnent ce débordement et restaurent l'ordre des choses. L'intervention attendue des responsables politiques est un « *exercice de pouvoirs de police* »<sup>125</sup>. Conscients de ces attentes, ceux-ci proposent principalement des mesures qui consistent à identifier les auteurs de troubles, humains ou non-humains, et énoncer des sanctions.

Cette apparente simplicité cache pourtant une élaboration complexe. Comme nombre de politiques traitant de questions environnementales, celles concernant les pigeons sont le résultat de « *stratégies de compromis, d'ajustement d'intérêts divergents voire contradictoires* »<sup>126</sup>. Les autorités doivent en effet organiser une cohérence entre les définitions des scientifiques et des juristes, les plaintes des citoyens gênés par les pigeons et les revendications des défenseurs des animaux, les modes de gestion préconisés par des sociétés commerciales, les politiques antérieures et les sensibilités de l'opinion publique. A ces intérêts divers, les autorités publiques doivent ajouter le leur : le souci de l'« *effectivité des règles (leur respect et la sanction de leur transgression) et leur efficacité (capacité à produire les résultats attendus)* »<sup>127</sup>. J'aborderai dans ce chapitre la question des politiques relatives aux pigeons en ville non pas sous l'angle des processus de décision mais du point de vue des politiques effectivement mise en œuvre et du rapport qu'elles instituent entre les citoyens et les pigeons.

Les actions publiques visant les pigeons dépendent quasi exclusivement du niveau de pouvoir local, la municipalité ou, beaucoup plus rarement, le département – dans le cas particulier de Paris. Le mouvement de décentralisation de l'Etat français et la constitution tardive d'un ministère de l'environnement font que « *l'administration publique [...] tend à laisser les collectivités territoriales définir et concrétiser l'essentiel des politiques d'environnement* »<sup>128</sup>. Le récent financement d'un projet de recherche sur les pigeons urbains – le « *Projet Pigeon* » – par le Conseil Régional d'Ile-de-France amorce peut-être une

---

<sup>125</sup> Pierre Lascoumes, *Op. cit.*, p. 97.

<sup>126</sup> *Id.*, p. 80.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 31.

harmonisation des politiques ; dans la pratique, les modes de gestion de ces oiseaux restent entièrement à la discrétion des municipalités, dans le respect de certaines normes très générales – la Convention de Washington sur la biodiversité ou la directive « oiseaux » de la Commission Européenne, par exemple. Toutes les techniques de maîtrise des populations que je présenterai plus loin se trouvent ainsi représentées dans cette seule région.

## **L'approche juridique**

Interrogé au sujet des pigeons, le conseiller technique de la mairie de Paris a commencé par me parler des actions entreprises à l'égard des chiens en ville. En reconsidérant cette apparente digression, il m'apparaît qu'elle rend bien compte du problème que ressentent les responsables publics à l'égard des pigeons urbains. Le chien est en effet un animal qui a sa place en ville car il peut être directement rapporté à une personne qui en assume la charge. La possession, avec la responsabilité qui l'accompagne, constitue, en regard du droit français, le critère essentiel du règlement des conflits autour des animaux. Jean-Pierre Digard observe ainsi qu'il ne figure dans la loi française « aucune définition de l'animal domestique » car « il importe moins, au fond, de déterminer si un animal est ou n'est pas domestique que d'identifier la personne, propriétaire ou usager, qui pourra être considérée comme responsable des agissements de l'animal en question »<sup>129</sup>.

D'une manière générale, le droit français considère l'animal comme un bien, en vertu des articles 516 – « tous les biens sont meubles ou immeubles » – et 528 du Code Civil – « sont meubles par leur nature les animaux [...] ». Plusieurs auteurs remarquent que « cette notion de l'animal objet du droit tend, dans la pratique, à évoluer vers une notion plus subjective de l'animal parce que celui-ci est lié à l'homme »<sup>130</sup>. Les animaux sauvages continuent quant à eux à relever de cette catégorie : tout comme l'animal domestique, « l'animal sauvage est donc lui aussi inclus dans le droit des biens, dans la mesure où il est susceptible d'être approprié par des particuliers à la suite d'action de chasse ou de pêche ; en cas de non-appropriation, il appartient à l'Etat »<sup>131</sup>. Ce sont des *res nullius*, au sens où elles sont *a priori* nues de tout propriétaire. La législation nationale et internationale issue de l'objectif récent de protection de la biodiversité n'entame pas ce statut car elle adopte une

---

<sup>129</sup> Jean-Pierre Digard, *Op. cit.*, p. 89.

<sup>130</sup> Georges Chapouthier, « Les animaux dans le droit positif. Pour ou contre une personnalité juridique des animaux » dans *Problèmes politiques et sociaux, L'animal dans nos sociétés*, n°896, janvier 2004, pp. 47-50. Voir aussi Jean-Pierre Marguenaud, « La personnalité juridique des animaux », dans *Recueil Dalloz*, n°20, 1998, pp. 208-210.

<sup>131</sup> Suzanne Antoine, « L'animal et le droit des biens », *Recueil Dalloz*, n°39, 2003, pp. 2651-2654.



approche en termes d'espèces et non d'individus : « *l'animal sauvage est sans protection individuelle s'il n'appartient pas à une espèce protégée* »<sup>132</sup>.

Les pigeons urbains, ne faisant en tant qu'espèce l'objet d'aucune protection particulière, entrent dans la catégorie des *res nullius*, choses librement appropriables et ne relevant *a priori* d'aucune responsabilité. Or, un ensemble de personnes, notamment des associations de protection animale, récusent cette classification, en raison de la dépendance vis-à-vis de l'homme dans laquelle se trouvent ces oiseaux. Selon elles, cette dépendance est une conséquence de l'action humaine et en premier lieu de l'urbanisation croissante. Elles réclament donc à son sujet une « *protection de l'animal pour l'animal* », qui est pour le moment réservée aux « *animaux domestiques ou apprivoisés ou tenus en captivité* »<sup>133</sup>. C'est donc un statut quasi domestique que ces personnes revendiquent pour les pigeons, précisément un statut de *res communis* puisque la responsabilité des actions de ces animaux relève, selon elles, de la communauté.

### **Nouvelles catégorisations des animaux en ville**

Les politiques publiques relatives aux pigeons reposent également sur une insatisfaction quant au statut juridique de ces oiseaux. Une chose librement appropriable suscite trop d'usages divers, potentiellement perturbateurs pour l'ordre urbain. Ceux-ci sont donc limités par une série de règles, qui construisent en creux une image de la place désirée pour les pigeons et s'inscrivent dans une évolution générale de la pratique des animaux en ville. Olivier Zeller constate que depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les bêtes présentes dans les villes françaises ont connu un processus croissant de spécialisation<sup>134</sup>. Du statut polyvalent qui était le leur dans la ville de l'époque moderne, elles ont été, au cours des siècles suivants, progressivement réparties dans des rôles et des espaces particuliers.

Ce mouvement s'est semble-t-il prolongé au cours du XX<sup>e</sup> siècle et l'on peut distinguer aujourd'hui, dans leur rapport à la ville, différentes sortes d'animaux correspondant à autant de rôles. Cette hypothèse générale mérite certainement d'être nuancée mais, comme telle, elle permet déjà d'éclairer les fondements des politiques des pigeons urbains. Quatre types peuvent être distingués : utilitaires, parasites, de compagnie, d'agrément. Les animaux dits utilitaires ont été exclus de la ville, soit que leur usage ait disparu – pour les chevaux de

---

<sup>132</sup> *Id.*, p. 2653.

<sup>133</sup> Jean-Pierre Marguenaud, « L'animal dans le nouveau code pénal », dans *Recueil Dalloz*, n° 25, 1995, p. 190.

<sup>134</sup> Olivier Zeller, « L'animal dans la ville d'Ancien Régime », dans *Cahiers d'Histoire*, n°3-4, 1997, pp. 543-554.

trait par exemple – soit qu’il se soit déplacé vers la périphérie – pour le bétail destiné aux abattoirs ; les parasites sont rigoureusement éloignés ou décimés ; les animaux de compagnie ont été strictement cantonnés aux espaces privés ; enfin un certain type d’animaux ont été autorisés à occuper l’espace public de la ville. Je nommerai ces derniers *animaux d’agrément*.

Avec la croissance des villes s’est développé dès le XVII<sup>e</sup> siècle un « *attrait de la campagne [qui] offrait un moyen d’échapper aux vices et aux affectations de la ville* »<sup>135</sup>. Détente d’abord aristocratique, sa propagation à toutes les classes de la société a mené les urbanistes – le mouvement des cités-jardins notamment – à faire venir la campagne en ville, au lieu que ce soient les citadins qui aillent à la campagne. Des espaces verts urbains, « *“produits artificiels” propices au dépaysement* »<sup>136</sup> ont été créés dans ce but.

Comme ces zones particulières, le rôle des animaux d’agrément est de susciter chez les citadins un sentiment de nature, de ruralité, au sein de la ville. Composés d’espèces perçues comme sauvages, bien qu’ils soient par bien des aspects domestiqués au sens large, les animaux d’agrément se caractérisent par une certaine manière, furtive, d’occuper certains espaces, en priorité les espaces verts. Parce qu’ils sont destinés à être perçus comme sauvages, leur comportement doit correspondre à celui qui est postulé à ce type d’animal : discret et farouche.

Mais ils ne sont pas pour autant vierges de toute relation à l’homme car la sauvagerie n’a pas comme telle sa place en ville. Cette dernière est en effet le signe de l’absence de maîtrise, ce à quoi la ville, telle qu’elle se donne à percevoir, s’oppose radicalement. Ce sont donc des animaux que les humains entretiennent dans une sauvagerie artificielle à but de divertissement. Contrairement aux animaux de compagnie qui partagent quotidiennement son existence, ceux-ci font l’objet d’une expérience limitée dans le temps, dont l’homme est parfaitement maître.

Le choix des espèces aptes à figurer dans cette classe, ainsi que dans chacune des trois autres, n’est pas arbitraire. Comme toute domestication, il obéit à la fois « *à la nature des animaux eux-mêmes* » – c’est-à-dire la manière dont l’animal résiste aux représentations et aux pratiques dont il fait l’objet – et aux possibilités du dispositif culturel « *en des lieux et des moments précis* »<sup>137</sup>. Le fait que les usages des pigeons bisets qui les liaient autrefois à l’homme – tels que la récolte de leurs fientes à but de fertilisation des sols, leur capture ou leur élevage à destination de consommation, etc. – aient progressivement disparu, leur survie

---

<sup>135</sup> Keith Thomas, *Op. cit.*, p. 322.

<sup>136</sup> Agnès Lemoine, André Sauvage, art. cit., p. 182.

<sup>137</sup> Jean-Pierre Digard, *Op. cit.*, p. 149.

hors du contrôle des hommes et la distinction affirmée entre ces oiseaux et les colombidés d'élevage ont conduit à appréhender prioritairement ces animaux comme sauvages, même si ce statut est, je l'ai dit, très fragile. En ville, le rôle dévolu aux espèces sauvages non parasites est précisément celui d'animaux d'agrément. Les pigeons n'ont jamais été totalement considérés comme des parasites au même titre que les rats ou les cafards, en raison du lien qui subsiste entre eux et les usages positifs dont ces oiseaux, ou des espèces apparentées, ont fait l'objet. Les politiques successives de gestion des pigeons ont dès lors consisté à rapprocher ce volatile du rôle d'animal d'agrément.

### **La politique DIY**

Depuis le moment où les pigeons sont devenus justiciables d'une gestion, différents moyens ont été développés et appliqués, davantage en continuité qu'en rupture les uns par rapport aux autres. La plus ancienne est la politique que je nommerai *Do IT Yourself (DIY)*. Régulièrement, et ce dès les débuts de la controverse au sujet des pigeons dans les années 1950<sup>138</sup>, les autorités publiques ont appelé les citoyens à prémunir eux-mêmes leurs biens contre l'action des pigeons au moyen de dispositifs anti-aviaires. Ce faisant, les autorités nient que les plaintes générées par les citoyens rendent compte d'un état général, nécessitant l'intervention de l'Etat et en font l'expression d'intérêts privés atomisés. Comme le problème des pigeons est loin de se limiter à l'espace privé, les responsables publics ont été rapidement obligés d'envisager aussi des interventions supportées par l'Etat. Cette séparation des mesures entre espaces privés et publics, tous deux également fréquentés par ces oiseaux, a contribué à renforcer leur perception comme pollution.

Avec la persistance du problème, l'offre de dispositifs anti-aviaires s'est considérablement développée. Aujourd'hui, ils forment un marché économique fortement segmenté afin de répondre à toutes les sensibilités et tous les publics, du moyen le plus agressif – piques métalliques, glu – au plus modéré – filet, piques en plastique souple, du plus apparemment technologique – ondes électromagnétiques – au plus apparemment naturel – fauconnerie. Ils sont sous-tendus par une stratégie de type *Not In My BackYard (NIMBY)*, qui consiste à reporter la nuisance sur le voisinage direct, pratique déculpabilisée par le fait que celui-ci est pensé comme se protégeant de la même manière, de sorte que finalement les pigeons se verraient renfloués vers les espaces où ils ne dérangent personne. Cette stratégie

---

<sup>138</sup> Cfr. *supra*.

est donc orientée vers la protection d'un état préalable où le pigeon n'a pas sa place et répond à une « *conception individualiste et appropriative* »<sup>139</sup> de l'environnement.

Néanmoins, comme je l'ai déjà indiqué, ce système ne constitue qu'une réponse partielle et insuffisante au problème des pigeons.

En novembre 2006, la situation des pigeons a été discutée lors de la réunion conseil du quartier Jean Zay à Fontenay-sous-Bois. Plusieurs habitants se sont déclarés satisfaits des dispositifs de répulsions individuels en place, qu'ils soient standardisés ou de fabrication personnelle. Cela ne les a pas empêchés de considérer que les pigeons constituent toujours un problème, méritant en cela d'être abordé lors du conseil, et de se plaindre de ce que « rien n'est fait » à leur sujet.

La contradiction de ces propos n'est qu'apparente. La répulsion, du fait de son utilisation discrète, ne prive pas les pigeons d'occuper un type d'espace qui ne leur est pas dévolu, ni de déféquer n'importe où, bref de transgresser des frontières symboliques, ce qui est la cause de leur pollution. La protection des biens n'est donc pas suffisante. C'est pour cette raison également que l'approche de certains experts, qui consiste à évaluer la pertinence des plaintes en fonction des aspects matériels du contact des citoyens avec les pigeons, échoue à rendre compte du problème.

## **Les captures**

La nécessité d'une prise en charge des pigeons par les collectivités a conduit à l'adoption d'une seconde série de mesures. J'ai dit comment le désintérêt majoritaire des scientifiques pour les pigeons urbains au début de la controverse les concernant, uni au besoin des autorités municipales d'arbitrer un conflit d'intérêt entre détracteurs et défenseurs des pigeons, ainsi qu'à la sensibilité des citoyens envers la nature, avaient construit la nécessité de réduire ce qui était désormais défini comme une surpopulation.

Cette réduction s'est d'abord effectuée au moyen de captures, à but d'éloignement ou d'euthanasie. Dans les deux cas, il s'agit d'un déplacement qui réalise une transformation : les pigeons, qui n'ont ni place ni d'identité en ville, sont séparés de celle-ci, soit sous la forme d'animaux sauvages restitués en leur lieu d'origine, la nature associée à la campagne, soit sous la forme de déchets que leur donne la destruction massive et industrielle, vers les lieux destinés à ce type d'objets.

---

<sup>139</sup> Pierre Lascoumes, *Op. cit.*, p. 54.

Quel que soit le type de captures, elles visent à réduire une densité de pigeons jugée excessive. Or les pouvoirs publics n'ont jamais disposé d'aucune méthode d'évaluation quelque peu précise du nombre de pigeons à l'échelle d'une agglomération. Les responsables municipaux reconnaissent qu'il s'agit d'« évaluations à la louche »<sup>140</sup>. Un des *modi operandi* utilisés est le suivant : « un site de rassemblement est repéré par un technicien, qui compte les oiseaux visibles au sol et sur les toitures. Ce chiffre est ensuite doublé, car l'autre pigeon [du couple] est sur le nid. Un pourcentage arbitraire est ensuite ajouté pour tenir compte de ceux qui ne sont pas visibles. L'addition des relevés de l'ensemble des sites recensés fournit la population globale »<sup>141</sup>.

Comme l'impératif d'une gestion des pigeons en ville est justifié par le postulat d'une surpopulation, le manque de fiabilité de ces données a très tôt été utilisé par les associations de défense des animaux pour critiquer ce postulat et, partant, cette gestion<sup>142</sup>. Cependant, aussi longtemps qu'elles n'ont pas pu s'appuyer sur des résultats scientifiques, ces protestations sont restées sans effet. Si elles désiraient être consultées sur la question des pigeons, les associations de protection animale devaient accepter le *fait* de la surpopulation.

Les captures à but d'éloignement ont été interdites « *en novembre 1984 par le service de la santé et de la protection animale du Ministère de l'Agriculture* »<sup>143</sup>, par crainte d'une propagation éventuelle de maladies des pigeons urbains aux espèces rurales et domestiques. Les captures à but d'euthanasie sont elles toujours pratiquées.

Deux types d'acteurs y ont recours. D'une part, en vertu du statut juridique du pigeon biset marron<sup>144</sup>, les acteurs privés ont le droit de faire procéder à des captures à but d'euthanasie sur leur propriété. Etant donné la lourdeur et le coût de ce type d'action, ce sont surtout des entreprises qui y ont recours. Comme elles se déroulent dans le domaine privé, les associations de protection animale ont peu de moyens pour lutter contre elles sans se mettre dans l'illégalité. D'autre part, certaines collectivités locales continuent à tenter de résoudre par ce moyen le problème des pigeons en milieu urbain. La plupart y ont cependant renoncé en raison de la pression des associations de protection animale et des travaux d'écologie des

---

<sup>140</sup> Interview du conseiller technique auprès de l'adjoint au maire de Paris en charge de l'environnement, 15/09/2006.

<sup>141</sup> Interview du responsable de l'environnement de la ville de Bruxelles, 15/09/2006.

<sup>142</sup> Par exemple : « Arrêtez le massacre des pigeons de Paris », dans *Paris-Jour*, 13 octobre 1960 : « [les pigeons] sont en surnombre, précisent les rapports officiels, basés sur on ne sait quelles normes et quelles statistiques ».

<sup>143</sup> Anna Schnitzler, *Le pigeonnier dans la ville : intérêt dans la maîtrise des populations de pigeons urbains*, Thèse de doctorat, Toulouse, Université Paul Sabatier, 1999 [en ligne]

<http://cousin.pascal1.free.fr/prolifération.html> (consulté le 12/04/2007).

<sup>144</sup> *Cfr. supra.*

populations qui ont conclu à l'incapacité des captures à réduire de manière durable le nombre de pigeons.

Ces travaux ont en effet eu une conséquence importante au niveau des méthodes de gestion des pigeons : leur approche même, qui consiste à étudier le rapport d'une espèce à son milieu, implique la reconnaissance du fait que l'animal a une place dans cet environnement. En s'intéressant aux pigeons urbains, ils ont implicitement reconnu que ceux-ci avaient leur place en ville, à la différence de l'approche naturaliste antérieure. Ces travaux ont ainsi donné un crédit scientifique aux revendications des défenseurs des pigeons. Mais comme ils ne remettaient pas en cause l'idée d'une surpopulation, leur instrumentalisation par les associations de protection animale impliquait que ces derniers reconnaissent la nécessité de réduire le nombre de ces oiseaux.

Ce processus peut être comparé à la sédimentation : les politiques successives se sont construites en continuité plutôt qu'en opposition les unes des autres, amplifiant la réalité des postulats des couches antérieures. A partir des années 1970, les municipalités ont continué à chercher à diminuer le nombre de pigeons mais sans plus remettre en cause leur présence dans la ville.

### **Les graines stérilisantes et contraceptives**

Une technique plébiscitée à cette époque consistait à distribuer aux pigeons des graines contenant un produit anticonceptionnel ou stérilisant. En général, ces graines contraceptives étaient déposées par des agents municipaux dans des endroits choisis. Certaines associations ont cependant vu dans cette technique une manière de concilier une forme de nourrissage public des oiseaux avec le contrôle de la population aviaire. A Paris, il fut notamment procédé, au début des années 1980, à un accord entre la mairie et certains nourrisseurs, suite à l'intervention de l'association « Le club du pigeon citadin », afin que ceux-ci distribuent des graines contraceptives, fournies par les services municipaux, à la place des rations qu'ils dispersent habituellement<sup>145</sup>. Cette collaboration entre pouvoirs publics, associations de protection animale et nourrisseurs fut un échec, pour des raisons que j'examinerai plus loin.

De manière générale, cette technique, qu'elle implique ou non les nourrisseurs, est aujourd'hui abandonnée par un grand nombre de municipalités. Il lui est reproché sa difficulté d'application et sa grande faillibilité – « cela fonctionne en laboratoire, pas en situation

---

<sup>145</sup> Patrick Duval, « Pigeons le pigeon », dans *Télérama*, n°1744, 15 juin 1983.

réelle »<sup>146</sup>, l'absorption quotidienne et en quantité suffisante du produit stérilisant ou contraceptif étant dans ce dernier cas difficile à assurer – son coût élevé, ses répercussions sur l'environnement immédiat – « la “pilule pour pigeons” n'est ni sélective ni biodégradable »<sup>147</sup> – et, dans le cas des protocoles évoqués ci-dessus, le manque de contrôle des pouvoirs publics sur le dispositif – « vérifier qu'il s'agit bien de nourrisseurs agréés est difficile »<sup>148</sup>.

Elle reste pourtant préconisée par certaines associations de défense des animaux. L'utilisation de graines contraceptives correspond à la représentation du pigeon comme un animal occupant légitimement l'espace urbain et dont seul le nombre excessif provoque des nuisances.

## Les pigeonniers

Au début des années 1990, à la suite de l'expérience bâloise<sup>149</sup>, une nouvelle technique a connu un succès croissant : le pigeonnier artificiel, dit aussi contraceptif. Le cas de la ville de Paris me paraît paradigmatique. L'utilisation du pigeonnier y avait été évoquée dès les débuts de la controverse sur les pigeons urbains. On espérait alors qu'il permettrait de débarrasser l'espace public de ces oiseaux en les fixant dans des constructions placées à l'écart des activités humaines. Il n'était pas question d'intervenir sur leur reproduction. Cette conception ségrégationniste est exprimée dans le motif du rejet de cette solution à l'époque : « l'expérience a montré qu'il était difficile d'y retenir des oiseaux de façon certaine »<sup>150</sup>. Malgré son rejet rapide, le pigeonnier artificiel a continué à faire l'objet de projets de la part de la Mairie de Paris pendant des décennies, comme en témoigne son évocation récurrente dans la presse, jusqu'à l'installation, fortement médiatisée, en 2003, d'un « *pigeonnier pilote* » dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement, à la suite de réalisations similaires dans des communes de départements voisins.

La version contemporaine de cet outil<sup>151</sup> se présente comme une petite cabane hexagonale ou carrée, en brique ou en bois, placée sur pilotis à environs deux mètres du sol et percée de quelques ouvertures latérales. Elle contient une centaine de loges où les pigeons

---

<sup>146</sup> Interview du conseiller technique auprès de l'adjoint au maire de Paris en charge de l'environnement, 15/09/2006.

<sup>147</sup> Interview du responsable de l'environnement de la ville de Bruxelles, 15/09/2006.

<sup>148</sup> Interview du conseiller technique auprès de l'adjoint au maire de Paris en charge de l'environnement, 15/09/2006

<sup>149</sup> *Cfr. supra.*

<sup>150</sup> APPP, « DB364 », Bull. Mun. Off., 26 mars 1964. (Je souligne).

<sup>151</sup> Voir annexe 5.

peuvent installer leur nid. S’y trouvent aussi une mangeoire à silo qui dispense des graines et un abreuvoir.

Ce dispositif poursuit trois objectifs : d’abord, « *fixer durablement* » la population de pigeons dans ce lieu en y distribuant de la nourriture, dans la lignée de la mission ségrégationniste des premiers projets. Ensuite, « *réguler le nombre d’individus* » en ne laissant éclore qu’une partie des œufs, les autres étant stoppés dans leur développement par une intervention humaine mais « *laissés quelque temps en place pour éviter que les oiseaux repondent [sic]* ». Une autre méthode consiste à remplacer ces œufs par des œufs factices. Enfin, un technicien est chargé de « *contrôler leur état sanitaire* » : « *tout pigeon malade ou blessé est retiré immédiatement et soigné* »<sup>152</sup>.

Ce dernier motif recouvre lui-même plusieurs objectifs : premièrement, montrer que la collectivité s’occupe des pigeons et par là dissuader les nourrisseurs de le faire. Aucune place ne leur est en effet réservée dans ce dispositif, hormis celui de cible d’actions de sensibilisation, dont l’objectif est clairement de dissuader le nourrissage<sup>153</sup>. Ensuite, répondre aux inquiétudes concernant les maladies dont les pigeons seraient porteurs. Ce discours est désormais orienté vers la santé des pigeons eux-mêmes, faisant écho aux revendications des associations de protection animale et à la sensibilité plus aiguë des citoyens au bien-être animal. La santé humaine reste cependant l’horizon qui commande cette préoccupation, comme en témoigne l’incontournable allusion aux maladies transmissibles à l’homme, même si c’est pour en minimiser le risque. Enfin, ce contrôle sanitaire a aussi pour but implicite de garantir la beauté des oiseaux, souci esthétique dénoté par l’association récurrente des pigeons au « *paysage parisien* »<sup>154</sup> dans les discours officiels. Une certaine vision de la ville, où les éléments naturels ont une fonction de divertissement, est ainsi préservée.

## **La lutte contre le nourrissage**

### *Incrimination des nourrisseurs réguliers*

Même si certains défenseurs des pigeons tendent à occulter cet aspect – car ils se posent en représentants des nourrisseurs – le pigeonnier est, dans sa conception même, inséparable de mesures consistant à limiter l’offre de nourriture. Il faut distinguer deux situations de nourrissage : occasionnelle – comme le fait de partager son casse-croûte avec les

---

<sup>152</sup> *Un pigeonnier pilote à Paris, Dossier de presse*, Paris, Mairie de Paris, 2003, p. 3.

<sup>153</sup> *Id.*, p.4.

<sup>154</sup> *Bien vivre avec les animaux en ville, Protégeons notre environnement*, Paris, Mairie de Paris, 2005, p. 10.



oiseaux du parc, par exemple – ou régulière. C'est ce dernier cas qui préoccupe particulièrement les responsables publics. Il s'agit de personnes, qualifiées de « nourrisseurs », qui délivrent de « grandes quantités d'aliments au même endroit, à heure fixe »<sup>155</sup> entraînant des « concentrations anormales de pigeons »<sup>156</sup>.

Contrairement à la politique dite *DIY*, l'incrimination de ces personnes est récente. Si la volonté de contrôler le nourrissage des animaux à Paris est fort ancienne<sup>157</sup>, ce n'est que depuis la fin des années 1970 environ que les nourrisseurs sont désignés comme une cause importante, si pas principale, des nuisances liées aux pigeons, entraînant, entre autres mesures, la création de dispositions réglementaires spécifiques – notamment l'article 120 du règlement sanitaire départemental.

Cette politique repose d'une part sur une perception du problème construite par le biais des plaintes pour nuisances qui sont adressées aux municipalités. Celles-ci sont principalement motivées par des dégâts occasionnés par les fientes aux bâtiments privés et se présentent « en majorité sous la forme de dénonciations d'activités de nourrissage »<sup>158</sup> de la part d'un tiers. Les responsables publics sont donc confrontés à une demande qui contient en elle-même sa propre solution, selon un processus circulaire : les discours officiels rappelant l'interdiction de nourrissage des oiseaux en ville attirent l'attention des citoyens sur les éventuels auteurs de trouble ; les plaintes formulées en termes de dénonciation de telles activités confirment aux municipalités l'importance de la question.

D'autre part, l'incrimination croissante du nourrissage coïncide avec le constat d'échec de la plupart des autres solutions envisagées jusqu'alors – capture à but d'éloignement, capture à but d'euthanasie et graines contraceptives. Ces échecs, cautionnés scientifiquement par la nouvelle approche écosystémique, ont mené à un changement dans la perception du problème. Désormais, les responsables publics parlent moins de surpopulation mais plutôt de « concentrations »<sup>159</sup>. Alors qu'en règle générale, selon cette nouvelle vision, les pigeons connaissent « une dispersion naturelle et ne posent pas de souci particulier »<sup>160</sup>, une offre de nourriture entraîne un regroupement, qui lui-même est à l'origine de nuisances

---

<sup>155</sup> Interview du conseiller technique auprès de l'adjoint au maire de Paris en charge de l'environnement, 15/09/2006.

<sup>156</sup> Interview de la responsable du service communal d'hygiène et de santé de Pantin, 20/07/2006.

<sup>157</sup> APPP, « DB232 », Ordonnance de police, 3 décembre 1829 : Il y est fait mention d'une ordonnance interdisant de nourrir sur la voirie des animaux de ferme, au nombre desquels sont comptés les pigeons, datée du 4 juin 1667.

<sup>158</sup> Interview de la responsable du service communal d'hygiène et de santé de Pantin, 20/07/2006.

<sup>159</sup> Par exemple : *Un pigeonier pilote à Paris*, p. 3 : « Ce sont uniquement les fortes concentrations qui provoquent des nuisances ».

<sup>160</sup> Interview de la responsable du service communal d'hygiène et de santé de Pantin, 20/07/2006.

pour le voisinage. L'attention s'est déplacée de l'occupation de la ville par les pigeons à la manière dont ils occupent cet espace.

### *Mesures mises en oeuvre*

L'action des municipalités sur le nourrissage, mêlant prévention et répression, est bien illustrée par les tracts et affichages de la Mairie de Paris<sup>161</sup>. Le message s'y articule de deux manières : en priorité et en gros caractères noirs, l'interdiction de nourrir est rapportée au bien-être des oiseaux eux-mêmes ; en second lieu et en plus petits caractères, mais encadrée et écrite à l'encre rouge, cette interdiction est légitimée par la loi.

Cette double attitude renvoie à l'opposition évoquée plus haut entre détracteurs et défenseurs des pigeons. Dans le cas du pigeon urbain, comme dans la plupart des questions d'environnement, il semble que « *l'essentiel des politiques publiques [...] se caractérise en fin de compte par la régulation d'une tension fondamentale entre des mesures de développement économique et social et un ménagement des milieux écologistes* »<sup>162</sup>. Les autorités compétentes tentent donc d'élaborer une situation de compromis. Chacun reçoit des droits – une place pour le pigeon en ville, la fin des nuisances – à condition qu'il remplisse certains devoirs – la fin du nourrissage, l'installation de dispositifs anti-aviaires.

Mais il ne s'agit pas d'un compromis négocié. Sa justification provient d'un raisonnement causal : les pigeons sont mal acceptés en ville à cause des nuisances qu'ils provoquent ; les nuisances sont causées par les concentrations ; les concentrations par le nourrissage. Dès lors, supprimer ce dernier revient à supprimer les nuisances et à donner une place aux pigeons en ville. La légitimité de cette action n'est donc pas *down-top*, issue d'une négociation entre les acteurs concernés. Elle se veut raisonnée, *top-down* et basée sur une définition de faits.

Cependant, « l'efficacité du traitement est fort limitée »<sup>163</sup>, en particulier auprès des nourrisseurs réguliers qui sont la cible privilégiée de ces politiques. Il est d'abord procédé à des actions de communication au moyen de tracts, affiches ou de relais comme les associations de défense animale et les syndicats d'immeubles. Lorsque le nourrisseur est identifié, il lui est envoyé « un courrier recommandé signé par le maire rappelant l'arrêté municipal [qui interdit le nourrissage] ».

---

<sup>161</sup> Voir annexe 4.

<sup>162</sup> Pierre Lascoumes, *Op. cit.*, p. 22.

<sup>163</sup> Les citations de ce paragraphe sont extraites de l'interview de la responsable du service communal d'hygiène et de santé de Pantin, 20/07/2006.

Deuxièmement, des actions de répression sont menées et impliquent le constat de l'infraction par un agent habilité de l'Etat, entraînant pour le contrevenant une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 euros. Face à l'intensification des mesures coercitives à leur égard, les nourrisseurs ont appris à se défier de toute surveillance. La verbalisation nécessite donc de patientes observations et rondes dans les lieux suspectés, alors que « la police a d'autres choses à faire ». De plus, ce type d'intervention ne concerne que le nourrissage dans les espaces publics. Une personne alimentant les oiseaux sur son balcon, par exemple, ne peut être verbalisée car elle agit dans l'espace privé.

C'est pour répondre à ce dernier cas qu'un troisième type d'actions sont entreprises : la médiation. Un agent des services d'hygiène, de la police municipale, voire parfois un élu local, intervient auprès du nourrisseur et de ses voisins pour tenter de résoudre le problème. Cela implique à nouveau un investissement important en temps pour des résultats peu sûrs : « souvent la personne préfère payer une amende et des dommages plutôt qu'arrêter ».

A travers ces interventions, se construit dans le chef des responsables publics une certaine représentation des nourrisseurs. Ils sont renseignés comme étant souvent des femmes, âgées et vivant seules, des « personnes parfois particulièrement réfractaires, isolées et alimentant leur isolement » et « pour certains, il y a un problème psychologique ; cela [le nourrissage] constitue une part essentielle de leur vie ». Les services compétents se sentent donc démunis par rapport à ce qu'ils qualifient comme « un problème de comportement et social ».

### *Les nourrisseurs comme enjeu politique*

L'action des autorités publiques envers les nourrisseurs est paradoxale puisqu'elle articule des mesures informatives et coercitives visant une responsabilisation de ceux-ci et des mesures de médiation justifiées par leur irresponsabilité. Une mise en perspective historique permet de porter un éclairage sur ce paradoxe.

Avant les années 1970, le nourrissage des oiseaux en général jouissait d'une image positive parmi la population et celui des pigeons n'occupait pas une place prépondérante dans la définition de la problématique les concernant. Il ne faisait donc pas l'objet de beaucoup d'attention, ni du public ni des autorités. A la suite des travaux scientifiques écologiques, cette pratique est progressivement devenue la cause centrale du problème des pigeons, lui-même redéfini en termes de concentrations plutôt que de surpopulation. Une réglementation

précise a été édictée et des campagnes d'information, telles que celle orchestrée par « Pigeon action » à Bâle en 1988, ont cherché à la dissuader.

Leurs résultats ont attiré l'attention sur la différence entre nourrissage occasionnel et régulier. Les campagnes d'information ont aussi provoqué la défiance de la majorité des citoyens envers les nourrisseurs réguliers, avec comme conséquence la transformation de ce type de pratique et l'aliénation accrue de ses acteurs par rapport au reste des citoyens. Pour faire face à l'action de ces personnes, qui apparaissent de plus en plus comme des marginaux, des stratégies complémentaires de « médiation sociale »<sup>164</sup> ont été préconisées.

Cependant, les mesures répressives n'ont pas été abandonnées. Au contraire, elles ont fait l'objet d'une application plus rigoureuse. A côté des scientifiques, un autre acteur s'est posé en porte-parole des nourrisseurs : les associations de protection animale<sup>165</sup>. Or, leur définition du problème se situe à l'opposé de celle des scientifiques, bien qu'ils se soient appuyés sur ces travaux pour orienter leur action.

Le fait que les nourrisseurs réguliers n'ont pas suivi le mouvement général de mutation des sensibilités à l'égard du nourrissage a amené les experts à les considérer comme des personnes qui, par leur isolement, échappaient au contrôle social. Leur incapacité à adopter un comportement présenté comme fondé en raison et scientifiquement justifié a conduit à qualifier leur attitude d'irrationnelle. Dans cette approche, le monde social est perçu à la manière de la nature : maîtrisable mais intangible. Si une différence apparaît à la suite de l'action, elle n'a pas été créée mais révélée par celle-ci. L'isolement comme l'irrationalité des nourrisseurs lui préexistaient.

Certaines associations de protection animale ont, quant à elles, vu dans les nourrisseurs des alliés dans leur lutte pour la défense des pigeons urbains. Elles ont, dès avant leur incrimination dans la problématique, rencontré ces personnes sur base de l'intérêt supposé commun pour le bien-être animal et leur commune aversion pour le type de gestion animale pratiqué jusqu'alors. Ces contacts privilégiés les ont conduites à constituer porte-parole des nourrisseurs auprès des politiques. Après avoir été désignés comme cause principale du problème et marginalisés, les nourrisseurs ont acquis malgré eux un poids politique important. A la manière de sorciers, ils semblent désormais obtenir un pouvoir de

---

<sup>164</sup> Interview du directeur de l'Institut Technique de l'Animal en Ville (ISTAV), 20/09/2006.

<sup>165</sup> Ainsi que l'atteste le dossier de presse réalisé à l'occasion de l'installation du « pigeonnier pilote » de Paris, qui cite « *les associations de protection animale, porte-parole des nourrisseurs et des amis des oiseaux* ». *Un pigeonnier pilote à Paris*, p. 2.

leurs « *accointances animales* »<sup>166</sup>. La figure qui se dessine à travers ses différentes occurrences dans les discours scientifiques, politiques et les représentations communes se rapprochent de celle de la sorcière : le nourrisseur type est vu comme une vieille femme, folle, isolée, aux desseins suspects.

Ce pouvoir attribué par le contact intime avec un animal porteur de désordre, certaines associations de défense des animaux ont essayé de la mettre au profit de leur cause. Placées dans une logique de rapport de forces qui est à la base de tout règlement politique, elles ont insisté sur les similitudes d'action entre nourrisseurs afin de laisser entendre qu'il s'agissait d'une communauté organisée plutôt que de personnes isolées et que leur désobéissance civile traduisait un rejet des politiques de l'animal en ville. Renversement de perspective donc, mais qui n'aurait pas été possible sans la mise en exergue et la naturalisation de la catégorie des nourrisseurs réguliers par les écologistes.

Cette vision des nourrisseurs en tant que communauté apparaît dans certains projets de constitution d'« un réseau de veille sanitaire » concernant l'état des pigeons formé de tels individus. Dans le même ordre d'idées, une représentante d'une association de protection animale menace les autorités municipales d'organiser un « nourrissage anarchique »<sup>167</sup> si ses revendications n'étaient pas entendues. La même idée est développée par une autre association, dont la présidente explique que « les nourrisseurs arrêteront de nourrir lorsqu'on fera quelque chose de bien pour les pigeons »<sup>168</sup>. Il ne s'agit pas d'une simple instrumentalisation : les associations qui véhiculent cette idée sont elles-mêmes, par les bons contacts qu'elles entretiennent avec certains d'entre eux, convaincues de leur capacité à les mobiliser en un groupe unifié. C'est pourquoi certaines ont cherché à mettre en place des opérations de distribution par ce groupe de graines contraceptives<sup>169</sup>. Sur le même modèle, une évaluation empirique de l'impact de l'activité humaine sur la répartition des pigeons a été entreprise par l'association AERHO, à partir d'une expérience de nourrissage encadré au moyen d'un contrat entre des nourrisseurs et une municipalité.

Ce type d'opération a été un échec. Se basant sur la représentation d'une communauté organisée, les pouvoirs publics qui ont cautionné ces tentatives tablaient sur un contrôle social interne, renforcé par la présence des associations. Mais certains nourrisseurs ne se sont pas pliés aux horaires et lieux de nourrissage imposés. Les écarts individuels par rapport à la

---

<sup>166</sup> Marcel Mauss, « Esquisse d'une théorie de la magie », dans Marcel Mauss, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 2006, p. 28.

<sup>167</sup> Interview de Mme Claude, le 19/7/2006.

<sup>168</sup> Interview de la présidente de la SPOV, le 28/11/2006.

<sup>169</sup> *Cfr. supra.*

norme inscrite dans le protocole ont dès lors été interprétés par les responsables publics soit comme un refus du compromis par les nourrisseurs, soit comme une preuve de leur irrationalité. Ces actions ont donc involontairement accru le discrédit porté sur les nourrisseurs. Du point de vue des responsables publics, qui cherchent à mettre en œuvre une gestion raisonnée de l'environnement urbain tout en devant tenir compte des groupes de pression politiques et des sensibilités des citoyens, les nourrisseurs apparaissent finalement comme insaisissables, tantôt marginaux irrationnels, tantôt groupe contestataire, comme si le désordre des pigeons s'était propagé dans leur être.

## **La stérilisation**

Récemment, une nouvelle technique de gestion des pigeons urbains est apparue : la stérilisation chirurgicale des pigeons. Elle a été développée fin des années 1990 par la principale société française de captures de pigeons à but d'euthanasie, le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA), et des dirigeants de l'époque de la SPA. Elle consiste à capturer des pigeons à l'aide de cages ou de filets sur un site, après les avoir appâtés. Ils font l'objet d'une première sélection : les individus les plus sains sont bagués et réservés pour la stérilisation. Les autres, « entre 7 et 8 % des pigeons capturés »<sup>170</sup>, sont gazés sur place. Les critères de sélection sont « l'aspect des plumes », qui ne doivent pas être grasses, « l'allure de l'animal » et le fait qu'il ait « des pattes entières, pour pouvoir être fixé au banc d'opération ». Le souci est d' « avoir de beaux oiseaux ». Comme dans le cas du pigeonnier, la dimension esthétique est importante.

Ces pigeons sont ensuite transportés par cages collectives jusqu'au lieu du traitement. Une partie d'entre eux décèdent durant le voyage ; d'autres sont tués car ils ont été « abîmés par le transport ». Les pigeons restant sont attachés par les pattes et les ailes au moyen d'élastiques, à raison d'une vingtaine par claie, et sont anesthésiés partiellement. Pour gagner du temps et du fait du grand nombre d'animaux à traiter, le dosage de l'anesthésiant n'est pas calculé en fonction du poids de chaque individu mais du poids d'un individu moyen et tous les oiseaux reçoivent la même dose. Les plus petits sont dès lors complètement apathiques, tandis que les plus gros remuent vigoureusement. Le chef d'équipe précise qu' « autrefois, le dosage était trop fort, ce qui entraînait une mortalité importante. Il a donc été réduit. De cette manière, les pigeons sont éveillés mais paralysés musculairement ». Leurs plumes sont ôtées

---

<sup>170</sup> Les citations des paragraphes suivants sont extraites de l'interview de l'équipe de stérilisation de la SACPA, 15/09/2006. Ces chiffres doivent être lus avec circonspection, car la même fourchette m'a été indiquée pour désigner des cas différents : pigeons refusés à la stérilisation, décès durant le transport et décès post-opératoires.

autour de la zone d'incision, au niveau des parties génitales. Trois opérateurs s'affairent, vêtus de combinaisons de la tête aux pieds. Celui chargé de la stérilisation porte une lampe frontale analogue à celles utilisées en spéléologie. La partie déplumée est incisée avec un bistouri. La plaie est ensuite écartée à l'aide d'une pince creuse. Selon le sexe, les testicules ou les œufs contenus dans la poche ovarienne sont retirés. Le deuxième opérateur recoud la plaie ; le troisième est chargé, avant l'intervention chirurgicale, d'extraire les oiseaux des cages, les fixer aux claies et les anesthésier, puis les replacer dans une autre cage lorsque celle-ci est terminée.

Cette technique se présente comme une réponse à l'évolution du marché de la capture des pigeons urbains, qui « s'est écroulé car le coût de la technique a fortement diminué »<sup>171</sup>. De nombreuses entreprises proposant des services d'hygiène s'occupent désormais aussi des pigeons, alors qu'auparavant seules quelques sociétés spécialisées pratiquaient ce type d'intervention. Dans ce contexte, la stérilisation se présente comme une stratégie de distinction commerciale. Elle répond aussi aux critiques des scientifiques concernant l'efficacité de l'euthanasie de pigeons, ainsi qu'aux pressions des associations de protection animales, fermement opposées à cette pratique, deux types de discours auxquels les municipalités sont de plus en plus sensibles.

Elle s'inspire enfin fortement de l'évolution de la gestion des chats errants et du statut original de « chat libre »<sup>172</sup> qui a été développé à leur endroit. Celui-ci prévoit que le maire d'une commune peut autoriser la stérilisation, le relâchage et le suivi des chats errants par un opérateur indépendant sur le territoire de sa localité. La SACPA souhaiterait voir ce statut étendu aux pigeons. Pourtant, si ces deux espèces peuvent représenter un désordre, elles ont des comportements différents, perçus en regard de représentations elles-mêmes différentes. Dès lors, ce qui peut apparaître comme une réponse adaptée dans un cas n'est pas nécessairement transposable à un autre.

L'objectif de la stérilisation est, comme le pigeonnier, de susciter un rapport plus esthétique au pigeon, en produisant une population réduite d'oiseaux sélectionnés pour leur apparence physique. Mais, contrairement à lui, elle ne propose pas de médiation qui suscite chez les citoyens une conversion du regard sur cet animal et les pratiques qui y sont liées. Pour atteindre son but, elle devrait pouvoir s'accompagner d'une telle médiation, en recourant par exemple aux pigeonniers. Sa légitimité principale repose cependant sur un refus de cette

---

<sup>171</sup> Interview du président de la SACPA, 15/09/2006.

<sup>172</sup> Ce statut est défini par les dispositions de l'article 8 de la loi 99-5 du 7 janvier 1999 modifiant le Code Rural (article 213-6).

technique, jugée « ludique mais non efficace ». D'une part, cette opposition est commerciale. La fabrication et l'entretien de pigeonniers supposent une infrastructure et des compétences très différentes de celles de la capture et de la stérilisation de pigeons. Ces deux techniques sont donc proposées par des opérateurs distincts, en concurrence pour le marché de la gestion des pigeons urbains. D'autre part, elle s'appuie sur le discours de certains experts<sup>173</sup> qui s'insurgent de l'attribution, par certaines associations de protection animale notamment, des effets de réduction des effectifs de pigeons aux seuls pigeonniers, alors que ceux-ci ont d'abord été pensés pour s'insérer dans un dispositif plus large visant à dissuader le nourrissage.

La principale force du pigeonnier par rapport à la stérilisation est qu'il parvient à associer les intérêts d'acteurs très divers, comme je l'ai montré, même si ce n'est pas sans créer certaines tensions. Au contraire, la stérilisation et l'acteur qui la promeut se trouvent particulièrement isolés. Inspirée d'une méthode traditionnelle de castration des jeunes coqs, cette technique manque de légitimité scientifique. Son positionnement en opposition au pigeonnier se veut précisément une manière de s'appuyer sur un discours savant, celui des experts évoqués ci-dessus.

L'entreprise effectuant les stérilisations est aussi le principal prestataire français des captures à but d'euthanasie et est pour cette raison considérée comme un ennemi irréductible par de nombreuses associations de protection animale. Les conditions des opérations, visant l'efficacité plutôt que le bien-être de chaque pigeon, risquent de ne pas non plus trouver grâce à leurs yeux. Or, en ayant su s'appuyer sur certains discours scientifiques, en se faisant porte-parole des nourrisseurs désormais définis comme l'élément clé de la problématique des pigeons et en se trouvant en résonance avec la sensibilité de l'opinion aux questions d'environnement, les associations de protection animale ont réussi à devenir un interlocuteur incontournable auprès des responsables publics dans le domaine de la gestion des pigeons urbains.

Un autre élément joue en la défaveur de cette technique : « le discours de la stérilisation est difficile à faire passer auprès des mairies. Elles ne comprennent pas qu'on relâche les oiseaux sur le site de capture »<sup>174</sup>. Cette réticence repose sur l'absence de médiation proposée. Cette technique vise en effet à donner une place aux pigeons en ville en les transformant sans rendre visible cette transformation. Cette dernière a lieu loin des regards, dans un entrepôt retiré. Les captures elles-mêmes sont discrètes, pour ne pas être

---

<sup>173</sup> Par exemple Philippe Clergeau, propos cités dans Catherine Vincent, art. cit.

<sup>174</sup> Interview du président de la SACPA, 15/09/2006.



dérangées par des actions de protestations des défenseurs des pigeons. L'absence d'un rite, proprement institutionnalisé, qui viendrait sanctionner le nouvel état des pigeons justifie l'incompréhension de nombreuses municipalités face à la remise sur site. Elles ont le sentiment qu'il s'agit des mêmes oiseaux, car rien ne permet aux citoyens de les distinguer des autres, les non-traités. De plus, ils occupent les mêmes lieux. Ils ne manifestent donc en rien le pouvoir d'ordonnement des autorités publiques et leur désordre symbolique reste intact.

## **Une nouvelle place pour les pigeons**

A travers ces différentes mesures, on peut distinguer une place progressivement construite pour les pigeons en ville. Il me semble que cette place s'accorde avec une tendance générale des politiques relatives aux animaux en ville, qui consiste à réserver certains rôles particuliers à certains espaces. La figure du pigeon qui se dessine à travers les techniques évoquées ci-dessus est celle d'un animal rejeté de l'espace privé, qui a une place en ville mais en nombre réduit, dont les concentrations sont prohibées sauf si elles se fixent en des lieux particuliers aménagés à cet effet. Hors de l'espace privé, il n'est pas, dans la conception contemporaine, d'animal domestique, car celui-ci ne pourrait être rapporté avec certitude à un être humain qui en assume la responsabilité. C'est pourquoi, par exemple, le chien, prototype de l'animal de compagnie, est autorisé à circuler dans l'espace public à condition d'être tenu par une laisse, qui matérialise et symbolise ce lien avec son propriétaire.

Ne faisant pas l'objet d'une appropriation légitime inscrite dans l'espace privé, le pigeon est donc défini par les politiques publiques comme un animal sauvage occupant la ville. Dès lors, les techniques dont il est l'objet peuvent être vues comme visant à le conformer à ce statut. Suivant la représentation commune de l'animal sauvage, il s'agit d'en faire un animal rare – mesures de limitation du nombre – occupant de préférence des lieux connotant également la nature – choix de parcs ou de zones de verdure, même très réduites, pour l'installation de pigeonniers. Toutefois, un animal réellement sauvage, c'est-à-dire indépendant de l'homme, n'a pas de place en ville. Ce qui est proposé aux citoyens est surtout une vision idéale du sauvage, renvoyant à une nature originelle perdue. L'animal sauvage toléré en ville est mieux défini comme un animal d'agrément.

La relation qui est proposée aux citoyens avec ce type d'animaux est avant tout esthétique. Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, dans les zones de loisir des villes, « *la nature qu'il faut*

*préservée est épurée*»<sup>175</sup>, conforme à l'idéal qui sert d'envers et d'échappatoire aux désagréments de l'urbanisation. Les pigeons reçoivent ainsi une place en tant qu'ils appartiennent au paysage urbain, c'est-à-dire à un certain regard sur la ville, informé notamment par les photographies de cartes postales, où ils figurent cette portion de nature qui fait contrepoint à l'artifice dominant.

Loin de s'opposer à un contrôle rationnel du vivant, qui semble guider les politiques relatives aux pigeons à travers le souci d'actions scientifiquement légitimées, cette démarche esthétique lui est étroitement liée. L'invention du paysage au XVII<sup>e</sup> siècle est en effet contemporain de la révolution scientifique : « *esthétiser le rapport du sujet à son environnement, c'était en effet contrebalancer la tendance qui, par ailleurs, faisant de cet environnement un objet, en aliénait radicalement le sujet* »<sup>176</sup>. A mesure que l'environnement devenait plus maîtrisé et objectivé, il était nécessaire de renouer d'une autre manière le rapport des humains aux non-humains, en l'occurrence par la médiation esthétique. Les pigeons urbains ne font pas exception : tandis que les efforts de maîtrise de leurs populations conduisent à les séparer toujours plus des citadins – l'opprobre porté sur le nourrissage en est un exemple – ils sont amenés à jouer dans la ville contemporaine un rôle de d'agrément principalement visuel.

Le pigeonnier incarne bien cet objectif. Il accomplit sa mission première, la dissuasion du nourrissage, en offrant aux citadins une relation exclusivement visuelle, en général dans un contexte d'espace de verdure évoquant la nature, avec des oiseaux dont la santé et la beauté sont entretenues. En définissant un cadre particulier pour l'observation des pigeons, il rend les humains maîtres de la relation qu'ils entretiennent avec ceux-ci. La communication n'est plus imposée par ces oiseaux ; ce sont les humains qui en décident les modalités. Le type de relation établie par le pigeonnier se veut un modèle pour les rapports des citadins aux pigeons dans d'autres lieux publics, où les pigeons, en nombre réduit, sont dès lors perçus comme élément pittoresque du paysage urbain.

La logique qui sous-tend l'installation d'un pigeonnier est donc prioritairement guidée par une volonté de mise en ordre de l'espace, au risque de contradictions dans le discours officiel. Alors qu'il est affirmé que le nourrissage est à l'origine de concentrations d'oiseaux et que « *ces rassemblements contribuent à la transmission des maladies et parasites entre les*

---

<sup>175</sup> Olivier Faure, « Le bétail dans la ville au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Cahiers d'Histoire, L'animal domestique*, n°3-4, 1997, p. 570.

<sup>176</sup> Augustin Berque, « Ville et architecture, années 2000 : quelle cosmicité ? » dans Chris Younès, *Op. cit.*, p. 102.

*pigeons et accroissent l'agressivité entre les individus* »<sup>177</sup>, le but explicite du pigeonnier – sous surveillance sanitaire, certes – est d'y regrouper les pigeons. De plus, si le nourrissage est néfaste car il « *rend les oiseaux sauvages dépendants de l'homme* »<sup>178</sup>, que dire du pigeonnier ? Ces contradictions renvoient à ce que Mary Douglas appelle le « *paradoxe ultime de la quête de pureté* » : en tant qu'elles sont l'imposition d'un certain ordre au réel, les politiques publiques sont « *une tentative pour contraindre l'expérience à entrer dans les catégories logiques de la non-contradiction. Mais l'expérience ne s'y prête pas, et ceux qui s'y essaient tombent eux-mêmes dans la contradiction* »<sup>179</sup>. Il apparaît donc que ce qui importe est moins la concentration de pigeons et ses conséquences éventuelles que la légitimité du lieu et des personnes qui en sont les instigateurs. Le pigeonnier a en effet une autre fonction importante : celle de manifester aux citoyens, par l'inscription des pigeons dans un ordre particulier, la puissance de l'autorité publique.

La vision politique des pigeons correspond donc à un mouvement général de mise en ordre des rôles des animaux dans la ville. Cette catégorisation correspond à une manifestation de la puissance des pouvoirs publics sur l'ensemble des êtres et des choses qui occupent l'espace urbain. Elle ne va néanmoins pas sans rencontrer des résistances. Les pigeons, par leur comportement même, en forment une ; les nourrisseurs, qui s'occupent quotidiennement de cet animal, en définissent une autre.

---

<sup>177</sup> *Bien vivre avec les animaux en ville, Protégeons notre environnement*, Paris, Mairie de Paris, 2005, p. 10.

<sup>178</sup> « Supplément spécial Grippe aviaire », dans *A Paris*, Paris, Direction Générale de l'Information et de la Communication de la Mairie de Paris, n°19, juin 2006, p.2.

<sup>179</sup> Mary Douglas, *Op. cit.* p. 174.

## 7. Les nourrisseurs

Dans la définition actuelle de la problématique du pigeon urbain par les principaux acteurs concernés – collectivités locales, scientifiques, associations de protection animale – les nourrisseurs réguliers – que je désignerai ci-après sous le vocable « nourrisseur », sauf indication contraire – constituent un élément central. Pourtant, ils font l'objet d'une connaissance vague voire superficielle. A quelques nuances près, ils sont décrits comme des personnes âgées vivant seules et s'adonnant compulsivement au nourrissage des animaux errants pour compenser leur manque de liens sociaux ou leur détresse psychologique. Cette vision superficielle est renforcée par le fait que la littérature scientifique concernant ce type de rapport à l'animal en ville est quasi inexistante<sup>180</sup>. Je suis donc allé à la rencontre de nourrisseurs afin de confronter ce qui m'apparaissait comme un préjugé avec mes propres observations.

### Rencontres

Premièrement, j'ai constaté que ces personnes sont fort méfiantes envers les individus inconnus d'elles. C'est grâce à des introductions fournies par des membres de la protection animale avec qui elles avaient contact que j'ai pu en rencontrer quelques-unes. Dans un seul cas, j'ai pu utiliser ce premier contact pour rencontrer d'autres nourrisseurs.

A sa demande, j'ai rencontré Mme Albert<sup>181</sup> dans un parc. J'avais innocemment – et maladroitement – proposé de la rencontrer chez elle, ce qu'elle a fermement refusé. Les premiers instants de notre rencontre ont confirmé cette attitude de méfiance : elle m'a dirigé vers un banc à l'écart des autres promeneurs, avant de changer de banc et d'en gagner un plus éloigné encore des passants.

Mme Claude, que j'ai pu interroger chez elle, a marqué une nette volonté de m'aider dans mon enquête, tout en manifestant de la réticence à abandonner un discours général sur le problème des pigeons pour aborder des situations plus particulières et en détournant la conversation à chacune de mes requêtes pour rencontrer, par son intermédiaire, d'autres nourrisseurs.

---

<sup>180</sup> Les articles portant sur le phénomène des pigeons en ville, eux-mêmes peu nombreux, abordent parfois la question du nourrissage régulier, mais leur approche est laconique – par exemple : David Loose, art. cit. – quand elle ne reproduit pas les préjugés que les autres acteurs formulent à l'encontre des nourrisseurs réguliers – par exemple : Daniel Haag-Wackernagel, art. cit. Le seul article que j'ai trouvé qui explore les motivations sociales du nourrissage des pigeons urbain est : Jacqueline Weber, Daniel Haag, Heinz Dürer, art. cit.

<sup>181</sup> Pour respecter l'anonymat de mes informateurs, leurs noms ont été changés.

Sans doute s'agit-il en partie d'un revers de ma démarche consistant à rencontrer une variété d'acteurs hétérogènes, m'empêchant par là de consacrer assez de temps à chaque groupe pour tisser des liens de confiance assez forts, malgré les bons rapports établis. Mais cette méfiance fait aussi partie de l'*ethos* du nourrisseur, comme je le montrerai plus loin.

J'ai interrogé quatre nourrisseurs, dont trois à plusieurs reprises. Trois d'entre eux ont été rencontrés par l'intermédiaire de membres d'associations de protection animale. Le quatrième par recommandation de l'un d'eux. Il s'agissait à chaque fois de femmes, dont trois pensionnées et une plus jeune, âgée d'une quarantaine d'années environ. Toutes vivent seules et possèdent des animaux domestiques, entre autres des pigeons. A chacune, j'ai présenté mon enquête comme portant sur les pigeons et la manière dont ils sont traités en ville, afin que cet intérêt supposé commun serve de trait d'union avec les personnes interrogées.

Je n'ai pas déclaré m'intéresser aux nourrisseurs eux-mêmes, d'une part car je pense que cela aurait rendu le contact plus ardu ; d'autre part car je ne considère pas mon travail comme portant sur des individus en tant que tels mais plutôt sur les relations qu'ils établissent entre eux et avec les animaux dont ils s'occupent. Cette position m'a cependant confronté à un obstacle : il paraissait suspect aux personnes interrogées que je veuille rencontrer d'autres nourrisseurs qu'eux-mêmes considéraient comme « inintéressants » ou ayant un mauvais rapport aux pigeons. Comme leur perception réciproque s'exprime souvent en ces termes<sup>182</sup>, cela constitue une autre raison pour laquelle les contacts obtenus ont rarement débouché sur de nouveaux contacts.

## **Le nourrissage**

La manière de nourrir les pigeons que je décris ci-après est celle que j'ai pu observer. Il faut cependant noter qu'il existe vraisemblablement de multiples manières de s'adonner à cette occupation, en sus de la variété des lieux dans lesquels elle peut se dérouler, puisque les récriminations des nourrisseurs envers les méthodes jugées inadéquates d'autres nourrisseurs sont un trait récurrent de leurs discours. Le nourrissage, tel que j'ai pu l'observer, a lieu deux fois par jour, tôt le matin et en début de soirée. La nourriture distribuée se compose de morceaux de vieux pain récoltés dans le voisinage, auprès d'hôteliers ou de commerçants sympathisants. Le nourrissage n'est donc pas unanimement réprouvé par les citoyens mais l'est semble-t-il d'autant plus que son auteur est inconnu et invisible et que ses motivations

---

<sup>182</sup> Cfr. *infra*.

semblent obscures, favorisant ainsi la projection de préjugés ou le sentiment de menace que représente tout ce qui ne se laisse pas saisir dans les catégories usuelles, autrement dit ce qui fait désordre. L'interdiction du nourrissage, forçant ses auteurs à se dissimuler autant que possible, renforce ce mécanisme.

Les morceaux de pain sont trempés d'eau afin de faciliter leur absorption et digestion par les oiseaux. A chaque séance, plusieurs kilos de pain mouillé sont ainsi dispersés dans un lieu bien précis. La charge en temps et en énergie que cela représente est un sujet de plaintes de la part des nourrisseurs. Chacun a son secteur, bien connu des autres, et se garde d'empiéter sur celui de ses semblables. Il s'agit le plus souvent de parcs, mais à l'occasion ils répartissent aussi les graines sous des voitures garées le long d'un trottoir. Au sein d'un secteur donné, les heures et les lieux de dispersion sont choisis pour leur discrétion.

Ce souci répond au besoin de se protéger des personnes hostiles au nourrissage et d'éventuelles contraventions, ainsi qu'à une volonté de bonne intégration des oiseaux et du nourrissage dans la cité, leur ménageant une place qui n'entre pas en conflit avec les autres usages de la ville. De ces deux motivations, seule la première est vraisemblablement partagée par tous les nourrisseurs. Certains d'entre eux nourrissent ainsi de nuit, pour éviter les contrôles, mais sans se soucier des autres usages des lieux qu'ils affectent à leur pratique, provoquant parfois des concentrations d'oiseaux, et donc de fientes et autres nuisances, dans des lieux fort fréquentés. Cette attitude est vivement condamnée par les nourrisseurs que j'ai interrogés, car elle ne respecterait pas, selon eux, l'éthologie du pigeon et, de plus, attirerait sur leur pratique l'opprobre des autres citoyens.

Dans un lieu de nourrissage régulier, lorsque l'heure habituelle approche, les oiseaux commencent à se rassembler. A l'arrivée de leur protecteur, ils convergent presque instantanément vers lui. Les nourrisseurs se flattent d'être ainsi reconnus.

« Les pigeons savent que c'est moi qui leur donne », déclare Mme Bertrand. « Lorsque je me promène dans un endroit, ils me suivent ».

Mme Denis, qui s'occupe de quatre groupes de pigeons « trouve un grand plaisir dans le fait qu'ils [la] reconnaissent ». « Une vraie communication s'établit avec eux ».

Lors de notre premier rendez-vous, qui avait lieu en dehors des heures de nourrissage mais dans le parc où elle nourrit habituellement, Mme Albert m'avait dit s'être « déguisée », afin que « ses oiseaux ne la reconnaissent pas », pratique qui a été observée par ailleurs<sup>183</sup>. En effet, sa présence n'a pas provoqué d'attroupement d'oiseaux tels que ceux que j'ai pu voir en l'accompagnant ensuite pendant sa tournée de nourrissage. Mais lorsque je lui ai demandé, durant celle-ci, si elle avait revêtu une tenue particulière, elle m'a répondu que non. Elle a alors affirmé que c'était uniquement son sac que les oiseaux reconnaissaient – elle portait à ce

---

<sup>183</sup> Jacqueline Weber, Daniel Haag, Heinz Dürer, art. cit.

moment un grand cabas, plus pratique pour transporter une grande quantité de nourriture que le sac à main qu'elle tenait lors de notre première entrevue.

Ce discours sur le déguisement, quelle que soit l'importance que lui accorde réellement le nourrisseur, a pour fonction de caractériser le comportement des pigeons comme influencé par sa personne plutôt que par le moment de la journée. Si l'activité de nourrissage a pour but, comme j'en fais l'hypothèse, de créer une relation entre le nourrisseur et les pigeons, il est important pour le premier que les actions des oiseaux soient non seulement perçues comme des réponses à son propre comportement, mais aussi dirigées vers lui en tant que personne individualisée et non comme élément générique, interchangeable, de leur environnement – ce qu'exprime à sa manière Mme Denis en parlant de « vraie communication ».

### **Une catégorie sociale stigmatisée**

Pour Weber *et al.*<sup>184</sup>, les nourrisseurs sont peu intéressés par les pigeons, ceux qu'ils ont pu observer se contentant de déposer leur nourriture avant de quitter rapidement le lieu, sans doute, suggèrent ces auteurs, par crainte de la répression du nourrissage. Mes propres observations infirment cette assertion.

Mme Albert prend le temps, lorsqu'elle nourrit les pigeons, d'observer leur comportement. Elle distingue les jeunes des adultes par leur manière d'approcher les morceaux de pains et est attentive à l'état de santé des oiseaux. Lorsqu'elle remarque qu'un fil s'est noué autour de la patte de l'un d'eux, elle l'attire à l'écart du groupe par de la nourriture puis, avec un calme et une précision dénotant l'habitude, le capture entre ses mains. Au moyen d'une paire de ciseaux de couture, qu'elle garde à cette fin dans son sac, elle entreprend de libérer l'oiseau. Avant de le relâcher, elle jauge également sa taille, l'état de ses plumes et de ses autres membres, en regard de ce qu'elle considère comme l'allure normale d'un pigeon, sorte d'idéal-type constitué au fil de leur fréquentation. Par le plumage et les amputations des doigts causées par les fils, elle peut, selon elle, reconnaître un oiseau qu'elle a déjà « soigné » auparavant.

La différence entre mes observations et celles des auteurs susmentionnés s'explique vraisemblablement par le fait que les nourrisseurs ne forment pas une communauté homogène partageant un ensemble de règles et de valeurs généralement acceptées.

Au contraire, ils forment un groupe particulièrement hétérogène, que l'on pourrait désigner par ce que Goffman appelle « catégorie », un agrégat social dont « *les membres ne forment pas un groupe unique, au sens strict : ils sont incapables d'une action collective et ne montrent aucune structure stable et globale d'interactions mutuelles* ». Cet agrégat n'est pas pour autant une pure construction de l'observateur : d'une part, « *les personnes extérieures à*

---

<sup>184</sup> *Id.*

*cette catégorie peuvent parler de ceux qui s'y trouvent en termes de groupe* » ; d'autre part, « *lorsque deux membres d'une même catégorie se rencontrent par hasard, ils peuvent être tous deux enclins à modifier la façon dont ils se traitent, parce que chacun croit que l'autre appartient au même "groupe" que lui* »<sup>185</sup>. En effet, mes informateurs m'ont rapporté de telles rencontres :

Mme Albert a un jour été abordée dans un parc par une dame, alors qu'elle nourrissait les pigeons. Méfiante, elle a d'abord tâché d'éviter l'interaction mais celle-ci, Mme Etienne, l'a rassurée en lui disant qu'elle appréciait beaucoup ce qu'elle faisait, qu'elle-même nourrissait les oiseaux et qu'elle pouvait, si elle le désirait, lui procurer des graines pour remplacer le pain mouillé.

Mme Bertrand, qui s'occupait auparavant des oiseaux chez elle, a commencé à nourrir les pigeons dans les parcs après y avoir rencontré une dame plus âgée qu'elle, qui s'occupait des pigeons « en remerciement des services qu'ils ont rendus pendant la [seconde] guerre [mondiale] ».

Mme Denis, alors qu'elle nourrissait un de ses groupes de pigeons, a été abordée par une « dame bien habillée » dont elle s'est d'abord méfié, jusqu'à ce qu'elle se rende compte « qu'elle nourrissait également » et qu'elle venait l'encourager.

Les nourrisseurs peuvent être appréhendés comme une catégorie stigmatisée. Ainsi que j'ai essayé de le montrer plus haut, le pouvoir de désordre symbolique que possèdent les pigeons urbains aux yeux des citadins se propage par contagion aux personnes qui entretiennent avec lui un lien particulier, en dehors des cadres autorisés par la société. Comme le notent Griffith *et al.* à propos d'une situation semblable, « *ceux qui sont proches des animaux sauvages, ou qui essayent d'établir un contact avec les animaux sauvages, particulièrement les nourrisseurs, peuvent être considérés eux-mêmes comme déviants à la fois par les autorités publiques et les voisins* »<sup>186</sup>. Ces personnes deviennent donc elles-mêmes dangereuses et font alors l'objet d'une stigmatisation de la part du reste de la société.

Le stigmate constituant « *une certaine relation entre l'attribut et le stéréotype* »<sup>187</sup>, ce n'est pas le fait de nourrir les oiseaux qui soit en lui-même stigmatisé. Au contraire, il est bien des cas où ce geste est apprécié. En ce qui concerne les nourrisseurs, c'est le fait d'alimenter les pigeons, et ce de manière régulière et importante, qui provoque leur rejet. Il s'agit d'une déviance sociale, un comportement qui diffère des normes admises par la société et remet en cause certaines institutions, en l'occurrence, la frontière entre le naturel et le civilisé, l'espace public et l'espace privé.

---

<sup>185</sup> Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Editions de Minuit, 1975, p. 36.

<sup>186</sup> Hugh Griffith, Ingrid Poulter, David Sibley, "Feral Cats in the City", in Chris Philo, Chris Wilbert, *Op. Cit.*, p. 65. (Je traduis).

<sup>187</sup> Erving Goffman, *Op. Cit.*, p. 14.



La non-conformité des nourrisseurs aux rapports attendus entre l'homme et cet animal, c'est-à-dire sa mise à distance en tant qu'il est signe de désordre, provoque de la part des personnes qui rencontrent cette attente, les « *normaux* »<sup>188</sup>, l'inférence d'une tare psychologique chez les individus concernés, qui vient objectiver la cause de la déviance. L'intérêt de cette inférence est qu'en situant l'origine de la déviance chez le déviant lui-même, les *normaux* évitent de remettre en cause leur propre attitude. Par ce dérangement mental supposé, les nourrisseurs sont déresponsabilisés, puisque leurs motivations sont présumées inconscientes, ce qui est en contradiction avec les mesures d'information et de répression mises en place par les collectivités locales pour lutter contre le nourrissage des pigeons. En relayant également le discrédit porté sur ces personnes, ces mêmes collectivités s'autorisent à ne pas tenir compte de leur point de vue dans la réflexion sur l'organisation de l'environnement urbain.

Dans leurs rapports avec les *normaux*, les nourrisseurs tentent de contrôler au maximum l'information à propos de leur stigmatisme, afin de se protéger contre non seulement les sanctions légales mais aussi les agressions, verbales ou physiques, dont plusieurs nourrisseurs m'ont déclaré avoir fait l'objet. C'est pourquoi ils choisissent des « *lieux retirés* »<sup>189</sup> pour s'adonner à leur pratique, ceux-ci pouvant être retirés dans l'espace – telles les zones moins fréquentées d'un parc – ou dans le temps – le nourrisseur ne s'occupant des oiseaux que tard le soir ou très tôt le matin. Ils veillent en outre à ne pas offrir de signes directement visibles de leur activité – par exemple, en transportant leur nourriture dans des sacs opaques et en essayant de ne pas être vus en pleine activité.

Néanmoins, ils ne se cachent pas non plus tout à fait et leur comportement n'est pas toujours exempt d'une certaine bravade, reflétant leur ambivalence entre la conformation à leur statut de stigmatisés et le sentiment de la justesse morale de leur action. L'intériorisation de leur statut de personnes « *discréditables* »<sup>190</sup> passe par la connaissance du préjugé qui leur est appliqué, menant à des stratégies de « *bouffonisation* »<sup>191</sup>, c'est-à-dire le jeu volontaire du rôle social qui leur est attribué, afin de conserver la maîtrise du déroulement d'un « *contact mixte* »<sup>192</sup>.

---

<sup>188</sup> *Id.*, p. 15.

<sup>189</sup> Erving Goffman, *Op. cit.*, p. 100.

<sup>190</sup> Personnes dont le stigmatisme n'est pas préalablement connu ou immédiatement visible : *Id.*, p. 14.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>192</sup> La rencontre de normaux et de stigmatisés : *Ibid.*, p. 23.

Lorsque Mme Bertrand est interpellée par un représentant de l'ordre qui a constaté son activité de nourrissage, elle lui prétend « être une pauvre vieille femme toute seule, dont le nourrissage est la seule occupation », afin d'attirer sa pitié et de s'éviter l'amende.

## Perceptions mutuelles

Par rapport aux autres membres de leur catégorie, les nourrisseurs ressentent un « *sentiment d'ambivalence* » et sont partagés entre l'appartenance au groupe de leurs semblables et la volonté de conformité sociale, de sorte que « *l'individu stigmatisé fait montre d'une tendance à hiérarchiser les siens selon le degré de visibilité et d'importunité de leur stigmaté* »<sup>193</sup>. Ceux que j'ai interrogés décrivent les autres nourrisseurs de leur connaissance sur un mode négatif, soit que leur manière de s'occuper des oiseaux ne soit pas celle qu'ils tiennent pour idéale, soit qu'elle soit considérée comme franchement néfaste aux pigeons et à leur propre catégorie. Les membres de celle-ci dont l'activité, par conséquent le stigmaté, est particulièrement visible des *normaux*, soit par son fait même, soit par ses effets, sont ainsi vivement désapprouvés.

Mme Albert cite le cas d'une « "folle" qui ne nourrit qu'avec du blé et attire jusqu'à mille pigeons au même endroit » de sorte que « les riverains se sont mis à les chasser avec du poison ».

Mme Claude se plaint de ceux qui nourrissent « de façon anarchique », car ils donnent une mauvaise image des nourrisseurs, laissant penser qu'il « n'y a [parmi eux] que des hystériques ».

Mme Bertrand vilipende ceux qui « nourrissent en tas », provoquant de grandes concentrations d'oiseaux et donc des récriminations potentielles de la part des riverains. Ceux-ci « ne veulent pas comprendre qu'ils font du tort ».

Cependant, les critiques envers les autres nourrisseurs ne portent pas uniquement sur les comportements qui peuvent amener le discrédit sur leur catégorie.

Selon Mme Bertrand, certains nourrisseurs « se soignent sur les oiseaux ». De manière générale, elle trouve qu'« il y a beaucoup de "cinglés" parmi les gens qui s'occupent des pigeons ».

Après avoir fait la connaissance de Mme Etienne dans les circonstances que j'ai exposées, Mme Albert l'a fréquentée quelques temps. Elle s'est rendue à son domicile et a découvert que celle-ci « entasse des oiseaux partout, sans ordre. Les petits partagent des cages avec les grands et sont piétinés. Des oiseaux malades cohabitent avec ceux en bonne santé. Certains volent librement dans l'appartement ». Elle est horrifiée de ce désordre, qu'elle juge préjudiciable au « bien-être des oiseaux ». De plus, pour échapper aux contrôles, Mme Etienne nourrit les pigeons au milieu de la nuit, « ce qui perturbe les oiseaux ». Elle a essayé de « mettre de l'ordre dans tout ça », mais sans succès. Mme Etienne « prétexte ne pas avoir

---

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 128.

le temps ; qu'elle se laisse aider alors ». Mme Albert a fini par cesser de fréquenter cette « folle » qui « ne fait pas le bien ».

Selon Mme Albert, « les musulmans sont meilleurs que la plupart des gens, car ils s'occupent des oiseaux, notamment de ceux qui sont blessés ». Mais ils « leur donnent des restes de leurs repas, ce qui n'est pas une nourriture adaptée. Après, les oiseaux sont malades ».

Il semble rare qu'un nourrisseur vante l'action d'un autre. Pour chacun d'entre eux, sa propre pratique représente la norme idéale ; celles des autres sont à cet aune jugées imparfaites. Le nourrissage est une activité individuelle, voire solitaire, qui n'implique pas l'entrée dans un groupe organisé et l'acceptation de valeurs communes. Même s'ils existent parfois, les regroupements sont rares, si pas évités. Les nourrisseurs que j'ai interrogés entretiennent des liens avec certaines associations de protection animale spécialisées dans le domaine des pigeons et autres oiseaux urbains – c'est grâce à ces liens que j'ai pu rencontrer la plupart d'entre elles – mais se défient en même temps de toute forme d'association.

Pour Mme Bertrand, « les cinglés s'assemblent ». Après avoir fréquenté certains nourrisseurs et associations, elle a « pris ses distances avec tout le monde ».

Mme Denis affirme « connaître plusieurs nourrisseurs. On se dit bonjour, on parle parfois un peu, mais sans plus ».

## Une stigmatisation acquise

Je me suis demandé pourquoi un tel individualisme semble primer parmi les nourrisseurs, ce qui interpelle d'autant plus que certains acteurs, notamment scientifiques, en appellent à plus de « lien social »<sup>194</sup> pour juguler le nourrissage intensif. « *L'individu stigmatisé tend à avoir les mêmes idées que nous [les normaux] sur l'identité* » : cela constitue pour Goffman un « *fait capital* » pour comprendre la notion de stigmaté et cela se vérifie, à mon sens, dans le cas des nourrisseurs. Il ne fait aucun doute que ceux-ci se considèrent comme des personnes *normales*. Néanmoins, ils perçoivent « *que, quoi qu'ils professent, les autres [les normaux] ne [les] "acceptent" pas vraiment, ne sont pas disposés à prendre contact avec [eux] sur "un pied d'égalité"* »<sup>195</sup>. Leur stigmaté n'étant pas de type inné, ils découvrent ainsi soudain, après s'être crus *normaux* à bien des égards, qu'ils font partie d'une catégorie discriminée.

Cette découverte est d'autant plus brutale qu'ils ne pouvaient soupçonner que ce comportement pouvait être stigmatisant car, lorsqu'ils l'ont adopté, cette stigmatisation

---

<sup>194</sup> Interview du directeur de l'ISTAV (Institut Technique de l'Animal en Ville), le 20/09/2006.

<sup>195</sup> Erving Goffman, *Op. Cit.*, p. 17

n'existait pas encore. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les nourrisseurs ont été mis en cause dans la problématique des pigeons, avant d'en être désignés comme la cause principale à la fin de cette décennie. Or les nourrisseurs sont souvent des personnes âgées, qui s'occupent des oiseaux depuis une époque bien plus ancienne. Ils ont ainsi commencé à s'occuper des pigeons alors que l'image négative de ces animaux, dont j'ai fait brièvement l'historique, ne s'était pas encore stabilisée. Ils avaient donc alors de leur pratique une représentation positive et surtout en phase avec la perception commune des oiseaux en ville, le nourrissage des oiseaux sauvages n'étant pas alors considéré comme néfaste ni aux animaux ni à la société. Ces personnes ont ensuite vécu l'évolution négative du statut du pigeon, puis plus tard du nourrisseur, et se sont retrouvées marginalisées malgré elles. Cela se marque particulièrement dans leurs discours par les références constantes à une époque révolue où « les gens étaient gentils avec les oiseaux » et « n'avaient pas peur des maladies », où « tout le monde nourrissait » et « les pigeons n'étaient pas prisonniers de la ville ».

Ces personnes qui ont vécu le changement des sensibilités des citoyens à l'égard de la nature en ville constituent une première catégorie de nourrisseurs. Une autre est formée par ceux qui sont nés ou ont vécu longtemps, avant de s'installer en France, dans un pays connaissant un rapport différent aux animaux. Ceux-là font également l'expérience, plus radicale encore, du changement d'attitude générale face aux pigeons.

Mme Denis est originaire du Brésil, où il y a, selon elle, « une toute autre mentalité des animaux ». En arrivant en France, elle a été « choquée par la souffrance des oiseaux ».

Mme Bertrand a longtemps vécu au Moyen-Orient, lieu d'une « véritable passion pour les pigeons » qui y « vivent en liberté » et sont l'objet de « beaucoup d'attentions ».

Dans les deux cas, ces personnes sont passées d'une situation où le rapport avec les animaux sauvages tel qu'ils le pratiquent est ou était socialement valorisé, à une situation où ce n'est pas ou plus le cas. Comme le fait du nourrissage semble supposer une démarche volontaire de la personne, que ses motivations soient conscientes ou non, aux yeux du reste de la société ces personnes se marginalisent d'elles-mêmes, devenant des « *excentriques* »<sup>196</sup>, alors que de leur point de vue, ce sont les *normaux* qui ont changé d'attitude et les ont rejetés. Elles ne comprennent donc pas ou plus la société dans laquelle elles vivent : « les gens sont cruels avec les oiseaux » ; « la méchanceté des hommes est incompréhensible » ; « tout est stérilisé, pasteurisé, on va vers une ville où il n'y a plus d'animaux ».

---

<sup>196</sup> *Id.*, p. 166.

Les contacts avec les *normaux* révèlent ainsi au nourrisseur qu'il appartient à une catégorie particulière, dans laquelle il ne se retrouve pas car il se sent lui-même *normal*, à bon droit puisqu'il défend les pratiques et les valeurs dans lesquelles il a été socialisé et qui constituaient alors la *norme*. Dès lors, parce qu'ils refusent d'être rangés à part de la société, les nourrisseurs s'évitent les uns les autres : ils tiennent à ne pas former une sous-culture qui entérinerait leur différence. De plus, « *ces autres* [dans ce cas, les autres nourrisseurs], *non contents d'être manifestement stigmatisés, et donc différents de la personne normale qu'il se sait être, peuvent en outre posséder des attributs avec lesquels il lui paraît difficile de s'associer* »<sup>197</sup>. Ils appréhendent souvent leurs semblables de manière négative et au moyen du préjugé communément véhiculé par les *normaux* à leur rencontre. En témoigne, comme on a pu le lire ci-dessus, les nombreuses caractérisations en termes de « cinglés », « hystériques » ou de « folle ».

Comme les nourrisseurs n'ont pris conscience de leur stigmatisation que relativement tard, il n'avaient pas jusqu'alors le sentiment de faire partie d'un groupe et n'ont donc pas particulièrement cherché à connaître d'autres nourrisseurs. Ayant souvent, désormais, un âge avancé, ils se trouvent dans une période de leur vie moins propice à la création de nouveaux rapports sociaux et n'éprouvent plus, ou très peu, le besoin ou l'envie de rencontrer ceux que la société désigne comme leurs semblables.

### **L'expérience de la pitié**

Il n'y a donc pas de valeurs communément partagées par les nourrisseurs. Des motivations religieuses peuvent les guider aussi bien que des idées eugénistes – deux cas que j'ai rencontrés. Si la notion de « bien-être de l'animal » est un thème récurrent de leur discours, elle peut servir à légitimer des pratiques très différentes, ce qu'eux-mêmes ne manquent pas de relever. On peut dès lors s'interroger sur l'existence d'une catégorie particulière de nourrisseurs à motivations religieuses, parfois qualifiée de « nourrisseurs culturels ou rituels ». Les personnes ainsi désignées me semblent incluses dans la catégorie des nourrisseurs ayant expérimenté dans une autre société un rapport différent à l'animal ou ayant appris un tel rapport de leurs parents. Tout comme la notion de « bien-être animal », les préceptes religieux constituent en effet une norme susceptible d'interprétation et pouvant déboucher sur des pratiques individualisées et contrastées.

---

<sup>197</sup> Erving Goffman, *Op. Cit.*, p. 51.

Quelles que soient les valeurs qui sous-tendent leur action, les nourrisseurs réguliers recherchent par celle-ci l'établissement d'un lien avec l'animal, en quoi leur pratique diffère de celle des nourrisseurs occasionnels – par exemple, les usagers d'un parc qui laissent intentionnellement tomber quelques miettes de leur déjeuner à destination des oiseaux – uniquement par son caractère systématique, différence de degré plus que de nature. Les nourrisseurs réguliers ont souvent été des nourrisseurs occasionnels avant de passer à une pratique régulière.

A l'origine de leur engagement se situe généralement la découverte d'un oiseau blessé, qui leur a fait prendre conscience de la « souffrance » des pigeons. Dans un cas, l'élément déclencheur fut la rencontre avec un autre nourrisseur qui a intéressé le néophyte au sort de ces oiseaux, l'amenant à éprouver cette expérience initiatique.

M. Georges explique comment il a commencé à nourrir les pigeons : « Un jour, il y a de cela maintenant quelques bonnes années, il y avait dans un coin de rue et tout replié sur lui-même un pigeon blessé. La foule passait et repassait dans tous les sens, et personne ne prenait garde à cet animal en détresse et qui visiblement c'était [sic] déjà résigné. Quand j'ai vu cet oiseau si seul, recroquevillé, ignoré de tous et accidenté n'écoulant que mon cœur je l'ai ramassé, et depuis toutes ces années, j'en ai ramassé de plus en plus comme si subitement je les voyais »<sup>198</sup>.

Mme Albert a un jour découvert un oiseau blessé et l'a recueilli pour le soigner. Elle a par suite prêté attention aux pigeons et s'est rendu compte que « d'autres étaient mal en point », qu'ils étaient « maigres, avec des fils aux pattes ». Elle a alors « aménagé un cagibi pour y mettre des cages d'oiseaux » et soigner les pigeons.

Les soins apportés au premier oiseau recueilli et leur efficacité sont déterminants pour la suite : ils montrent au nourrisseur débutant qu'il a une capacité d'action sur la vie des oiseaux. Il s'agit bien d'un mode de domestication, c'est-à-dire l'exercice d'un certain « pouvoir de l'homme sur l'animal »<sup>199</sup>. Ils déterminent également la manière dont le nourrisseur appréhendera les pigeons par la suite : cette expérience ordonnant la perception ultérieure du nourrisseur, les pigeons seront perçus non plus comme un groupe mais comme un ensemble d'individus avec lesquels un rapport d'empathie peut être établi. Ainsi individualisé, le pigeon reçoit une place dans le foyer du nourrisseur, devenant un animal de compagnie.

---

<sup>198</sup> *Des pigeons et des hommes* [en ligne] <http://cousin.pascal1.free.fr/nourrisseur.html#minorite> (consulté le 12/05/2007). Il s'agit d'un témoignage figurant sur le site d'un membre de l'association Stéphane Lamart. Ce n'est donc pas une information de première main, mais son contenu corrobore suffisamment les témoignages que j'ai pu recueillir moi-même pour que je lui accorde du crédit.

<sup>199</sup> Jean-Pierre Digard, *Op. cit.*, p. 214.

Mme Albert a recueilli chez elle un oiseau dont le bec était mal formé. Elle le limait donc régulièrement afin qu'il puisse manger. Il l'accompagnait même en vacances.

Ces premiers soins structurent enfin la relation du nourrisseur avec ses pigeons comme un lien de protection. Malgré le fait que les nourrisseurs estiment que « la plupart des pigeons sont en bonne santé », ces oiseaux demeurent en vertu de cette expérience des victimes potentielles.

La systématisation de la pratique est ensuite progressive – Mme Claude dit s'être trouvée « prise dans un engrenage » – et se construit par analogie. A la suite de cette découverte, il semble en effet au nourrisseur qu'il a « ouvert les yeux » et qu'il « voit » désormais une réalité qui lui était jusqu'alors étrangère. C'est ce qui caractérise pour Florence Burgat l'expérience de la *pitié*, « grâce terrible de voir »<sup>200</sup>. Ces trois mots résument parfaitement le concept.

*Grâce* : il s'agit de quelque chose d'immédiat, de l'ordre de l'émotion, antérieur à toute réflexion. Dans la « prise de conscience » qu'évoquent les nourrisseurs pour expliquer leur engagement réside l'idée que l'individu se trouve brutalement submergé par un sentiment nouveau pour lui. Son attitude n'est pas le résultat d'un processus de réflexion qui partirait de principes *a priori*. Au contraire, le fait de secourir l'animal s'impose au nourrisseur plutôt qu'il ne le décide.

*Terrible* : c'est une remise en cause, par l'identification, de l'individualité et des « frontières des genres et des espèces »<sup>201</sup>, toujours déstabilisatrice pour celui qui l'éprouve et déclenchant en lui des mécanismes de défense. Le fait de concevoir la « souffrance », la « faim » des pigeons implique la capacité de projeter sa sensibilité sur l'animal afin de *comprendre* son attitude, de sorte qu'il semble au nourrisseur ressentir comme ressent l'animal. Les actions de soins et de nourrissage consistent donc à effacer la douleur de la bête en tant qu'elle est aussi une douleur pour l'homme. Le refus de la souffrance peut aussi passer par l'évitement de sa perception. C'est sans doute pour cela, en plus de contraintes de temps et de moyens, que les nourrisseurs se limitent à quelques bandes d'oiseaux sur une aire géographique restreinte. Il s'agit de s'empêcher de voir qu'au-delà de celle-ci la souffrance persiste, souvent sans personne pour l'entendre. La pitié semble en effet « contenir l'inférence qui permet de faire l'économie d'une contemporanéité chaque fois requise de la souffrance de l'autre. Du spectacle d'une détresse particulière se profilerait, en puissance, toute la misère

---

<sup>200</sup> Florence Burgat, *Animal, mon prochain*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 202. (Souligné par l'auteur).

<sup>201</sup> *Id.*, p. 203.

*du monde* »<sup>202</sup>. Réciproquement, l'action nécessairement limitée contiendrait aussi *en puissance* une portée universelle.

*Voir* : désigne à la fois le produit de la pitié, une unité transcendant les apparences, se donnant comme une révélation qui transforme le voyant, et le mécanisme par lequel il s'obtient, concentré presque exclusivement dans le regard.

Pour diagnostiquer ce dont souffrent les pigeons qu'elle recueille et vérifier ensuite l'efficacité de son traitement, Mme Albert « observe longuement l'oiseau, son comportement ». Pendant qu'elle les nourrit, elle les observe encore. Les traits qui l'intéressent sont majoritairement visuels – plumage, gabarit, état des pattes, des ailes, du bec, des yeux, etc.

Selon Mme Bertrand, « il faut les *regarder* vivre »<sup>203</sup>, de quoi elle infère qu'ils « ont les mêmes sentiments que nous ». Dans les yeux de l'animal se lit son intériorité : les pigeons ont un « regard expressif », qui manifeste leur « envie d'apprendre », au contraire de la palombe : « lorsqu'elle regarde, on dirait qu'elle est bête ».

## Savoirs

Par le regard qu'ils portent sur les pigeons, les nourrisseurs développent un certain savoir de l'animal. Celui-ci vient se greffer sur la base de connaissances importées d'autres domaines, notamment scientifique. « *Dans les sociétés européennes, il est difficile de découvrir un savoir vierge de toute influence de la culture savante* »<sup>204</sup>. Les nourrisseurs s'adressent fréquemment aux vétérinaires de leur connaissance pour obtenir une assistance ou des conseils quant à la manière de soigner leurs pigeons. Une collaboration informelle se met parfois en place entre certains vétérinaires et nourrisseurs. Les premiers prodiguent aux seconds des conseils de soins et de médications et orientent ensuite vers eux les personnes qui leur apportent des oiseaux blessés. Mais les indications offertes par les vétérinaires ne suffisent pas. Formulées sur un mode général, elles ne rendent pas toujours parfaitement compte des situations particulières que les nourrisseurs rencontrent. De plus, les vétérinaires ne savent pas toujours comment soigner certaines affections.

Mme Claude a soigné deux pigeons englués qu'un vétérinaire de sa connaissance lui avait « confiés en désespoir de cause, les estimant condamnés ».

Les nourrisseurs complètent alors ce savoir par d'autres sources d'information ou en développant un savoir-faire propre.

---

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> Je souligne.

<sup>204</sup> Madeleine Albert-Llorca, *Op. cit.*, p. 62.



Mme Bertrand a recours, pour soigner les pigeons qu'elle recueille, à « des petits catalogues pour diagnostiquer les maladies, qu'on trouve gratuitement dans les pharmacies ».

Mme Claude « crée [ses] propres techniques par essai et erreur », en « transposant » ce qu'elle sait au sujet d'autres animaux. Elle a ainsi sauvé les deux pigeons évoqués ci-dessus en s'inspirant d'une technique de toilettage pour les chats qui ont les poils collants. A la place du talc utilisé en pareil cas, elle a eu recours à de la farine « car c'est moins cher ». Cela permet de « fixer » la glu. Ensuite, elle a nettoyé l'oiseau avec du dissolvant, en appuyant sur la base des plumes pour ne pas les arracher. Finalement, elle rince abondamment l'animal à l'eau pour ôter tout résidu du dissolvant « qui est très toxique ».

Mme Albert a « mis au point des techniques de soin en transposant du chat ou de l'homme à l'oiseau, en essayant ». Elle vérifie l'efficacité de son traitement en observant le comportement de l'oiseau et en « se mettant à sa place » pour comprendre ses réactions.

En l'absence d'un savoir spécialisé et facilement accessible, les nourrisseurs composent leurs techniques en agrégeant des sources diverses. Le fait de « transposer » d'un animal à un autre ou de l'homme à l'animal est fréquent. Ils développent une connaissance des pigeons en expérimentant. Ainsi, si la plupart des nourrisseurs jugent que les pigeons urbains manquent de nourriture, c'est parce qu'ils ont pu constater, à de nombreuses reprises, qu'en nourrissant des oiseaux blessés ou malades qu'ils avaient recueillis, ceux-ci avaient recouvert la santé. Dès lors, l'injonction des municipalités à ne pas nourrir les oiseaux au nom de leur bien-être leur semble absurde.

Leur démarche est donc empreinte d'empirisme et d'esprit critique. « *Loin de représenter la figure de l'ignorant qui attendrait d'être instruit, ils "osent savoir". Ils n'hésitent pas à opposer au savoir scientifique leur propre savoir, fondé sur leur expérience du milieu* »<sup>205</sup>. La principale différence entre l'approche scientifique et celle des nourrisseurs – je parle ici de la manière de concevoir leur objet, non des pratiques d'établissement du savoir – est que les nourrisseurs individualisent les pigeons tandis que les écologues – quasiment les seuls scientifiques à s'intéresser aux pigeons urbains – les conçoivent en termes de populations.

Cette distinction entraîne des conséquences importantes. Parce qu'il s'agit pour les nourrisseurs d'individus, les connaissances qu'ils développent personnellement au sujet des pigeons s'acquièrent en majorité par l'empathie. Le bien-être des pigeons est dès lors évalué du point de vue de chaque individu. Les écologues, quant à eux, parce qu'ils s'intéressent à des populations, rassemblent sur elles des données au moyen de méthodes quantitatives, via divers recensements. S'ils sont également préoccupés du bien-être des pigeons, celui-ci est envisagé de manière globale, à l'échelle d'une population : il est lié à la densité d'oiseaux, au

---

<sup>205</sup> Bernadette Bensaude-Vincent, *Op. cit.*, pp. 228-229.

taux de moralité, etc. C'est pourquoi le discours politique, scientifiquement informé, sur la nécessité de résorber le nourrissage au nom du bien-être animal est mal reçu par les nourrisseurs : par la même expression chacun se réfère à des normes très différentes.

## **Domestication par protection**

Le fait que les nourrisseurs individualisent les pigeons dont ils s'occupent et s'y relient par la pitié, en même temps qu'ils s'appuient sur un savoir d'origine scientifique, m'a conduit à m'interroger sur le type d'ontologie qui est la leur. Philippe Descola a en effet relevé, par comparaison entre les cosmologies de nombreux peuples, un nombre limité de manière d'instituer des continuités et des discontinuités parmi l'ensemble des existants<sup>206</sup>. Bien qu'ils attribuent à leurs pigeons une intelligence, des sentiments et des émotions, voire une personnalité, ces qualités leur sont dévolues par comparaison avec celles des humains et sont perçues comme analogues mais plus limitées. Le rapport des pigeons aux humains est donc saisi comme « *une différence par défaut* »<sup>207</sup>. En témoigne le fait d'établir entre les oiseaux une hiérarchie en fonction de propriétés dont le référent ultime est l'humain.

Pour Mme Bertrand, « chez les colombidés, le pigeon est le plus vif [d'intelligence], vient ensuite la palombe [...] Le pigeon est plus proche de l'homme ». « Pour que le pigeon comprenne mieux, il faut modifier certaines sonorités. [...] Le moineau, lui, comprend les mots exactement ».

Une hiérarchie des êtres dont l'humain est le sommet est ébauchée. Chacun y possède des qualités différenciées mais tous partagent un même substrat matériel, comme le montre le fait de « transposer » des soins corporels d'un animal à un autre ou de l'homme à l'animal. La conception du réel qui oriente la pratique des nourrisseurs ressort donc selon la classification de Descola du « *naturalisme* », qui est caractérisée par « *une continuité de la physicalité des entités du monde et une discontinuité de leurs intériorités* »<sup>208</sup>. Même s'ils peuvent pour certains attribuer aux pigeons une âme ou une personnalité, les nourrisseurs partagent l'ontologie dominante de leur société, « *les institutions qui encadrent leur existence et les automatismes acquis au fil du temps étant suffisamment inhibants pour éviter que ces glissements épisodiques dans d'autres schèmes n'aboutissent à les doter d'une grille ontologique tout à fait distincte de celle qui prévaut dans leur entourage* »<sup>209</sup>. Les pigeons

---

<sup>206</sup> Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

<sup>207</sup> Florence Burgat, *Op. cit.*, p. 17.

<sup>208</sup> Philippe Descola, *Op. cit.*, p. 242.

<sup>209</sup> *Id.*, p. 322.

sont vus comme des animaux, ayant certains traits en commun avec les humains et avec lesquels une relation peut-être établie, mais demeurant malgré tout inférieurs aux hommes.

Plusieurs nourrisseurs m'ont ainsi affirmé que la situation des pigeons n'était « pas grave », ce qui surprend en regard du temps et de l'énergie qu'ils leur consacrent.

Mme Albert considère que « le problème des pigeons n'est pas grave. Il y a des choses beaucoup plus graves : les relations sexuelles non protégées, la violence ».

C'est par rapport à des problèmes spécifiquement humains que les pigeons passent au second plan. La relation privilégiée qu'ils entretiennent avec des bêtes ne manifeste donc pas une préférence pour l'animal au détriment de l'homme. Elle trouve précisément l'une de ses motivations dans le statut inférieur accordé au premier. Entrer en relations avec les pigeons est perçu comme plus simple que de créer une relation humaine, ces oiseaux étant notamment dépourvu de normes sociales.

Mme Albert apprécie les animaux car il s'établit avec eux « un rapport gratuit. Ils ne regardent pas l'état social ou physique de la personne. Ils sont désintéressés ».

Cette infériorité, qui se traduit aussi par la faiblesse des pigeons devenus dépendants de l'homme pour survivre, justifie la forme de domestication qu'est le nourrissage. La protection est en effet une relation « *inégalitaire car elle est toujours fondée sur le fait que l'offre d'assistance et de sécurité par quoi elle se manifeste revient à l'initiative de celui qui est en mesure de l'accorder* »<sup>210</sup>. Parce qu'ils sont perçus comme des victimes, des « prisonniers de la ville », les pigeons ne constituent pas une menace pour les nourrisseurs, à la différence du reste des citadins. Ces derniers fuient la communication imposée par les pigeons car c'est précisément l'animal qui impose la relation, remettant en cause le postulat de supériorité de l'humain ; les nourrisseurs, eux, acceptent cette communication car ils ne la perçoivent pas comme une remise en cause de leur domination. Au contraire, l'attitude des pigeons, lue comme un appel à l'aide, la renforce. Ils appréhendent en outre un groupe de ces oiseaux comme un ensemble d'individus et non comme un collectif, à la différence des autres citadins. Cette fragmentation rend le groupe potentiellement moins menaçant pour l'individu humain, qui ressent dans le cas contraire un rapport de force désavantageux.

---

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 446.

## Un autre usage de l'espace public

Si les nourrisseurs que j'ai interrogés s'occupent des pigeons, c'est parce qu'il est « en ville, l'animal le plus *visible* »<sup>211</sup>. Par leur action, les nourrisseurs entendent sauvegarder des valeurs qui selon eux ont été oubliées – oubli dont leur stigmatisation est à leurs yeux la preuve – soit que la société a changé autour d'eux, soit qu'ils ont changé de société. Ce qui a été perdu, c'est une grande part de la relation entre l'homme et la nature, incarnée par l'animal. L'urbanisation croissante et la mutation des modes de vie qu'elle a provoquée n'ont pas physiquement éloigné les citadins des autres organismes vivants. Ceux-ci prolifèrent toujours en ville, la question des pigeons en est un indice. Cependant, elle a modifié la relation qui existait entre eux. Alors que, d'une manière générale, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les animaux occupaient dans l'espace public de la ville des rôles divers, économiques, de divertissement ou autres, ils sont désormais de plus en plus cantonnés dans l'espace privé, ce qui les rend moins visibles et les réduit en grande partie aux signes largement décriés que sont les déjections, le bruit, etc. Il y a donc moins d'occasions pour que s'établisse une relation satisfaisante entre l'homme et les animaux qui ne sont pas ses familiers.

Les rapports des citadins avec les espèces qui persistent dans l'espace public, les animaux sauvages et marrons principalement, pâtissent de ce cadre général d'appréhension de l'animal et se caractérisent donc par la quasi-absence de relation, de lien symbolique entre eux, en dehors de l'expérience esthétique dont les autorités publiques cherchent à en faire les vecteurs.

Pour Mme Bertrand, « on n'a que le pigeon comme animal vivant dans la cité. Les chats sont tués dès qu'ils sont dehors. On ne voit plus de chiens vagabonder. Les moineaux ont quasiment disparu. On ne donne plus rien aux animaux qui entrent dans les magasins ».

Les nourrisseurs revendiquent donc une certaine pratique de l'espace public, différente de celles autorisées par les autorités de ville, où il serait possible d'entretenir un rapport de proximité avec des animaux sans en être propriétaire.

---

<sup>211</sup> Je souligne.

## 8. Conclusion

En voulant étudier les relations entre acteurs issus de champs divers au sein d'un projet pluridisciplinaire, j'ai été confronté à un foisonnement et à une complexité d'enjeux qui m'ont amené à m'interroger sur le champ particulier dans lequel ce projet s'inscrit. J'ai alors identifié quatre types importants de représentations et pratiques et tâché de montrer leurs imbrications. Certaines d'entre elles correspondaient à des acteurs institutionnels clairement identifiables – les scientifiques et les responsables publics – d'autres à des univers plus flous – les citoyens et les nourrisseurs. En analysant les connexions entre les pratiques et savoirs issus de ces domaines, j'ai essayé de montrer comment, au fil d'un patient travail d'« *alliances* »<sup>212</sup> et de « *traductions* »<sup>213</sup>, la situation actuelle des pigeons urbains a été progressivement dessinée.

J'ai ainsi évoqué l'émergence, au milieu du XXe siècle, d'un malaise inédit relatif aux pigeons. Ses origines restent à définir, mais on peut supposer qu'il n'est pas étranger au processus de spécialisation des rôles des animaux en ville que j'ai évoqué. Confrontés à ce problème, qui lie étroitement Nature et Société, scientifiques et politiques définissent ensemble la nécessité d'une gestion de ces animaux, qui se traduit alors par leur rejet hors de la ville. Ils posent ainsi les bases d'une perception des pigeons urbain comme désordre, qui est toujours celle actuellement partagée par une majorité de citoyens.

L'échec de cette entreprise et l'émergence du paradigme écologique vont cependant transformer la gestion des pigeons sans pour autant la remettre en cause. Les associations de protection animale, qui jusqu'alors étaient restées isolées et impuissantes, trouvent dans les écologues des alliés de poids pour faire progresser une nouvelle définition du rapport des pigeons à la ville, consistant, à partir du désordre qu'ils incarnent désormais, à leur trouver une nouvelle place. Les responsables publics s'associent à cette nouvelle vision car elle s'intègre dans le large mouvement de redéfinition des rôles des bêtes qui sous-tend les politiques urbaines depuis plus d'un siècle. Cette place va être progressivement définie comme celle d'animaux *d'agrément*, avec lesquels les citoyens sont invités, au terme d'une transformation dont le pigeonnier sera l'instrument privilégié, à entretenir une relation avant tout esthétique. Ce nouveau statut va cependant marginaliser une certaine catégorie sociale, les nourrisseurs, dont les perceptions et usages des pigeons ne cadrent pas avec cet objectif.

---

<sup>212</sup> Bruno Latour, *L'espoir de Pandore*, p. 107.

<sup>213</sup> Id., p. 188.

On comprend dès lors comment a pu se constituer un projet tel que le « projet pigeon ». Son but est de renforcer l'alliance entre écologues, associations de protection animale et politiques en mobilisant, par l'intermédiaire des sciences sociales, les nourrisseurs et les citoyens pour qui les pigeons restent généralement un désordre. Cette « *mobilisation* »<sup>214</sup> est censée s'opérer autour d'une nouvelle *traduction* faisant des pigeons un symbole de la biodiversité urbaine. Le concept de biodiversité et celui de développement durable qui lui est étroitement lié permettent en effet théoriquement de faire converger des usages divers, orientés tant vers la préservation d'un milieu que l'épanouissement des personnes qui l'occupent, bref « *d'articuler nature et politique* »<sup>215</sup>. Ils se présentent donc comme un réponse aux différentes facettes du désordre symbolique des pigeons, reliant intérêt public et privé, nature et société, domestique et sauvage, sur base d'une visibilité de ces animaux qui ne serait dès lors plus menaçante.

On peut toutefois s'interroger sur l'opportunité de l'utilisation du pigeonnier pour remplir ce rôle, du moins dans sa configuration actuelle. En effet, comme tel, le pigeonnier n'institue qu'une pratique unique des pigeons par les citoyens, celle de la contemplation distante et esthétique d'une nature présentée comme sauvage. En particulier, il s'oppose radicalement à la revendication des nourrisseurs d'un rapport de domestication sans appropriation dans l'espace public. Celle-ci constitue pourtant une réponse possible au désordre des pigeons urbains car elle leur reconnaît un rôle dans la ville.

Cette ambiguïté, que j'avais relevée sans pouvoir encore l'expliquer, entre les visées du « projet pigeon » et l'instrument de leur réalisation permet d'éclairer certaines difficultés de son fonctionnement. En voulant à la fois s'allier les nourrisseurs et la technique du pigeonnier, le « projet pigeon » s'expose à la contradiction. Une solution pourrait être de redéfinir le principe même de cet outil en regard des intentions du projet : en faire le lieu de rencontre de pratiques hétérogènes des pigeons plutôt que le mécanisme de production d'un rapport unique à l'animal.

Le choix d'une vision transversale d'une problématique aussi vaste ne va pas sans difficultés. Un équilibre difficile doit être atteint entre le souci d'envisager plusieurs dimensions et celui d'approfondir suffisamment chacune pour dépasser un traitement superficiel. J'ai ainsi dû me résoudre à laisser de côté l'analyse de la protection animale contemporaine du pigeon, ainsi que celle des modes de décision des politiques publiques. Une

---

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>215</sup> Catherine Larrère, Raphaël Larrère, *Op. cit.*, p. 305.

comparaison des pratiques des pigeons urbains avec celles d'autres animaux libres pourrait également être éclairante pour une étude des relations contemporaines entre l'homme et son environnement en Occident.

Ce choix a cependant été profitable en ce qu'il a permis de comparer des situations et de faire ainsi éclore de nouveaux questionnements. Un investissement plus important dans le milieu des nourrisseurs, par exemple, aurait apporté à l'analyse plus de matériel ethnographique et de nuances, mais l'aurait sans doute privée de certains aspects que seule la confrontation avec les perceptions d'autres institutions ou personnes pouvait révéler.

Un travail comme celui-ci a donc nécessairement un caractère d'ébauche, mais telle est bien son intention : inventorier des espaces, esquisser des logiques, ouvrir des pistes et permettre le développement d'une réflexion future, au sein du « projet pigeon » ou ailleurs.

## 9. Bibliographie

### Ouvrages

- Albert-Llorca, Marlène, *L'ordre des choses. Les récits d'origine des animaux et des plantes en Europe*, Paris, CTHS, 1991.
- Bensaude-Vincent, Bernadette, *La science contre l'opinion. Histoire d'un divorce*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2003.
- Blanc, Nathalie, *Les animaux et la ville*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- Boutinet Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 2005.
- Burgat, Florence, *Animal, mon prochain*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- Clergeau, Philippe (sous la dir. de), *Oiseaux à risque en ville et en campagne*, Paris, Editions de l'INRA, 1997.
- Descola, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.
- Digard, Jean-Pierre, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 1990.
- Douglas, Mary, *De la souillure. Etudes sur la notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992.
- Fontenay (de), Elisabeth, *Le silence des bêtes, La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard, 1998.
- Goffman, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.
- Hannerz, Ulf, *Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Minuit, 1983.
- Heritier Françoise, *Masculin/Féminin, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Knight, John (sous la dir. de), *Natural Enemies. Poeples-Wildlife Conlicts in Anthropological Perspective*, Londres et New-York, Routledge, 2000.
- Laplantine, François, *La description ethnographique*, Paris, Nathan, 1996.
- Larrère, Catherine, et Larrère, Raphaël, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 1997
- Lascousmes, Pierre, *L'eco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.
- Latour, Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.
- Latour, Bruno, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.
- Latour, Bruno, *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte, 2001.
- Latour, Bruno, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 2005.
- Lempereur, Françoise, *Les convoyeurs attendent ... la colombophilie d'hier et d'aujourd'hui, Bruxelles*, La Renaissance du Livre, 1999.
- Mauss, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Quadrige/PUF, 2006.
- Mougenot, Catherine, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, MSH/INRA, 2003.
- Pestre, Dominique, *Intoduction aux Science Studies*, Paris, La Découverte, 2006.
- Philo, Chris, Wilbert Chris (sous la dir. de), *Animal Spaces, Beastly Places. New Geographies of Human-Animal Relation*, Londres et New-York, Routledge, 2000.
- Revue du MAUSS, Chassez le naturel ... Ecologisme, naturalisme et constructivisme*, Paris, La Découverte/MAUSS, n° 17, premier semestre 2001.



Thomas, Keith, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque Moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard, 1985.  
Vinck, Dominique, *Sociologie des sciences*, Paris, Armand Collin, 1995.  
Younès, Chris (sous la dir. de), *Ville contre-nature, Philosophie et architecture*, Paris, La Découverte, 1999.

## Articles

Abélès, Marc, « Pour une anthropologie de la platitude. Le politique et les sociétés modernes », dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 13, n°3, 1989, pp. 13-24 [en ligne]. <http://www.erudit.org> (consulté le 02/10/2006).  
Antoine, Suzanne, « L'animal et le droit des biens », *Recueil Dalloz*, n°39, 2003, pp. 2651-2654.  
Chapouthier, Georges, « Les animaux dans le droit positif. Pour ou contre une personnalité juridique des animaux » dans *Problèmes politiques et sociaux, L'animal dans nos sociétés*, n°896, janvier 2004, pp. 47-50.  
Delaporte, Yves, « Les chats du Père-Lachaise, Contribution à l'ethnozoologie urbaine », dans *Terrain, Des hommes et des bêtes*, n°10, avril 1998, pp. 37-50.  
Faure, Olivier, « Le bétail dans la ville au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Cahiers d'Histoire, L'animal domestique*, n°3-4, 1997, pp. 555-573.  
Joulian, Frédéric, Cheveigné (de), Suzanne, et Le Marec, Joëlle, « Evaluer les pratiques interdisciplinaires », dans *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n°3, juillet 2005, pp. 284-290 [en ligne] <http://www.edpsciences.org/articles/nss/pdf/2005/03/nss5306.pdf> (consulté le 02/10/2006).  
Latour, Bruno, « Les "Vues" de l'Esprit : une introduction à l'anthropologie des sciences et des techniques », dans *Culture Technique*, numéro spécial 14, juin 1985, pp. 5-29.  
Leroy, Pieter, « Sciences environnementales et interdisciplinarité : une réflexion partant des débats aux Pays-Bas », dans *Natures, Sciences, Sociétés*, n°12, 2004, pp. 274-284.  
Margenau, Jean-Pierre, « L'animal dans le nouveau code pénal », dans *Recueil Dalloz*, n°25, 1995, p. 190.  
Margenau, Jean-Pierre, « La personnalité juridique des animaux », dans *Recueil Dalloz*, n°20, 1998, pp. 208-210.  
Schinz, Olivier, « Pourquoi les ethnologues s'établissent en enfer ? Maîtrise de soi, maîtrise de son terrain », dans *ethnographiques.org*, n° 1, avril 2002 [en ligne] <http://www.ethnographiques.org/2002/Schinz.html> (consulté le 30/09/2006).  
Weber, Jacqueline, Haag, Daniel, Dürrer, Heinz, « Interactions Between Humans and Pigeons », dans *Anthrozoös*, vol. 7, n°1, 1994, pp. 55-59.  
Zeller, Olivier, « L'animal dans la ville d'Ancien Régime », dans *Cahiers d'Histoire, L'animal domestique*, n°3-4, 1997, pp. 543-554.

## Documents

Archives de la Préfecture de Police de Paris, « DB587 », Bulletin Municipal Officiel..  
Archives de la Préfecture de Police de Paris, « DB364 », Bulletin Municipal Officiel..  
Archives de la Préfecture de Police de Paris, « DB232 », Ordonnance de Police, 3 décembre 1829.  
« Arrêtez le massacre des pigeons de Paris », dans *Paris-Jour*, 13 octobre 1960.  
*Bien vivre avec les animaux en ville, Protégeons notre environnement*, Paris, Mairie de Paris, 2005.

- Cazaux, Maurice, « Opération anti-pigeons à l'Hôtel de Ville », dans *L'Aurore*, 6 mars 1980.
- Clergeau, Philippe, « La maîtrise des oiseaux en milieu urbain », dans *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°26, décembre 1995 [en ligne]. <http://www.inra.fr/dpenv/clergc26.htm> (consulté le 01/10/2006).
- Clergeau, Philippe, « Une biodiversité dans la ville ? », dans *Science Tribune*, Avril 1998 [en ligne]. <http://www.tribunes.com/tribune/art98/cler.htm> (consulté le 01/10/06).
- Clergeau, Philippe, Le Lay, Gwenaëlle, « Un outil d'aide à la décision collective appliqué à la gestion des dortoirs d'étourneaux », dans *Natures Sciences Sociétés*, n° 14, 2006, pp. S48-S51.
- Cousin, Pascal, *Des pigeons et des hommes* [en ligne] <http://cousin.pascal1.free.fr/nourrisseur.html> (consulté le 12/05/2007).
- Duval, Patrick, « Pigeons le pigeon », dans *Télérama*, n°1744, 15 juin 1983.
- Gros, Marie-Joëlle, « Pigeon biset, prends garde à toi », dans *Libération*, le 19 octobre 2006 [en ligne]. <http://www.liberation.fr/vous/211571.FR.php> (consulté le 29/12/2006).
- H., J.-F., « Les bisets sont revenus » dans *Libération*, 25 avril 1958.
- Haag-Wackernagel, Daniel, « The Feral Pigeon, Its fascinating journey from the temple of the goddess of love into the streets of our towns » [en ligne] [http://pages.unibas.ch/dbmw/medbiol/haag\\_6.html](http://pages.unibas.ch/dbmw/medbiol/haag_6.html) (consulté le 10/11/2006).
- Haag-Wackernagel, Daniel, « Regulation of the street pigeon in Basel », dans *Wildlife Society Bulletin*, vol. 23, n°2, 1995, pp. 256-260.
- Hauriac, Marcel, « Pigeons parisiens », dans *Le Monde*, 4 février 1958.
- Johnston, Richard F., Janiga, Marian, *Feral pigeons*, Oxford et New-York, Oxford University Press, 1995.
- « Les pigeons de paris seront-ils condamnés à mourir de faim ? », dans *Le Parisien*, 26 janvier 1965.
- Lapostre Didier, *Associations et protection animale en France : 1910-1920, Mémoire de maîtrise en Histoire*, Paris, Université Paris VIII, 2005.
- Murton, R. K., Thearle, R. J. P., Thomson, J., « Ecological studies of the feral pigeon, I. Population, breeding biology and methods of control », in *Journal of Applied Ecology*, n°9, 1972, pp. 835-874.
- Prevot-Julliard, Anne-Caroline, « Programme "Tortue de Floride" : impact et gestions des tortues à tempes rouges en Ile-de-France » dans *Le Biodiversitaire*, Bobigny, Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine, n°2, 2006, pp. 20-22.
- Sacchi, R., Gentili A., Razetti, E., Barbieri F., « Effects of building features on density and flock distribution of feral pigeons *Columbia livia* var. *domestica* in an urban environment » dans *Canadian Journal of Zoology*, n°80, 2002, pp. 48-54.
- Sol, D., Senar, J.-C., « Urban pigeon populations : stability, home range and the effect of removing individuals », dans *Canadian Journal of Zoology*, vol. 73, n°6, 1995, pp. 1154-1160.
- « Supplément spécial Grippe aviaire », dans *A Paris*, Paris, Direction Générale de l'Information et de la Communication de la Mairie de Paris, n°19, juin 2006.
- Un pigeonnier pilote à Paris, Dossier de presse*, Paris, Mairie de Paris, 2003 [en ligne]. <http://www.paris.fr/portail/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=16132> (Consulté le 15/11/2006).
- Vincent, Catherine, « Le pigeon des villes, ou comment s'en débarrasser », dans *Le Monde*, 22 juin 2004 [enligne]. <http://abonnes.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/ARCHIVES/archives.cgi> (consulté le 02/10/2006).

## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Méthodologie .....	5
Approche .....	5
Méthodes utilisées .....	6
3. Le « projet pigeon » .....	8
Visées et buts du projet .....	8
Motivations des acteurs .....	9
Collaboration et interdisciplinarité au sein du projet .....	20
4. La perception commune .....	25
Du pigeon au « rat volant » .....	25
Le pigeon comme désordre symbolique .....	28
Sauvage / domestique .....	30
Surnuméraire et inutile .....	33
Espace privé / espace public .....	34
Excréments .....	34
Pollution .....	36
Un désordre partagé .....	37
5. L'approche scientifique .....	39
Présence et absence .....	39
La vision écologique .....	40
La construction du désordre .....	42
Le projet « Pigeon Action » .....	46
L'intervention des sciences sociales .....	52
6. Les politiques de gestion des pigeons urbains .....	55
L'approche juridique .....	56
Nouvelles catégorisations des animaux en ville .....	57
La politique DIY .....	59
Les captures .....	60
Les graines stérilisantes et contraceptives .....	62
Les pigeonniers .....	63
La lutte contre le nourrissage .....	64
La stérilisation .....	70
Une nouvelle place pour les pigeons .....	73
7. Les nourrisseurs .....	76
Rencontres .....	76
Le nourrissage .....	77
Une catégorie sociale stigmatisée .....	79
Perceptions mutuelles .....	82
Une stigmatisation acquise .....	83
L'expérience de la pitié .....	85
Savoirs .....	88
Domestication par protection .....	90
Un autre usage de l'espace public .....	92
8. Conclusion .....	93
9. Bibliographie .....	96
Ouvrages .....	96
Articles .....	97
Documents .....	97